



# PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES MRC de Beauce-Sartigan

2016-2020

# PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

# MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

2016 - 2020

Début des procédures de révision du PGMR adopté par le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan le 18 juin 2014 par la résolution numéro 2014-06-112.

Adoption du projet de plan de gestion des matières résiduelles par le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan le 21 octobre 2015 par la résolution numéro 2015-10-171.

Adoption du rapport des consultations publiques tenues les 26 et 27 janvier 2016 par le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan le 17 février 2016 par la résolution numéro 2016-02-021.

Avis de conformité du projet de PGMR par le MDDELCC le 4 mai 2016

Adoption du règlement 2016-88 édictant le PGMR par la résolution numéro 2016-06-096 du conseil de la MRC de Beauce-Sartigan le 15 juin 2016

Avis public de l'adoption du PGMR dans le journal L'Éclaireur Progrès du 22 juin 2016

Approbation du PGMR par le MDDELCC le \_\_\_\_\_2016

# PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

# **MRC** DE **BEAUCE-SARTIGAN**

2016 - 2020



4430, avenue Papineau Montréal (Québec) H2H 1T8

Téléphone : 514 844-7111

#### Réalisé par :

Mme Julie Lasfargues, chargée de projet Mme Annie Choquette, coordonnatrice

#### Révisé par :

Mme Sandra Messih, directrice

#### Validé par :

M. Jean Louis Chamard, conseiller principal

#### Secrétariat et révision

Mme Marina Giovannini

Ce document technique est l'œuvre du cabinet d'expertise Chamard stratégies environnementales (ci-
après nommé Chamard) et il est protégé par la loi. Ce rapport est destiné exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Toute reproduction ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de Chamard et de son client.  Toute référence à ce document doit mentionner que celui-ci est l'œuvre du cabinet d'expertise environnementale Chamard.

#### **FOUIPF DF RÉALISATION**

#### Préparation et rédaction

#### Chamard stratégies environnementales

M. Jean Louis Chamard, M. Sc. Env.
Directeur de projet
Mme Sandra Messih, M. Sc. Env.
Chargée de projet
Chargée de projet

— Mme Annie Choquette, M. Sc. Env. Coordonnatrice de projet

#### Orientations et recommandations

#### MRC de Beauce Sartigan

M. Éric Paquet
 Directeur général

#### Comité du Plan de gestion des matières résiduelles

M. Pierre Bégin Préfet

M. Jean-Marc Paquet
 Préfet suppléant

— Mme Carmelle Carrier Mairesse— M. Jean-Guy Plante Maire

M. Roger Turcotte
 Directeur général, Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud
 M. Éric Maheux
 Président, Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud
 M. Gilles Pedneault
 Représentant, Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud

M. Claude Poulin
 Directeur général, Ville de Saint-Georges

#### Conseil des maires de la MRC

— M. Pierre Bégin Maire de Notre-Dame-des-Pins et préfet de la MRC

M. Gaétan Bégin
 Maire de Saint-Évariste-de-Forsyth
 Mme Céline Bilodeau
 Mairesse de Saint-Hilaire-de-Dorset
 Représentante de Notre-Dame-des-Pins
 Mme Christine Caron
 Mairesse de Saint-Simon-les-Mines
 Mme Carmelle Carrier
 Mairesse de Saint-Benoît-Labre

M. Rosaire Coulombe
 Maire de La Guadeloupe
 Maire de Saint-René

M. Éric Lachance
 Maire de Saint-Gédéon-de-Beauce

M. Gaston Létourneau
 Maire de Saint-Théophile
 Maire de Saint-Georges

M. Jean-Marc Paquet
 Maire de Saint-Martin et préfet suppléant

#### MRC de Beauce-Sartigan Plan de gestion des matières résiduelles

M. Yvon PaquetMaire de Saint-Côme-LinièreM. Jean-Guy PlanteMaire de Saint-Philibert

M. Dany QuirionMaire de Saint-Honoré-de-ShenleyM. Normand RoyMaire de Saint-Éphrem-de-Beauce

— Mme Manon Veilleux
 Mairesse de Lac-Poulin

#### Comité de consultation

M. Bertrand Boutin
 Représentant du milieu syndical

M. Guy Lessard
 Représentant des groupes de protection de l'environnement

M. Claude Morin
 Représentant du milieu industriel

M. Caroll Morin
 Représentant du milieu communautaire

M. Gilles Pedneault
 Représentant citoyen

M. Pierre Bégin
 Préfet de la MRC de Beauce-Sartigan

M. Jean-Guy Plante
 Maire de Saint-Philibert

M. Jean-Marc Paquet
 Maire de Saint-Martin et préfet suppléant

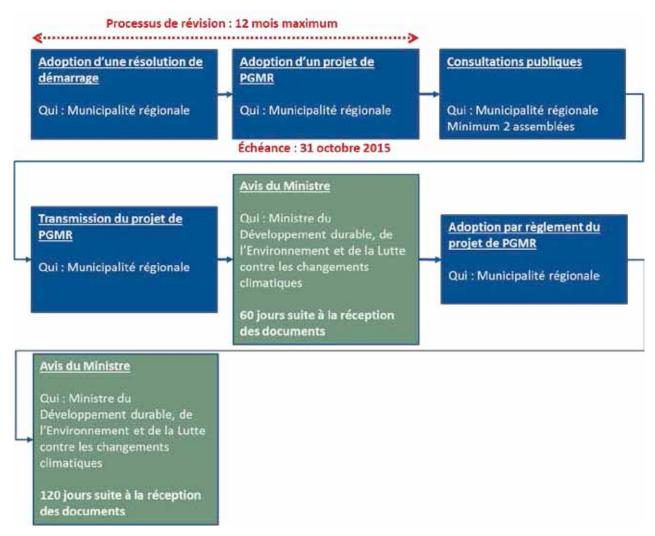
M. Roger Turcotte
 Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud

— Mme Carmelle Carrier
 Mairesse de Saint-Benoît-Labre

#### PROCESSUS DE RÉVISION

En vertu de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement*, les municipalités régionales doivent entreprendre la révision de leur plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) tous les 5 ans. Les lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles publiées par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en juillet 2013 et mise à jour en décembre 2014, précisent le cadre d'analyse des PGMR et les critères de conformité de ceux-ci.

Le processus de révision du PGMR selon les dispositions prévues par les articles de la LQE est synthétisé par la figure ci-dessous :



Source : Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles, MDDELCC (juillet 2013 et mise à jour en décembre 2014), modifié

# TABLE DES MATIÈRES

PROCESSUS DE RÉVI	SION	vi
TABLE DES MATIÈRE	S	1
LISTE DES TABLEAUX	<b>〈</b>	4
LISTE DES FIGURES		7
LISTE DES CARTES		8
LISTE DES ACRONYM	MES ET ABRÉVIATIONS	9
CONTEXTE		1/
CHAPITRE 1 : SYSTÈN	ME RÉGIONAL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	20
1 Description du	territoire d'application	21
1.1 Portrait géo	ographique	21
1.1.1 Description	on de la MRC	21
•	on des municipalités	24
1.2 Portrait dér	mographique	27
	stiques des ménages	
	ns démographiques	
	-économique	
	stiques de l'habitat	
	stiques sociales	
1.3.3 Caractéri	stiques économiques	33
2 Inventaire et de	escription des ressources	41
2.1 Recenseme	nt des intervenants en gestion des matières résiduelles	41
2.2 Recenseme	nt des installations de gestion des matières résiduelles	43
2.2.1 Infrastruc	ctures d'élimination des matières résiduelles	47
2.2.2 Infrastruc	ctures de valorisation des matières résiduelles	48
2.2.3 Infrastruc	ctures de traitement spécifique	50
2.2.4 Infrastruc	ctures de gestion et traitement des boues	50
	de la gestion des matières résiduelles	
	n des responsabilités	
•	abilités de la RICBS	
•	abilités de la MRC	
•	abilités des municipalités	
3.1.4 Règlemer	ntation municipale	56

	3.1.5	Ententes intermunicipales	57
3.2	<u> </u>	Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles	58
	3.2.1	Ordures ménagères	
	3.2.2	Résidus encombrants	63
	3.2.3	Matières recyclables	64
	3.2.4	Matières organiques	67
	3.2.5	Boues municipales	68
3.3	3	Coûts associés à la gestion des matières résiduelles	72
	3.3.1	Ordures ménagères	72
	3.3.2	Résidus encombrants	74
	3.3.3	Matières recyclables	74
	3.3.4	Boues municipales	75
	3.3.5	Écocentres	77
	3.3.6	Résidus verts	77
	3.3.7	Résidus domestiques dangereux	77
	3.3.8	Synthèse des coûts	78
3.4		Activités d'information, sensibilisation et éducation	79
3.5	<u> </u>	Revenus des programmes de gestion de matières résiduelles	80
CHAF	PITRE	2 : INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	84
4	ivietr	odologie générale	85
5	Secte	eur résidentiel	87
5.1		Bilan du secteur résidentiel	87
5.2	2	Limites du bilan du secteur résidentiel	89
6	Secte	eur Industries, Commerces et Institutions (ICI)	90
6.1		Bilan du secteur ICI	
6.2		Limites du bilan du secteur ICI	
		eur Construction, Rénovation et Démolition (CRD)	
7.1		Bilan secteur CRD	
7.2	<u> </u>	Limites du bilan du secteur CRD	95
8	Inver	ntaire des matières résiduelles générées-2013	96
8.1		Bilan global par type de matières résiduelles	
8.2		Bilan par secteur	
8.3		Performance de la MRC	
CHAF	PITRE	3 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL	102
9	Orios	stations at abjectifs à attaindre	102
9 9.1		ntations et objectifs à atteindre Orientations gouvernementales et objectifs nationaux	
9.1			
7.2	_	Bilan du premier PGMR	103

9.3	Forces, faiblesses et opportunités, menaces (FFOM) du système actuel de gestion des	
matiè	res résiduelles	104
9.4	Orientations régionales et objectifs de la MRC	106
9.5	Objectifs de la MRC	107
9.6	Scénario d'élimination à 10 ans	108
10 Coi	ncept du Plan d'action	111
10.1	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	112
10.2	Mise à niveau réglementaire	
10.3	Acquisition de connaissances	
10.4	Collectes, services et installations de gestion des matières résiduelles	115
11 De:	scription des mesures au plan d'action	119
11.1	Critères de choix des mesures du Plan d'action	119
11.2	Présentation du plan d'action	119
11.3	Coûts associés à la mise en œuvre du plan d'action	124
12 Pilo	otage et suivi du PGMR	133
12.1	Méthodologie	
12.2	Indicateurs de suivi du plan d'action	
12.3	Rapport de suivi de la mise en œuvre	134
12.4	Communication au public	134

# LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Matières résiduelles visées par le PGMR	19
Tableau 2 : Caractéristiques des municipalités	24
Tableau 3 : Occupation du territoire de la MRC	27
Tableau 4 : Taille des ménages des municipalités de la MRC	28
Tableau 5 : Évolution démographique 2006-2031	28
Tableau 6 : Nombre d'unités d'occupation	29
Tableau 7 : Profil des unités d'occupation résidentielle	30
Tableau 8 : Profil des unités d'occupation ICI selon le type d'activité	31
Tableau 9 : Revenu annuel des ménages	33
Tableau 10 : Indicateurs économiques	33
Tableau 11 : Répartition des employés par secteur en 2011	34
Tableau 12 : Principales entreprises du secteur manufacturier (plus de 100 employés)	36
Tableau 13 : Industries de transformation agroalimentaire	37
Tableau 14 : Industries de seconde transformation industrielle du bois	38
Tableau 15 : Entreprises du secteur agricole	39
Tableau 16 : Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles	42
Tableau 17 : Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles	45
Tableau 18 : Informations sur les organismes reconnus des produits sous REP	47
Tableau 19 : Caractéristiques des LET desservant le territoire de la MRC	48
Tableau 20 : Inventaire et informations générales des écocentres	49
Tableau 21 : Description des écocentres et des aires de réception	49
Tableau 22 : Description des stations de traitement des eaux usées	50
Tableau 23 : Partage des responsabilités – Secteur résidentiel	55
Tableau 24 : Partage des responsabilités –Secteur ICI	56
Tableau 25 : Liste des ententes en vigueur en 2013	57
Tableau 26 : Nombre de portes desservies par la collecte municipale des ordures ménagères	59
Tableau 27 : Description des programmes de gestion des ordures ménagères en 2013	60
Tableau 28 : Type de contenants autorisés pour la collecte des ordures ménagères	62

Tableau 29 : Description des contrats de collecte des matières recyclables en 2013	64
Tableau 30 : Description de la collecte des matières recyclables en 2013	64
Tableau 31 : Inventaire des conteneurs de 2 à 9 verges en 2013	65
Tableau 32 : Description des programmes de gestion des feuilles mortes	67
Tableau 33 : Type de traitement municipal des eaux usées et inventaire des fosses septique municipalités	
Tableau 34 : Description du programme de gestion des boues municipales	69
Tableau 35 : Description du programme de gestion des boues de fosses septiques	71
Tableau 36 : Coûts de gestion des ordures ménagères – 2013	73
Tableau 37 : Coûts de gestion des matières recyclables – 2013	74
Tableau 38 : Coûts de gestion des boues municipales - 2013	75
Tableau 39 : Coûts de gestion des boues de fosses septiques – 2013	76
Tableau 40 : Coûts de gestion des écocentres	77
Tableau 41 : Coûts des collectes de RDD	77
Tableau 42 : Synthèse des coûts des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles	78
Tableau 43 : Coûts des moyens de communication de la RICBS	79
Tableau 44 : Coûts divers associés à la gestion des matières résiduelles	80
Tableau 45 : Synthèse des revenus des programmes municipaux liés à la gestion des matières réside	
Tableau 46 : Quantités de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel, 2013	88
Tableau 47 : Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur ICI, 2013	90
Tableau 48 : Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD	94
Tableau 49: Synthèse de l'inventaire des matières résiduelles par matière	96
Tableau 50 : Opportunités et menaces ayant un impact en regard de la gestion des matières réside	
Tableau 51: Objectifs régionaux de la MRC	107
Tableau 52: Projections démographiques, 2006-2021	108
Tableau 53 : Projections de l'évolution des matières résiduelles sur 10 ans	109
Tableau 54 : Projections des matières résiduelles éliminées en 2013 et 2023 par type de matières	109
Tableau 55 : Plan d'action 2016-2020	121

#### MRC de Beauce-Sartigan Plan de gestion des matières résiduelles

Tableau 56 : Orientations régionales et mesures du plan d'action 2016-2020	124
Tableau 57 : Échelonnage des coûts de mise en œuvre du PGMR	125
Tableau 58 : Synthèse des coûts annuels du plan d'action par volet d'intervention	127
Tableau 59 : Revenus annuels potentiels	129
Tableau 60 : Type d'indicateurs de suivi du plan d'action	133

# LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Données statistiques clés de la MRC (2013)	23
Figure 2 : Synthèse du profil des municipalités de la MRC	26
Figure 3 : Répartition des unités d'occupation résidentielle selon le type d'immeuble	30
Figure 4 : Répartition des unités d'occupation ICI selon le type d'activité	31
Figure 5 : Tranches d'âge de la population	32
Figure 6 : Niveau de scolarité de la population	32
Figure 7 : Répartition des employés par secteur d'emploi	35
Figure 8 : Répartition des employés par type d'activité	35
Figure 9 : Municipalités membres de la RICBS	52
Figure 10 : Composition de la RICBS	53
Figure 11 : Répartition des coûts des programmes de gestion des matières résiduelles – 2013	79
Figure 12 : Catégories de matières résiduelles pour l'inventaire des quantités générées	85
Figure 13 : Taux de récupération des matières résiduelles – secteur résidentiel	89
Figure 14 : Taux de récupération des matières résiduelles – secteur ICI	91
Figure 15 : Taux de récupération des débris de CRD	94
Figure 16 : Taux de récupération des matières résiduelles	97
Figure 17 : Synthèse des quantités de matières résiduelles générées par secteur	98
Figure 18 : Inventaire des matières résiduelles générées et taux de récupération par secteur	98
Figure 19 : Taux d'élimination par habitant et par secteur	100
Figure 20 : Forces et faiblesses du secteur résidentiel	104
Figure 21 : Forces et faiblesses du secteur ICI	105
Figure 22 : Forces et faiblesses du secteur CRD	105
Figure 23 : Éléments pour l'élaboration du plan d'action 2016 – 2020	111
Figure 24 : Nombre de mesures par type et par secteur d'intervention	120
Figure 25 : Catégories des mesures retenues	120

# LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation du territoire de la MRC	22
Carta 2 . La calication des municipalités	25
Carte 2 : Localisation des municipalités	25
Carte 3 : Localisation des infrastructures en gestion des matières résiduelles	44

#### LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

3RVE : Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination

APCHQ: Association des professionnels de la construction et de l'habitation du

Québec

BFS: Boues de fosses septiques

CMQ: Communauté métropolitaine de Québec

CRD: Construction, rénovation, démolition

ÉEQ: Éco Entreprises Québec

ICI : Industries, commerces et institutions
IPC : Indice des prix à la consommation

ISÉ: Information, sensibilisation et éducation

Kg: Kilogramme

LET: Lieu d'enfouissement technique

LQE : Loi sur la qualité de l'environnement

MAMOT : Ministères des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

MDDELCC: Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte

contre les changements climatiques

MRC : Municipalité régionale de comté

PCVPM : Papier, carton, verre, plastique et métal PGMR : Plan de gestion des matières résiduelles

PTMOBC: Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation

et compostage

REIMR Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles

RDD: Résidus domestiques dangereux

REP : Responsabilité élargie des producteurs

RICBS : Régie intermunicipale du comté de Beauce Sud (« Régie »)
RGMRM Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

SCIAN : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

SOGHU: Société de gestion des huiles usagées

TNO: Territoires non organisés

#### MRC de Beauce-Sartigan Plan de gestion des matières résiduelles

U.O.: Unités d'occupation

UPA: Union des producteurs agricoles

VHU: Véhicules hors d'usages

#### **LEXIQUE**

Autre matière organique: Matière résiduelle d'origine domestique et potentiellement compostable, par exemple: fibres sanitaires (couches, serviettes sanitaires, mouchoirs, papiers à main), cigarettes, cendre, litières et excréments d'animaux, etc.

Bac roulant : Contenant sur roues conçu pour recevoir les matières résiduelles, les matières recyclables ou valorisables, muni d'un couvercle hermétique et d'une prise permettant de le verser dans un véhicule de collecte à l'aide d'un verseur automatisé ou semi-automatisé ou d'un bras automatisé ou semi-automatisé.

**Boues**: Résidus provenant du traitement des eaux usées ou de l'eau potable. Résidus organiques solides, semi-solides ou liquides, obtenus après le traitement primaire ou secondaire des eaux usées. Selon la nature des effluents et le type de traitement appliqué, les caractéristiques des boues seront extrêmement variables d'une source à l'autre.

Biogaz : Gaz produit par la décomposition des résidus organiques dans un milieu à air raréfié.

Biométhanisation: Procédé de transformation de la matière organique par un ensemble de microorganismes, en l'absence d'oxygène (anaérobie). Ce phénomène s'accompagne de la production de biogaz, mélange gazeux combustible, et d'un résidu appelé digestat. Les intrants à la production de biogaz par le procédé de biométhanisation peuvent être du fumier, du lisier, du purin, des déchets organiques des ménages et de l'industrie agroalimentaire, des plantes énergétiques et des boues de stations d'épuration.

**Branche**: Branche amassée lors de collectes municipales spéciales (incluant les arbres de Noël, lorsqu'applicable), lors de travaux d'émondage d'origine municipale ou par l'entremise des écocentres ainsi que de toute autre infrastructure de gestion.

Cendre: Une des catégories de matières rejetées par un incinérateur. Les cendres sont produites par le processus de combustion et de récupération des particules et contaminants lors de l'incinération des déchets. On compte deux types de cendres qui diffèrent par leurs contenus et leurs propriétés : les cendres de grille et les cendres volantes.

Centre de récupération et de tri : Les centres de récupération et de tri se distinguent des récupérateurs par la gamme étendue des équipements qu'ils utilisent pour la séparation et le conditionnement des matières (séparation et décontamination primaire du verre, composition de recettes de fibres, tri primaire de certains types de plastiques, etc.), ce qui les rend aptes à traiter l'ensemble des matières secondaires issues notamment de la collecte sélective. Les centres de récupération et de tri effectuent souvent le traitement de matières qui proviennent de récupérateurs qui ne disposent pas des équipements requis ou qui n'ont pas la capacité de traitement exigée.

Centre de transbordement : Lieu aménagé pour recevoir des chargements de matières résiduelles, de débris de CRD, de résidus encombrants ou autres déchets en vue de leur transport vers un lieu d'élimination ou un lieu de valorisation.

**Collecte sélective :** Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt, (point de vente, cloche, conteneur, déchetterie ou ressourcerie) ou d'une collecte de porte en porte en bordure de rue.

Collecte à trois voies : Terme qui inclut les collectes en bordure de rue suivantes : collecte des déchets, collecte sélective des matières recyclables et collecte des matières organiques.

**Compost** : Procédé biologique contrôlé de conversion et de valorisation des matières organiques en un produit stabilisé, hygiénique, semblable à un terreau, riche en matière organique.

Compostage: a) Méthode de traitement des matières résiduelles solides par la décomposition biochimique de ceux-ci. b) Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de microorganismes aérobies pour décomposer sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée les matières putrescibles, en vue d'obtenir un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus, qu'on appelle compost.

Compostage domestique : Action, pour les occupants d'une résidence, de composter, à leur domicile, les matières résiduelles organiques qu'ils génèrent.

**Consigne**: Somme d'argent perçue lors de l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour favoriser la réutilisation ou la récupération de son emballage, après consommation.

**Contenant :** Poubelle, bac roulant, sac, boîte ou tout autre contenant destiné à entreposer des matières résiduelles.

Débris de construction, de rénovation ou de démolition (CRD): Matières résiduelles provenant de travaux de construction, de rénovation ou de démolition d'immeubles, de ponts, de routes ou d'autres structures, notamment, la pierre, les gravats ou plâtras, les pièces en béton, de maçonnerie ou de pavage, les matériaux de revêtement, le bois, le métal, le verre, les textiles et les plastiques servant, généralement, dans l'industrie de la construction.

**Déchet ultime** : Déchet issu du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles.

**Déchetterie** : synonyme d'écocentre (voir définition).

Dépôt en tranchées : Lieu de dépôt définitif des matières résiduelles pour les municipalités peu populeuses et éloignées des lieux d'élimination.

**Développement durable** : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable permet d'assurer un juste équilibre entre trois éléments fondamentaux : le développement économique, la protection des écosystèmes et le développement social.

Écocentre: Lieu de dépôt de matières résiduelles qui ne sont pas collectées par la collecte régulière ou la collecte sélective de porte en porte. La plupart du temps, il s'agit d'un parc à conteneurs aménagé de façon à recevoir une grande variété de matériaux. Généralement, on peut y déposer des résidus encombrants réutilisables ou recyclables tels que du bois, des métaux, de la terre et des gravats, des meubles, des appareils électroménagers, etc. Les services peuvent s'étendre aux résidus domestiques

dangereux (RDD) et, dans certains cas, un préposé dirige les citoyens. Autant que possible, les matières résiduelles apportées sont réorientées vers le réemploi, le recyclage ou la valorisation. L'écocentre est aussi connu sur le terme de parc à conteneurs ou de déchetterie.

Élimination : Acheminement de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, notamment, par enfouissement ou incinération y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

**Émissions atmosphériques**: Une des catégories de matières rejetées par un incinérateur. Chaque tonne de matières résiduelles incinérées produit environ 5 000 m³ de gaz de combustion dont, le CO² et l'eau représentent 99 % du volume sous forme de vapeur. Les composés problématiques, polluants, se retrouvent dans le 1 % restant.

**Entreprise d'économie sociale :** Entreprise du secteur de l'économie sociale, sans but lucratif, qui s'inspire de valeurs démocratiques et qui vise à améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales dans une société.

Entreprise de deuxième transformation du bois : Entreprise utilisant des résidus de bois, tels des copeaux et sciures, spécialisée dans la fabrication de panneaux agglomérés, de granules énergétiques, de paillis, etc. À titre d'exemple, celles-ci regroupent les menuiseries de composants préfabriqués, de contenants et de palettes de bois, de produits de charpente, d'armoires, de comptoirs et de portes en bois, etc. Moins de 2 000 entreprises de ce type sont implantées au Québec.

Ferrailles: Débris de pièces en fer, fonte ou acier; vieux fers hors d'usage.

**Fibres cellulosiques**: Papier journal, revues et magazines, papier de bureau, imprimés, carton plat et ondulé, laminés et composites, contenants multicouches, autres emballages de papier, etc.

Fosse septique : Réservoir étanche destiné à recevoir les eaux usées ou les eaux ménagères avant leur évacuation vers un élément épurateur.

Herbicyclage: Recyclage du gazon tondu, qu'on laisse se décomposer directement au sol plutôt que de le destiner au recyclage, à la valorisation ou à l'élimination.

**Incinération**: Élimination des matières résiduelles par combustion, dans un équipement destiné principalement à réduire celles-ci en mâchefer, cendres et en gaz.

**Institution**: Dans le présent document, le terme institution inclut les hôpitaux, les CLSC, les écoles, les collèges, les universités ainsi que les édifices publics de tous les paliers (municipal, provincial et fédéral).

Lieu d'enfouissement technique: Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées de manière à réduire et à contrôler la contamination générée par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.

**Lixiviat :** Liquide ayant percolé au travers d'une masse de matières résiduelles ou de résidus et ayant extrait, par lessivage, certains éléments contaminants. Synonyme : eaux de lixiviation.

**Mâchefer**: Produit dur, vitreux ou spongieux, souvent ferrugineux, résultant de la fusion et de l'agglomération des résidus de l'incinération d'ordures ménagères et de déchets urbains. Le mâchefer est parfois utilisé comme agrégat dans la fabrication de certains bétons et mortiers ou comme matériel de sous-fondation pour la réalisation de chaussées et de remblais artificiels.

Matériaux secs: Voir débris de construction, de rénovation et de démolition.

Matière organique ou putrescible: Matière qui peut se décomposer sous l'action de bactéries en présence ou en absence d'oxygène. Par exemple: coquilles d'œufs, bran de scie, feuilles mortes, résidus de table, etc.

Matière recyclable: Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elles est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériaux et collectées selon un mode de récupération qui permet de recueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur.

Matière résiduelle: Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, tout matériau, substance ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

**Matière secondaire**: Matière organique ou matière recyclable destinée au recyclage, à la valorisation ou à la mise en valeur.

**Métal**: Canettes en aluminium, consignées ou non, papier aluminium et contenant en métaux ferreux ou non-ferreux, aérosols et tubes métalliques, autres métaux (clous, ustensiles, tuyaux, tôle, etc.).

Mise en valeur : Utilisation de matières ou de produits issus de matières résiduelles.

**Ordure ménagère**: Matière résiduelle générée par les ménages, ramassée par la collecte régulière municipale et généralement, destinée à l'élimination.

**Plastique**: Bouteilles de boissons consignées ou non, bouteilles et contenants alimentaires (identifiées des numéros 1, 2, 3, 4 et 5), seaux et chaudières, contenants et emballages PLA<sup>1</sup>, contenants et emballages numéro 6 (expansé ou non), pellicule et sacs d'emballages, films plastiques et laminés ainsi que tous autres plastiques.

**Récupération**: Ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur recyclage ou leur valorisation.

**Recyclage**: Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques dans le cycle biologique, principalement, par l'épandage sur le sol.

**Réduction à la source :** Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Plastique alimentaire.

**Réemploi**: Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Rejets de centre de valorisation: Résidus ou déchets qui résultent du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part recyclable ou valorisable.

Résidence isolée : Habitation unifamiliale ou multifamiliale comprenant six (6) chambres à coucher ou moins et qui n'est pas raccordée à un système d'égout autorisé par le ministre en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. c.Q-2).

Résidus domestiques dangereux (RDD): Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse, telle que définie dans le *Règlement sur les matières dangereuses* (lixiviable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous formes solide, liquide ou gazeuse. Cela comprend les acides, les engrais, les batteries et les piles, les huiles usées et les filtres, les lampes au mercure et fluocompactes, les médicaments, les peintures, les pesticides, les contenants de propane, les antigels, les produits d'entretien et de nettoyants, les produits chimiques pour piscine et les autres produits similaires. Cela comprend également les résidus de technologies de l'information et de la communication (TIC) comme les téléviseurs, les téléphones cellulaires, les lecteurs DVD, les caméras et les systèmes audio.

**Résidus encombrants**: Matières résiduelles non industrielles, qui en raison de leur taille, de leur volume ou de leur poids ne sont pas ramassées par la collecte régulière des ordures ménagères.

**Résidus encombrants métalliques**: Gros électroménagers (laveuses, réfrigérateurs, sécheuses, tondeuses à gazon, lave-vaisselle, etc.) et petits électroménagers (grille-pain, fours à micro-ondes, bouilloires, etc.).

**Résidus encombrants non métalliques** : Meubles en bois, antiquités, matelas, toiles de piscine, meubles de jardin, etc.

Résidus de table ou restes de table: Matières organiques générées à l'intérieur d'une résidence et généralement désignées par les rejets de cuisine. Le terme inclut toute partie de fruits, de légumes, de viandes, de poissons, de produits laitiers, d'œufs ou d'autres produits alimentaires. Les produits suivants font également partie de cette catégorie: les papiers et les cartons souillés d'aliments, les cendres froides, les papiers-filtres à café, les sachets de thé, ainsi que les mouchoirs en papier et les essuie-tout.

**Résidus organiques**: Ensemble de tous les résidus de table et des résidus verts générés par les résidences et les ICI (incluant le secteur agroalimentaire) et qui ont la propriété de se dégrader biologiquement ou de se composter. Également utilisé dans le même sens: matière organique ou matière putrescible.

**Résidus ultimes**: Résidus ou déchets n'étant plus susceptibles d'être valorisés dans les conditions techniques et économiques disponibles. Cela comprend les rejets de centres de valorisation ainsi que les particules fines et autres matières résiduelles trop dégradées et ne correspondant à aucune catégorie de matières résiduelles potentiellement recyclables ou valorisables.

**Résidus verts**: Résidus de nature végétale associés à l'entretien des terrains publics ou privés : herbe, feuilles, résidus de taille, résidus de jardin, sapins de Noël, etc.

Ressourcerie: Centre communautaire de récupération, de réparation, de revalorisation et de revente de matières résiduelles de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle. De plus, on y retrouve habituellement des activités reliées à la réintégration sociale ainsi qu'à l'adaptation et à la formation de la main-d'œuvre, tout en visant la création d'emplois viables. Au Québec, le mot « Ressourcerie » est une marque de commerce déposée.

Textile: Vêtements, draps, serviettes, rideaux, torchons, etc.

Tri à la source : Séparation des différents types de matières résiduelles au point de génération (résidence, commerce, institution, industrie) aux fins de recyclage, de mise en valeur ou d'élimination.

**Unité d'occupation**: Logement, local, institution, édifice municipal, petit commerce, petit bureau d'affaires, etc. identifiés par un numéro civique sur le territoire d'une municipalité.

Unité d'occupation industrielle, commerciale et institutionnelle (ou unité d'occupation ICI): De façon générale, une unité d'occupation ICI comprend toute industrie, commerce et institution, incluant les communautés religieuses, les logements gouvernementaux ou paragouvernementaux ayant un établissement sur le territoire d'une municipalité locale à l'égard de laquelle la MRC a compétence en matière de gestion des matières résiduelles. Si le contexte l'exige, elle inclut la superficie totale occupée par un commerce dans un centre commercial à moins que ce commerce ait accès à un conteneur ou un contenant qui est mis à sa disposition par le centre commercial où il est situé.

Unité d'occupation résidentielle : De façon générale, une unité d'occupation résidentielle inclut toute maison unifamiliale permanente, chacun des logements d'un immeuble à logements multiples, chacun des logements d'un immeuble à caractère mixte (immeuble occupé par un ou des commerces et par un ou des logements), un condominium, occupé de façon permanente ou saisonnière ainsi que chaque maison mobile, habitation saisonnière, maison de ferme. Dans le cas d'une maison de chambres, une unité résidentielle est comptabilisée pour chaque groupe de quatre chambres comprises dans ladite maison de chambres, lorsque lesdites chambres ne comportent aucune cuisinière ni four à micro-ondes ou tout autre appareil pouvant servir à la préparation des repas.

Valorisation: Toute opération visant, par le recyclage, le traitement biologique (dont, le compostage, la biométhanisation ou autres technologies), l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments, des produits utiles ou de l'énergie. L'expression « mise en valeur » est souvent utilisée comme synonyme du terme de « valorisation ».

Verre : Contenants et bouteilles en verre, consignés ou non, ainsi que verre plat et autre verre.

#### **CONTEXTE**

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement et à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, la MRC de Beauce-Sartigan avait procédé à la rédaction de son premier Plan de gestion des matières résiduelles. Le conseil des maires de la MRC a adopté le projet de plan le 27 août 2003 qui a été soumis en suivant un processus de consultations publiques durant le mois de juin 2003. Ce plan a ensuite été approuvé le 24 novembre 2003 par le ministre de l'Environnement<sup>2</sup>. Le plan de gestion des matières résiduelles a été édicté par le règlement n 2004-66 et est entré en vigueur selon la loi.

La MRC amorce actuellement le processus de révision de ce plan de gestion. Cette révision doit être en lien avec les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son *Plan d'action 2011 - 2015,* adoptée en 2011 par le Gouvernement du Québec.

# Objectif fondamental:

Éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime.

### Enjeux majeurs de la Politique :

- → Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- → Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- → Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

# Objectifs quantitatifs du Plan d'action 2011-2015 :

- → Ramener à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées soit une réduction de 110 kilogrammes par habitant par rapport à 2008;
- → Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- → Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- → Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- → Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ancienne appellation en vigueur en 2003 pour désigner le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

En vertu de l'article 53.11 de la LQE, la MRC a adopté une résolution de démarrage pour amorcer le processus de révision de son PGMR en date du 14 août 2013. La MRC Beauce-Sartigan a mandaté la firme Chamard stratégies environnementales, spécialisée en gestion des matières résiduelles, pour l'accompagner dans la révision de son *Plan de gestion des matières résiduelles*.

Conformément aux alinéas 1 à 9 de l'article 53.9 de la LQE, le PGMR doit inclure certains éléments de base. Le PGMR s'articule donc autour de trois (3) chapitres, tels que définis dans les lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles publiées par le MDDELCC.

#### Chapitre 1

Système de gestion des matières résiduelles

- •Description du territoire d'application
- •Inventaire et description des ressources
- Portrait actuel de la gestion des matières résiduelles

#### Chapitre 2

Inventaire des matières résiduelles générées

- Secteur Résidentiel
- Secteur Industries, Commerces et Institutions (ICI)
- •Secteur Construction, Rénovation et Démolition (CRD)

# Chapitre 3 Diagnostic territorial

- Orientations et objectifs à atteindre
- Description des mesures prévues
- •Suivi et surveillance de la mise en oeuvre

Le PGMR est rédigé pour inclure l'ensemble des matières résiduelles visées par la Politique québécoise, et générées sur le territoire de planification, soit la MRC de Beauce-Sartigan.

Le tableau ci-dessous présente la liste des matières résiduelles qui sont visées par le PGMR.

Tableau 1 : Matières résiduelles visées par le PGMR

CATÉGORIE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES	SOUS-CATÉGORIE
Matières recyclables acceptées pour la collecte sélective	<ul> <li>Matières recyclables du secteur résidentiel</li> <li>Matières recyclables du secteur ICI</li> </ul>
Matières organiques putrescibles	<ul> <li>Résidus alimentaires du secteur résidentiel</li> <li>Résidus alimentaires du secteur ICI</li> <li>Boues municipales</li> <li>Boues de papetières</li> <li>Boues de fosses septiques</li> </ul>
Débris de construction, de rénovation ou de démolition (CRD)	<ul> <li>Agrégats : pierre, brique, béton, asphalte</li> <li>Non-agrégats : bois, gypse, bardeaux d'asphalte, métaux, plastique, etc.</li> </ul>
Résidus de transformation industrielle	En fonction des industries sur le territoire
Résidus domestiques dangereux (RDD) et produits sous REP	<ul> <li>Peintures</li> <li>Huiles et antigels</li> <li>Produits électroniques</li> <li>Piles et batteries</li> <li>Pesticides et engrais</li> <li>Produits nettoyants d'usage domestique</li> <li>Lampes au mercure</li> </ul>
Matières résiduelles nécessitant une gestion particulière	<ul> <li>Véhicules hors d'usage</li> <li>Textiles</li> <li>Contenants consignés</li> <li>Pneus hors d'usage</li> <li>Résidus encombrants</li> </ul>
Résidus d'activités municipales	<ul><li>Résidus des activités de balayages de rues</li><li>Abrasifs</li></ul>
Résidus des activités de gestion des matières résiduelles	<ul> <li>Cendres</li> <li>Mâchefers</li> <li>Résidus de centre de valorisation</li> <li>Autres résidus issus du recyclage, de la valorisation, ou de l'élimination</li> </ul>
Sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles	<ul> <li>Compost</li> <li>Digestat</li> <li>Chaleur, gaz, énergie, eau chaude, vapeur</li> <li>Lixiviat</li> </ul>
Résidus ultimes	

Source : Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles, MDDELCC (juillet 2013, mise à jour en décembre 2014

# **CHAPITRE 1**

Système régional de gestion des matières résiduelles

#### 1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

La description du territoire d'application est une étape essentielle afin d'élaborer un PGMR adapté aux caractères distinctifs de chaque territoire de planification. La description du territoire comprend une présentation des portraits géographique, démographique et socio-économique de la MRC.

Cette section a été établie à partir de données issues des sources suivantes :

- Données statistiques<sup>3</sup> : Institut de la Statistique du Québec (ISQ), Statistiques Canada;
- Répertoire des municipalités : MAMOT;
- Sommaires du rôle de l'évaluation foncière : Chaque municipalité;
- Portrait de l'emploi : MRC de Beauce-Sartigan, CRÉ Chaudière-Appalaches;
- Schéma d'aménagement et de développement (SADR) : MRC de Beauce-Sartigan;
- Portrait socio-économique de la MRC : CEB et MRC de Beauce-Sartigan.

<u>NOTE :</u> Les sources utilisées pour dresser le portrait du territoire de la MRC Beauce-Sartigan sont listées en Annexe 1.

#### 1.1 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE

#### 1.1.1 Description de la MRC

Située dans la partie sud de la région de Chaudière-Appalaches (région administrative 12), la MRC de Beauce-Sartigan est située complètement au sud du Québec, partageant une frontière commune avec l'état du Maine aux limites sud-est de la municipalité de Saint-Théophile. Elle couvre un territoire d'une superficie totale d'environ 1 977 km² qui représente environ 13 % de la superficie de la région administrative et 12 % de sa population totale.

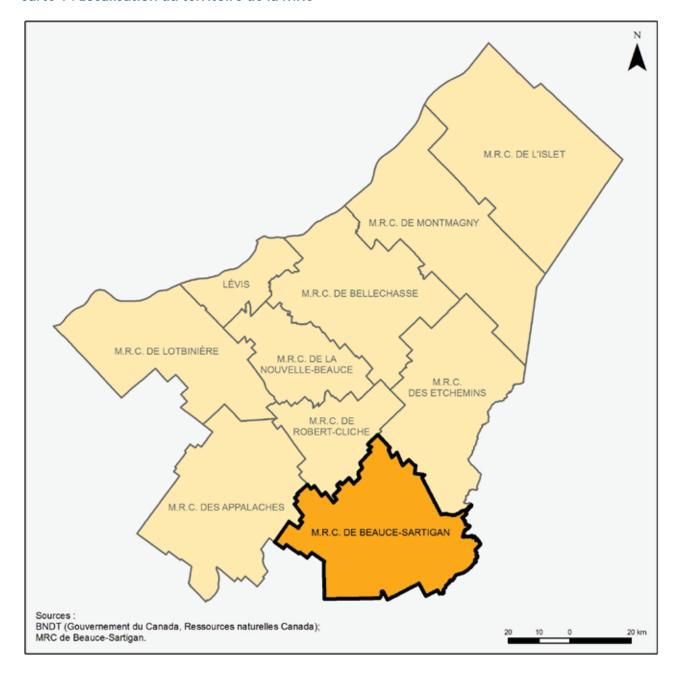
Elle est entourée de la MRC du Granit au sud, de la MRC des Appalaches<sup>4</sup>, à l'ouest, de la MRC Robert-Cliche au nord et de la MRC Les Etchemins au nord-est.

La carte ci-dessous présente la localisation de la MRC à l'échelle de la région administrative ainsi que les MRC avoisinantes.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Enquête nationale auprès des ménages (ENM), 2011 et Recensement de la population de 2011

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Anciennement appelée MRC de l'amiante.

Carte 1 : Localisation du territoire de la MRC



Source : MRC de Beauce-Sartigan, 2014

Située au cœur d'un important carrefour routier, la MRC de Beauce-Sartigan bénéficie de plusieurs points d'accès par le réseau routier provincial :

#### Axe nord-sud

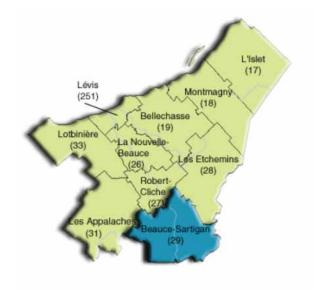
- la route 173 dans l'axe nord-sud et qui relie la Ville de Québec à la frontière américaine donnant un accès direct à l'État du Maine;
- la route 204 traverse la MRC du nord (MRC des Etchemins) vers le sud (MRC du Granit);
- la route 269 traverse la partie ouest de la MRC du nord vers le sud.

#### Axe est-ouest

- la route 269 dans l'axe ouest-est en partant de la MRC des Appalaches pour se terminer à la jonction avec la route 173;
- la route 271, origine de la MRC des Appalaches, traverse vers l'est jusqu'à la jonction avec la route 173;
- la route 275 dans l'axe est-ouest, part de la MRC des Etchemins vers l'ouest jusqu'à la jonction avec la route 173.

La Figure 1 ci-dessous présente le profil statistique de la MRC de Beauce-Sartigan.

Figure 1 : Données statistiques clés de la MRC (2013)



Beauce-Sartigan			
Superficie en terre ferme (2013)	1 953 km²		
Densité de population (2013)	26,7 hab/km²		
Population totale (2013)	52 156 hab.		
0-14 ans	8 530 hab		
15-24 ans	6 229 hab.		
25-44 ans	13 202 hab		
45-64 ans	15 664 hab		
65 ans et plus	8 531 hab		
Solde migratoire interrégional (2012-2013	) 40 hab.		
Perspectives démographiques (variation 2031/2006)	6,1 %		
Travailleurs de 25-64 ans (2012)	21 609		
Taux de travailleurs de 25-64 ans (2012)	77,7%		
Revenu d'emploi médian des travailleurs de 25-64 ans (2012)	35 153 \$		
Taux de faible revenu des familles (2011)	5,3 %		
Revenu disponible des ménages par habitant(2012)	25 219 \$		
Valeur totale des permis de bâtir (2013)	88 808 k\$		

Source : Institut de la Statistique du Québec (ISQ), Fiche synthèse par la MRC

#### 1.1.2 Description des municipalités

La MRC regroupe 16 municipalités et comptait environ 52 156 habitants en 2013.

Tableau 2 : Caractéristiques des municipalités

Municipalité	Population totale 2013	Superficie (km²)	Densité (hab/km²)
La Guadeloupe	1 790	32,7	54,7
Lac-Poulin	136	1,5	88,3
Notre-Dame-des-Pins	1 314	25,0	52,5
Saint-Benoît-Labre	1 647	87,2	18,9
Saint-Côme-Linière	3 294	152,2	21,6
Saint-Éphrem-de-Beauce	2 594	119,0	21,8
Saint-Évariste-de-Forsyth	517	112,0	4,6
Saint-Gédéon-de-Beauce	2 279	200,2	11,4
Saint-Georges	32 051	202,5	158,3
Saint-Hilaire-de-Dorset	100	189,3	0,5
Saint-Honoré-de-Shenley	1 610	133,7	12,0
Saint-Martin	2 473	119,8	20,6
Saint-Philibert	366	56,6	6,5
Saint-René	713	61,4	11,6
Saint-Simon-les-Mines	532	47,3	11,2
Saint-Théophile	740	436,6	1,7
Total	52 156	1 977	26,4

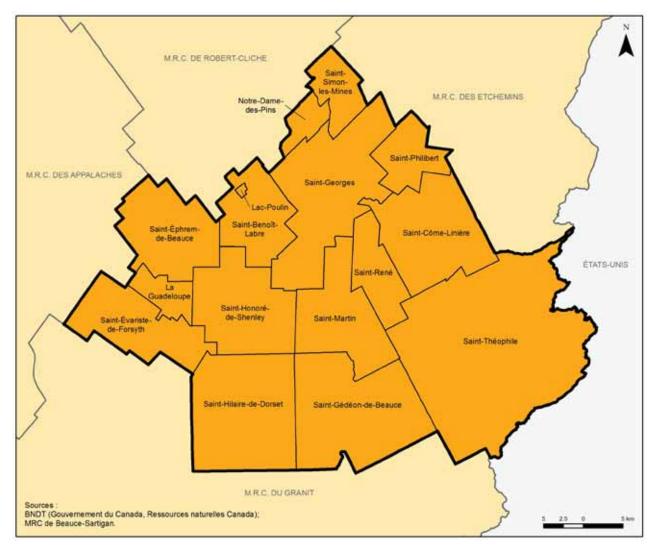
#### Sources:

Institut de la statistique du Québec (ISQ), Estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juillet des années 1996 à 2013, selon le découpage géographique au 1er juillet 2013; Répertoire des municipalités du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT).

<u>NOTE</u>: Selon le décret 1218-2012 du MAMOT, la population de la MRC était de 55 491 personnes en 2013. Cette valeur est basée sur des estimations faites par l'Institut de la statistique du Québec en date du 1er juillet 2013. Ces données sont la référence pour l'application des lois et des règlements ainsi que pour la gestion des programmes gouvernementaux.

La carte ci-dessous présente le territoire des différentes municipalités de la MRC.

Carte 2 : Localisation des municipalités



Source : MRC de Beauce-Sartigan, 2014

La Figure 2 ci-dessous synthétise la proportion de la population ainsi que la superficie de chaque municipalité par rapport à celle de la MRC.

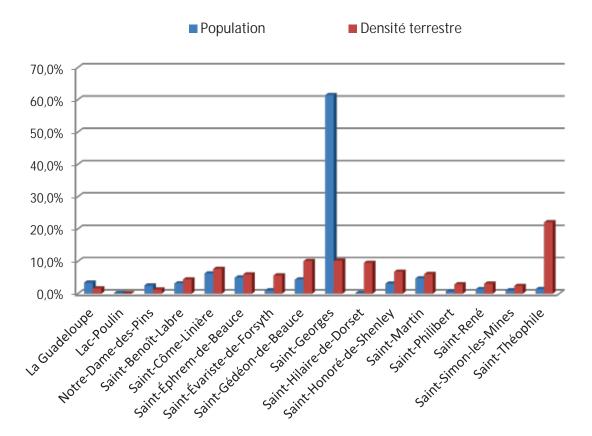


Figure 2 : Synthèse du profil des municipalités de la MRC

Il est important de noter les différents points distinctifs caractérisant la région de la MRC de Beauce-Sartigan.

- La population est concentrée dans la zone urbaine de Ville Saint-Georges qui représente plus de 61 % de la population totale de la MRC répartie sur 10 % de sa superficie;
- Les municipalités de taille moyenne sont Saint-Côme-Linière, Saint-Éphrem-de-Beauce, Saint-Gédéon-de-Beauce et Saint-Martin, qui représentent environ 20 % de la population totale de la MRC.
- Les municipalités de Saint-Hilaire-de-Dorset, Lac-Poulin, Saint-Philibert, Saint-Évariste-de-Forsyth, Saint-Simon-les-Mines, Saint-René, Saint-Théophile comptent toutes environ 1 000 habitants et moins et représentent seulement 6 % de la population;
- La densité de population de la MRC de Beauce-Sartigan est d'environ 26,4 habitants par km²; sensiblement similaire à celle de la région administrative de Chaudière Appalaches de 27,8 hab par km².

Le tableau ci-dessous synthétise la proportion des périmètres urbains pour chacune des municipalités de la MRC.

Tableau 3: Occupation du territoire de la MRC

Municipalité	Périmètre d'urbanisation (km²)	Superficie (km²)	Proportion (%)	
La Guadeloupe	2,74	31,67	8,65	
Lac-Poulin	0,92	1,08	1,08	
Notre-Dame-des-Pins	2,13	24,60	8,66	
Saint-Benoît-Labre	6,34	83,92	7,55	
Saint-Côme-Linière	4,60	151,26	3,04	
Saint-Éphrem-de-Beauce	2,45	115,35	2,12	
Saint-Évariste-de-Forsyth	8,3	111,36	7,45	
Saint-Gédéon-de-Beauce	6,05	193,46	3,13	
Saint-Georges	38,30	199,52	19,20	
Saint-Hilaire-de-Dorset	0,09	252,52	0,04	
Saint-Honoré-de-Shenley	1,47	136,46	1,08	
Saint-Martin	3,20	119,34	2,68	
Saint-Philibert	0,23	57,26	0,40	
Saint-René	0,44	61,54	0,71	
Saint-Simon-les-Mines	1,70	44,81	3,79	
Saint-Théophile	13,09	429,58	3,08	
Total	92,05	2013,72	4,57	

Source : MRC de Beauce Sartigan, 2014

La MRC de Beauce-Sartigan est considérée comme un territoire entièrement rural. La superficie des périmètres d'urbanisation de la MRC est d'environ 92,05 km², soit à peine un peu plus de 4,6 % de la superficie totale du territoire.

#### 1.2 PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

#### 1.2.1 Caractéristiques des ménages

Le tableau ci-dessous synthétise le nombre moyen de personnes composant un ménage sur le territoire de la MRC.

Tableau 4 : Taille des ménages des municipalités de la MRC

Municipalité	Population totale (habitants)	Nombre de ménages	Nombre de personnes/ménage	
La Guadeloupe	1 787	760	2,9	
Lac-Poulin	134	60	2,8	
Notre-Dame-des-Pins	1 227	450	2,9	
Saint-Benoît-Labre	1 613	630	3	
Saint-Côme-Linière	3 274	1 315	2,9	
Saint-Éphrem-de-Beauce	2 567	945	3,1	
Saint-Évariste-de-Forsyth	525	225	2,8	
Saint-Gédéon-de-Beauce	2 277	895	2,9	
Saint-Georges	31 173	13 885	2,8	
Saint-Hilaire-de-Dorset	50	20	2,7	
Saint-Honoré-de-Shenley	1 610	640	3	
Saint-Martin	2 462	1 055	2,8	
Saint-Philibert	367	145	3	
Saint-René	658	255	3	
Saint-Simon-les-Mines	496	205	2,9	
Saint-Théophile	743	310	2,9	
Total	50 963	21 795	2,9	

Source : Statistiques Canada, Profil du recensement de la population en 2011

Il est aussi important de noter qu'en 2011, le nombre de ménages sur le territoire de la MRC est de 21 795 et que le nombre moyen de personnes par ménage est évalué à environ 2,9 personnes.

#### 1.2.2 Projections démographiques

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la population attendue de 2006 à 2031.

Tableau 5 : Évolution démographique 2006-2031

Perspectives démographiques	2006	2011	2016	2021	2026	2031	Variation 2006- 2031
Population	50 084	51 216	52 100	52 765	53 142	53 162	6,1 %
Nombre de ménages privés	20 449	21 817	22 945	23 861	24 505	24 863	21,6 %
Nombre moyen de personnes par ménage	2,45	2,35	2,27	2,21	2,17	2,14	-12,7 %

Source : Institut de la Statistique du Québec (ISQ), Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031.

Les projections démographiques sur l'ensemble de la MRC annoncent une augmentation de 6,1 % de la population d'ici 2031 associée à une augmentation du nombre de ménages de 21,6 %.

#### 1.3 Profil socio-économique

L'identification des caractéristiques sociales et des activités économiques sur le territoire de la MRC est essentielle pour l'élaboration du PGMR, notamment pour catégoriser les types de matières résiduelles produites et estimer les quantités qui y sont générées.

#### 1.3.1 Caractéristiques de l'habitat

La MRC comptabilise 48 021 unités d'occupation, dont plus de 46 % sont des unités d'occupation résidentielle. Celles-ci sont concentrées principalement dans la municipalité de Ville Saint-Georges.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des unités d'occupation de chaque municipalité en fonction de leur type d'occupation et de leur usage.

Tableau 6 : Nombre d'unités d'occupation

Municipalitás	Nombre unités d'occupation résidentielles		Total	
Municipalités	Permanente	Saisonnière	Total	
La Guadeloupe	704	6	710	
Lac-Poulin	79	80	159	
Notre-Dame-des-Pins	482	1	483	
Saint-Benoît-Labre	598	102	700	
Saint-Côme-Linière	1 245	131	1 376	
Saint-Éphrem-de-Beauce	875	19	894	
Saint-Évariste-de-Forsyth	201	63	264	
Saint-Gédéon-de-Beauce	856	31	887	
Saint-Georges	13 902	114	14 016	
Saint-Hilaire-de-Dorset	33	4	37	
Saint-Honoré-de-Shenley	575	3	578	
Saint-Martin	1 023	58	1 081	
Saint-Philibert	113	8	121	
Saint-René	256	12	268	
Saint-Simon-les-Mines	200	12	212	
Saint-Théophile	331	129	460	
Total	21 473	773	22 246	

Source : Sommaire des rôles de l'évaluation foncière pour l'exercice financier 2013, compilation MRC

La MRC de Beauce-Sartigan présente une situation similaire aux autres MRC de la région Chaudière-Appalaches, car les unités d'occupation résidentielle présentes sur le territoire sont très majoritairement de type unifamilial (66 %). Dans la ville de Saint-Georges, il y a aussi des logements de type plex et de multilogements qui représentent respectivement 28 et 11 % du nombre de logements total.

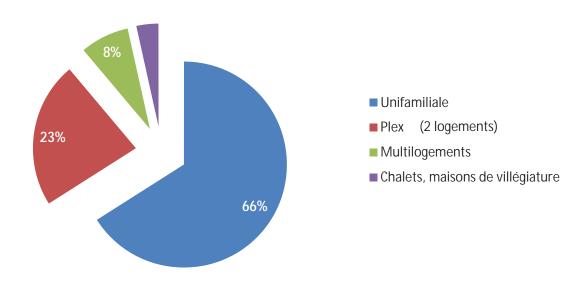
Le tableau et la figure ci-dessous présentent la répartition des unités d'occupation résidentielle de chaque municipalité en fonction de leur type.

Tableau 7 : Profil des unités d'occupation résidentielle

		Permanente	Saisonnière		
Municipalité	Unifamiliale	Plex (2 logements)	Multilogements	Chalets, maisons de villégiature	Total
La Guadeloupe	474	201	29	6	710
Lac-Poulin	71	8	0	80	159
Notre-Dame-des-Pins	406	76 0		1	483
Saint-Benoît-Labre	523	523 65 10		102	700
Saint-Côme-Linière	1051	173	21	131	1 376
Saint-Éphrem-de-Beauce	675	180	20	19	894
Saint-Évariste-de-Forsyth	174	27	0	63	264
Saint-Gédéon-de-Beauce	740	106	10	31	887
Saint-Georges	8388	3966	1548	114	14 016
Saint-Hilaire-de-Dorset	31	2	0	4	37
Saint-Honoré-de-Shenley	491	84	0	3	578
Saint-Martin	823	151	49	58	1 081
Saint-Philibert	113	0	0	8	121
Saint-René	237	19	0	12	268
Saint-Simon-les-Mines	186	14	0	12	212
Saint-Théophile	297	18	16	129	460
Total	14 680	5 090	1 703	773	22 246

Source : Sommaire des rôles de l'évaluation foncière pour l'exercice financier 2013, compilation MRC

Figure 3 : Répartition des unités d'occupation résidentielle selon le type d'immeuble



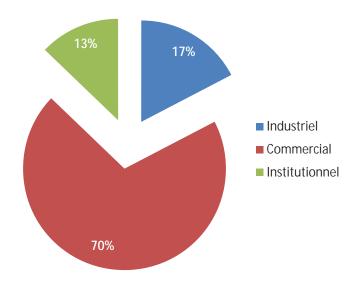
Le tableau et la figure ci-dessous présentent la répartition des unités d'occupation ICI de chaque municipalité en fonction de leur activité.

Tableau 8 : Profil des unités d'occupation ICI selon le type d'activité

Municipalités	Industriel	Commercial	Institutionnel	ICI
La Guadeloupe	18	53	8	79
Lac-Poulin	0	1	1	2
Notre-Dame-des-Pins	9	20	5	34
Saint-Benoît-Labre	8	26	7	41
Saint-Côme-Linière	11	39	8	58
Saint-Éphrem-de-Beauce	28	36	7	71
Saint-Évariste-de-Forsyth	5	6	6	17
Saint-Gédéon-de-Beauce	8	28	1	37
Saint-Georges	72	475	65	612
Saint-Hilaire-de-Dorset	0	0	1	1
Saint-Honoré-de-Shenley	15	26	5	46
Saint-Martin	12	30	8	50
Saint-Philibert	1	1	2	4
Saint-René	0	3	3	6
Saint-Simon-les-Mines	0	3	5	8
Saint-Théophile	1	10	7	18
Total	188	757	139	1 084

Source : Sommaire des rôles de l'évaluation foncière pour l'exercice financier 2013, selon la méthodologie suggérée par RECYC-Québec dans le guide de rédaction d'un PGMR (2015) (industriel : ligne 322, commercial : ligne 322 et 335 (imposable), institutionnel ligne 328 et 335 (non imposable + 624)

Figure 4 : Répartition des unités d'occupation ICI selon le type d'activité



## 1.3.2 Caractéristiques sociales

Les deux graphiques ci-dessous présentent le profil social de la population de la MRC, notamment par rapport à l'âge de la population et à leur niveau de scolarité.

35,0%
30,0%
30,0%
25,0%
20,0%
16,4%<sub>15,8%</sub>
11,9% 11,5%
10,0%
5,0%

25-44 ans

45-64 ans

65 ans et plus

Figure 5 : Tranches d'âge de la population

Source : Institut de la Statistique du Québec (ISQ), 2013

0-14 ans

15-24 ans

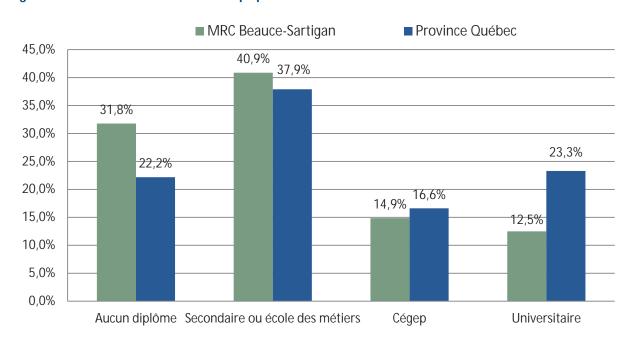


Figure 6 : Niveau de scolarité de la population

Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011.

0,0%

Selon les données de Statistiques Canada de 2011, le niveau de scolarité de la MRC de Beauce-Sartigan est en dessous de la moyenne régionale et provinciale. La population de 15 ans et plus de la MRC est un peu moins scolarisée que celle de l'ensemble du Québec en 2011. D'une part, la proportion de la population n'ayant aucun diplôme est un peu plus élevée dans la région (31,8 % contre 22,2 % pour l'ensemble du Québec). D'autre part, les diplômés universitaires représentent le septième des effectifs contre plus du cinquième pour l'ensemble du Québec (12,5 % contre 23,3 %).

## 1.3.3 Caractéristiques économiques

La section suivante présente les spécificités économiques de la population totale âgée de 15 ans et plus, notamment en termes de salaire et de taux d'activité.

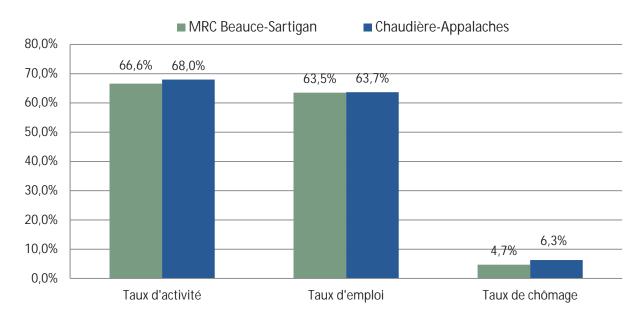
Tableau 9 : Revenu annuel des ménages

Revenu des ménages	MRC de Beauce-Sartigan
moins de 20 000 \$	16,9 %
20 000 \$ à 39 999 \$	24,5 %
40 000 \$ à 59 999 \$	21,4 %
60 000 \$ et plus	37,3 %

Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

Le Tableau 10 présente les principaux indicateurs économiques de la MRC et de la région de la Chaudière-Appalaches.

Tableau 10 : Indicateurs économiques



Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

Selon les données de Statistiques Canada de 2011, presque 45 % des ménages de la MRC ont un salaire annuel compris entre 40 000 \$ et 59 999 \$. Le revenu moyen par ménage est d'environ 47 598 \$. Les indicateurs économiques de la MRC sont assez similaires avec ceux de la région Chaudière-Appalaches, notamment pour le taux d'activité et le taux d'emploi. Le taux de chômage d'environ 4,7 %, un des plus bas de la région.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des employés pour les différents secteurs d'emplois selon les secteurs SCIAN.

Tableau 11 : Répartition des employés par secteur en 2011

	Nombre d'employés MRC	% répartition
Secteur primaire		
11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse	1 290	4,7 %
21 Extraction minière	0	0,0 %
Secteur secondaire		
22 Services publics	25	0,1 %
23 Construction	1 865	6,9 %
31-33 Fabrication	7 265	26,7 %
Secteur tertiaire		
41 Commerce de gros	675	2,5 %
44-45 Commerce de détail	3 230	11,9 %
48-49 Transport et entreposage	1 065	3,9 %
51 Industrie de l'information et industrie culturelle	115	0,4 %
52 Finance et assurances	745	2,7 %
53 Services immobiliers et services de location et de location à bail	215	0,8 %
54 Services professionnels	1 125	4,1 %
55 Gestion de sociétés et d'entreprises	80	0,3 %
56 Services administratifs	400	1,5 %
61 Services d'enseignement	1 740	6,4 %
62 Soins de santé et assistance sociale	3 355	12,3 %
71 Arts	310	1,1 %
72 Hébergement et services de restauration	1 460	5,4 %
81 Autres services (sauf les administrations publiques)	1 435	5,3 %
91 Administrations publiques	825	3,0 %
TOTAL	27 220	100,0 %

Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

Selon les données de Statistiques Canada, les différents secteurs d'activité comptabilisent plus de 27 220 employés, concentrés dans le secteur tertiaire et secondaire.

Les schémas ci-dessous présentent la répartition du nombre d'employés sur le territoire de la MRC selon les secteurs d'emploi et selon le type d'activité des entreprises.

Figure 7 : Répartition des employés par secteur d'emploi

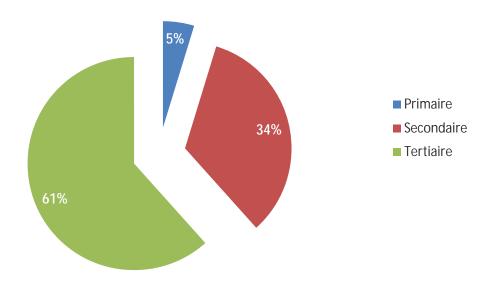
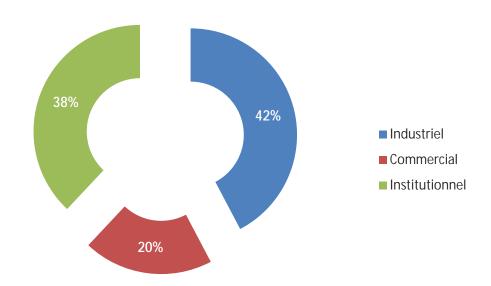


Figure 8 : Répartition des employés par type d'activité



Les points suivants résument les principaux éléments associés à l'emploi sur le territoire :

 Les secteurs secondaire et tertiaire sont les secteurs qui emploient la plus grande proportion de la population active de la MRC (42 % et 38 % respectivement). Le secteur de la fabrication est l'activité qui comprend le plus grand nombre d'employés avec 7 265, soit 27 % de la maind'œuvre.

- Dans le secteur tertiaire, les deux activités comprenant le plus grand nombre d'employés sont celles des soins de santé avec 12 % de la main d'œuvre et ceux des commerces de détail avec 11,8 %.
- Les principales industries manufacturières sont implantées dans la Ville de Saint-Georges.
- Plusieurs entreprises œuvrent dans la transformation du bois et la fabrication de produits en bois, soit la charpente, les meubles, les maisons, portes, menuiseries et produits divers.
- Les activités à caractère agricole (principalement l'élevage laitier) sont présentes, mais en faible proportion et concentrées surtout dans la vallée de la Chaudière.

Le tableau ci-dessous présente les entreprises de fabrication de plus de 100 employés présentes sur le territoire de la MRC.

Tableau 12 : Principales entreprises du secteur manufacturier (plus de 100 employés)

Municipalité	Nom de l'industrie	Domaine d'activités	Tranche d'employés		
La Guadeloupe	Structures DLD Itée	Fabrication de produits de charpente en bois	100 à 199 employés		
La Guadeloupe	Industrie de ciment La Guadeloupe Inc.	Fabrication de produits de béton	100-199 employés		
Saint-Benoît- Labre	RCM Modulaires	Préfabrication de bâtiments en bois	100 à 199 employés		
	Portes Baillargeon Inc.	Fabrication de porte en bois	100 à 199 employés		
Saint-Éphrem- de-Beauce	René Matériaux Composites Itée	Fabrication de pièces en fibre de verre pour véhicules automobiles	200 à 499 employés		
Saint-Gédéon- de-Beauce	Canam div. de Groupe Canam Inc.	Fabrication d'autres tôles fortes et éléments de charpentes	500 à 999 employés		
	Boa-Franc (Usine 2)	Fabrication d'autres menuiseries préfabriquées	200 à 499 employés		
	Boa-Franc (Usine 2)	Fabrication d'autres menuiseries préfabriquées	100 à 199 employés		
Saint-Georges	Clyvanor Itée	Fabrication de produits de charpente en bois	100 à 199 employés		
Jaint-Georges	Ébénisterie Beaubois Itée	Fabrication de meubles d'établissement institutionnel	100 à 199 employés		
	Équipements Comact Inc.	Fabrication de machines pour les scieries et le travail du bois	100 à 199 employés		
	Garaga Inc.	Fabrication de portes en métal	200 à 499 employés		

Municipalité	Nom de l'industrie	Domaine d'activités	Tranche d'employés		
	Groupe Canam inc. // Murox	Fabrication d'autres tôles fortes et éléments de charpentes	100 à 199 employés		
	Groupe Victor	Usines de tissus larges	200 à 499 employés		
	Manac Inc.	Fabrication de remorques de camions	500 à 999 employés		
	Tapis Venture Inc. (Groupe Saint-Georges)	Usines de tapis et de carpettes	100 à 199 employés		
Saint-Martin	BCH Unique Inc.	Fabrication de tous les autres produits en plastique	100 à 199 employés		
Sairit-IVIdi tili	Mobilier Rustique (Beauce) Inc.	Fabrication de tous les autres produits divers en bois	100 à 199 employés		
Saint-Évariste de Forsyth	Estampro	Atelier d'usinage	100 à 115 employés		

Source : Emploi Québec – Recherche par code des secteurs SCIAN (SCIAN 31-33 Fabrication)

Un recensement du nombre d'entreprises dans des secteurs d'activités pouvant générer des matières résiduelles spécifiques et visées par les politiques du bannissement a été réalisé, notamment pour le secteur agroalimentaire et le secteur de transformation du bois.

Plusieurs industries de transformation agroalimentaire (fabrication de produits laitiers et fromage, boulangerie) se retrouvent dans les municipalités de Saint-Côme-Linière et dans la Ville de Saint-Georges. Le tableau ci-dessous présente ces industries implantées sur le territoire de la MRC.

Tableau 13 : Industries de transformation agroalimentaire

Municipalité	Nom de l'industrie	Domaine d'activités	Tranche d'employés
Saint-Éphrem-de Beauce	Coop Alliance	Fabrication d'aliments pour animaux	5 à 19 employés
Saint-Côme- Linière	Boulangerie Canada Bread, Limitée (usine)	Boulangeries commerciales et fabrication de produits de boulangerie congelés	5 à 19 employés
Saint-Georges	Fromagerie La Pépite d'Or	Fabrication de beurre, de fromage et de produits laitiers secs et concentrés	20 à 49 employés

Source : Emploi Québec – Recherche par code des secteurs SCIAN

Le tableau 14 présente les nombreuses industries de deuxième transformation du bois, implantées sur le territoire de la MRC.

Tableau 14 : Industries de seconde transformation industrielle du bois

Municipalité	Municipalité Nom de l'industrie Domaine d'activités		Tranche d'employés
Saint-Honoré-de- Shenley	Bardeaux & Cèdres Saint-Honoré Inc.	Scieries (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente) (SCIAN 321111)	5 à 19 employés
Saint-Georges	Boa-Franc (Usine 1et 2)	Fabrication d'autres menuiseries préfabriquées (SCIAN 321919)	200 à 499 employés
Saint-Georges	Boccam Inc.	Fabrication de fenêtres et de portes en bois (SCIAN 321911)	20 à 49 employés
Saint-Benoît-Labre	Bois Busque Inc.	Fabrication de tous les autres produits divers en bois (SCIAN 321999)	20 à 49 employés
Saint-Honoré-de- Shenley	Carrier & Bégin Inc.	Scieries (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente) (SCIAN 321111)	50 à 99 employés
Saint-Georges	CG Plancher Inc.	Fabrication d'autres menuiseries préfabriquées (SCIAN 321919)	5 à 19 employés
Saint-Éphrem-de- Beauce	Clermond Hamel Itée	Scieries (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente) (SCIAN 321111)	100 à 199 employés
Saint-Georges	Clyvanor Itée	Fabrication de produits de charpente en bois (SCIAN 321215)	100 à 199 employés
Saint-Côme Linière	Division St-Côme (Produits Forestiers DG Itée (Les))	Scieries (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente) (SCIAN 321111)	20 à 49 employés
Saint-Théophile	Industries Maibec Inc.	Scieries (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente) (SCIAN 321111)	50 à 99 employés
Saint-Martin	Industries PF Inc. (Les)	Fabrication d'autres menuiseries préfabriquées (SCIAN 321919)	50 à 99 employés
Notre-Dame-des- Pins	Menuiserie des Pins Itée	Fabrication de fenêtres et de portes en bois (SCIAN 321911)	50 à 99 employés
La Guadeloupe	Menuiserie Gérard Faucher Inc.	Fabrication d'autres menuiseries préfabriquées (SCIAN 321919)	5 à 19 employés
Saint-Martin	Mobilier Rustique (Beauce) Inc.	Fabrication de tous les autres produits divers en bois (SCIAN 321999)	50 à 99 employés
Saint-Éphrem-de- Beauce	Portes Baillargeon Inc. (Les)	Fabrication de portes en bois (SCIAN 321911)	100 à 199 employés
Saint-Georges	Portes Veilleux 2000 Inc.	Fabrication de portes en bois (SCIAN 321911)	20 à 49 employés

Municipalité	Nom de l'industrie	'industrie Domaine d'activités	
Saint-Éphrem-de- Beauce	Poutrelles Modernes Itée	Fabrication de produits de charpente en bois (SCIAN 321215)	20 à 49 employés
Saint-Georges	Produits forestiers Bécesco (Les)	Scieries (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente) (SCIAN 321111)	5 à 19 employés
Saint-Martin	Produits Matra Inc.	Fabrication d'autres menuiseries préfabriquées (SCIAN 321919)	100 à 199 employés
Saint-Georges	Produits Matra Inc.	Fabrication d'autres menuiseries préfabriquées (SCIAN 321919)	5 à 19 employés
Saint-Benoît-Labre	RCM Habitations Modulaires	Préfabrication de bâtiments en bois (SCIAN 321992)	200 à 499 employés
Saint-Benoît-Labre	Toitures Fecteau Inc.	Fabrication charpente de bois	50 à 99 employés
Saint-Honoré-de- Shenley	Scierie Boucher Itée (La)	Scieries (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente) (SCIAN 321111)	5 à 19 employés
Saint-Georges	Tactic	Fabrication d'autres menuiseries préfabriquées (SCIAN 321919)	50 à 99 employés
Saint-Honoré-de- Shenley Usine Sartigan Inc.		Scieries (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente) (SCIAN 321111)	50 à 99 employés

Source : Emploi Québec – Recherche par code des secteurs SCIAN

Quelques exploitations agricoles sont recensées sur le territoire de la MRC, comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15: Entreprises du secteur agricole

Municipalité	Nom de l'entreprise Domaine d'activités unicipalité agricole			
La Guadeloupe	Citadelle (Usine de la Guadeloupe)	Toutes les autres cultures agricoles diverses (acéricole)	20 à 49 employés	
Saint-Évariste-de- Forsyth	Ferme Gaerol	Élevage de bovins laitiers et production laitière	5 à 19 employés	
Saint-Évariste-de- Forsyth	Produits d'Érable Jacques et Bureau Inc.	Toutes les autres cultures agricoles diverses	5 à 19 employés	
Saint-Georges	Serres Saint-Georges (Les)	Autres cultures vivrières en serre	5 à 19 employés	
Saint-Georges	Roy Réal & Fils Ferme	Élevage de bovins laitiers et production laitière	5 à 19 employés	

Municipalité	Nom de l'entreprise agricole	Domaine d'activités	Tranche d'employés
Saint-Honoré-de- Shenley	Plantation Daniel Mercier	Culture en pépinière et arboriculture	20 à 49 employés
Saint-Honoré-de- Shenley	Produits de l'érable du Grand Nord	Toutes les autres cultures agricoles diverses (acéricole)	5 à 19 employés

Source : Emploi Québec – Recherche par code des secteurs SCIAN

## 2 INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES RESSOURCES

La section suivante répertorie les organismes et les entreprises investis dans la gestion des matières résiduelles à l'échelle de la MRC, ainsi que les installations de traitement en exploitation pour leur valorisation ou leur élimination.

Des tableaux de synthèse présentant les informations relatives aux différents intervenants et installations liés à la gestion des matières résiduelles de la MRC sont joints respectivement aux annexes 2 et 3.

### 2.1 Recensement des intervenants en gestion des matières résiduelles

Les figures ci-dessous présentent les différentes catégories d'intervenants œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et toutes autres activités connexes.

## Catégories d'organismes en gestion des matières résiduelles

Organismes gouvernementaux et para-publics Organismes communautaires ou d'économie sociale

Groupes environnementaux

Commissions et établissements scolaires

# Catégorie d'entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles

Entreprises de collecte et de transport de matières résiduelles Entreprises de valorisation de matières résiduelles

Entreprises d'élimination de matières résiduelles Entreprises de gestion des boues (collecte et transport, traitement)

Le nombre et le type d'intervenants en gestion des matières résiduelles agissant sur le territoire de la MRC sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 16 : Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles

Inventaire des intervenants	La Guadeloupe	Lac-Poulin	Notre-Dame-des-Pins	Saint-Benoît Labre	Saint-Côme-Linière	Saint-Éphrem-de-Beauce	Saint-Évariste-de-Forsyth	Saint-Gédéon-de-Beauce	Saint-Georges	Saint-Hilaire-de-Dorset	Saint-Honoré-de-Shenley	Saint-Martin	Saint-Philibert	Saint-René	Saint-Simon-les-Mines	Saint-Théophile	Total MRC		Hors MRC
Organismes gouvernementaux et parapublics																	0		2
Organismes municipaux	1	1	1	1	2	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	18		0
Groupes environnementaux																	0		0
Organismes communautaires ou entreprises d'économie sociale																	0		1
Entreprises de réemploi		,	Se <i>re</i>	port	er à l	'inve	ntair	e des	infra	astru	cture	es de	réem	ploi			-		-
Sous-total - Organismes	1 1 1 1 2 1 1 1 2 1 1 3						3												
Entreprises de collecte et transport des matières résiduelles						1			2								3		1
Entreprises de mise en valeur des matières résiduelles																	0		1
Entreprises d'élimination des matières résiduelles					1												1		1
Entreprises de traitement spécifique des matières résiduelles																	0		0
																			3
Sous-total- Entreprises / gestion des matières résiduelles	0	0	0	0	1	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	4		၁
,	0	0	0	0	1	1	0	0	2	U	U	Ü	U	U	U	U	0		1
résiduelles	0	0	0	0	1	1	0	0	2	U	U	0	U	U	U		·		1
<i>résiduelles</i> Entreprises de collecte et transport des boues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		1

### 2.2 Recensement des installations de gestion des matières résiduelles

La figure ci-dessous présente les différentes catégories d'infrastructures œuvrant dans le domaine des matières résiduelles.

# Catégorie d'infrastructure de gestion de matières résiduelles

Valorisation des matières résiduelles

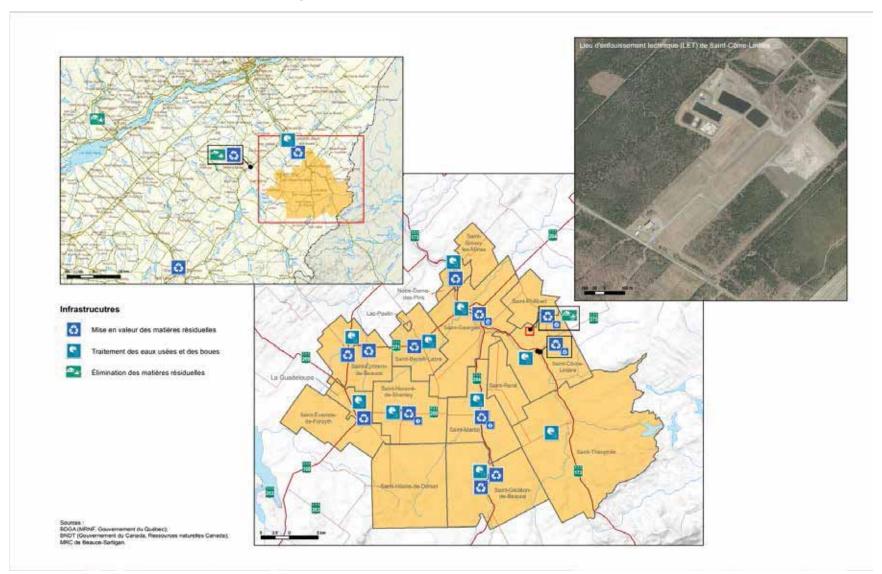
Élimination des matières résiduelles

Traitement spécifique des matières résiduelles

**Traitement des boues** 

La carte ci-dessous localise les différentes installations qui traitent les matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC.

Carte 3 : Localisation des infrastructures en gestion des matières résiduelles



Le nombre et le type d'infrastructures qui reçoivent des matières résiduelles de la MRC sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 17 : Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles

	Inventaire des infrastructures	La Guadeloupe	Lac-Poulin	Notre-Dame-des-Pins	Saint-Benoît Labre	Saint-Côme-Linière	Saint-Éphrem-de-Beauce	Saint-Évariste-de-Forsyth	Saint-Gédéon-de-Beauce	Saint-Georges	Saint-Hilaire-de-Dorset	Saint-Honoré-de-Shenley	Saint-Martin	Saint-Philibert	Saint-René	Saint-Simon-les-Mines	Saint-Théophile	Total MRC	Hors MRC
	Centre de tri des matières recyclables																	0	1
	Écocentre	1				1												2	1 <sup>5</sup>
Mission	Centre de compostage																	0	0
Mise en valeur des	Centre de transbordement																	0	0
matières résiduelles	Centre de tri des débris de construction, de rénovation et de démolition																	0	2
residuenes	Centre de réemploi - ressourcerie			1		2			2			1	1					7	0
	Points de dépôts - RDD			<b>-</b> 6		3	2			4		2	1					12	0
Points de dépôts - Produits sous REP					Se	e repo	orter	aux	sites	des	orgar	nisme	es re	conn	us				0
Sous-total -	Mise en valeur des matières résiduelles	1	0	1	0	6	2	0	2	4	0	3	2	0	0	0	0	21	4
	Lieu d'enfouissement technique (LET)					1												1	1
des matières	Lieux d'enfouissement de débris de construction et démolition (LEDCD)					0												0	0

Écocentre de Beauceville (MRC Robert-Cliche), opéré par Matrec
 La RICBS a un dépôt permanent au lieu d'enfouissement à Saint-Côme-Linière pour les RDD.

	Inventaire des infrastructures	La Guadeloupe	Lac-Poulin	Notre-Dame-des-Pins	Saint-Benoît Labre	Saint-Côme-Linière	Saint-Éphrem-de-Beauce	Saint-Évariste-de-Forsyth	Saint-Gédéon-de-Beauce	Saint-Georges	Saint-Hilaire-de-Dorset	Saint-Honoré-de-Shenley	Saint-Martin	Saint-Philibert	Saint-René	Saint-Simon-les-Mines	Saint-Théophile	Total MRC	Hors MRC
résiduelles	Centre de transbordement																	0	0
	Incinérateur																	0	0
Sous-total é	limination des matières résiduelles	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
T	Traitement des eaux usées - station mécanisée			1						1								2	2
Traitement des eaux	Traitement des eaux usées - étangs aérés	1			1	1	1		1			1	1				1	8	8
usées et des boues	Traitement des boues de fosses septiques																	0	1
	Traitement des boues industrielles																	0	0
Sous-total -	Traitement des boues	1	0	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	0	0	0	1	10	11
Total Infrast	ructures	2	0	2	1	8	3	0	3	5	0	4	3	0	0	0	1	32	16

La liste des points de dépôt pour chaque produit sous REP sur l'ensemble du territoire de la MRC est disponible en consultant les sites internet respectifs des organismes reconnus. Une recherche par type de produit et par municipalité permet de localiser les points de dépôt les plus proches.

Tableau 18: Informations sur les organismes reconnus des produits sous REP

Produits	Programme	Téléphone	
Peintures et aérosols de peinture	Éco-Peinture	1 855 840-6559	
Huiles, aérosols d'huile, antigels, filtres et contenants vides	Soghu	1 877 987-6448	
Piles rechargeables et non rechargeables, piles boutons	Appelàrecycler	1 877 273-2925	
Lampes au mercure	RecycFluo	1 877 592-2972	
Produits électroniques	Association pour le recyclage des produits électroniques	1 888 557-8177	

De plus, tout au long de l'année, les citoyens de la MRC peuvent apporter gratuitement la plupart des RDD chez certains détaillants (Rona, BMR et Coop, etc.).

## 2.2.1 Infrastructures d'élimination des matières résiduelles

- Le territoire de la MRC compte une seule infrastructure d'élimination de matières résiduelles. Les ordures ménagères de toutes les municipalités membres de la Régie sont transportées vers le lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Côme-Linière exploité par la RIBCS. Initialement, il s'agissait de 2 lots de 50 acres exploités à environ 15 %. Aujourd'hui, ce site s'étend sur 300 acres.
- Les municipalités non membres de la Régie (Saint-Ephrem-de-Beauce et La Guadeloupe depuis 2014) travaillent en collaboration avec la RIRT (Régie intermunicipale de la région de Thetford) pour l'enfouissement de leurs résidus ultimes. Les matières résiduelles étaient enfouies au lieu d'enfouissement sanitaire de Thetford Mines (site de Robertsonville). Le site ayant été fermé en janvier 2009, les matières résiduelles sont présentement transbordées au centre de transfert de Thetford Mines. Elles sont par la suite acheminées au LET de Saint-Étienne-des-Grès sur le territoire de la MRC de Maskinongé. Ce site est exploité par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) selon un certificat d'autorisation en date du 20 décembre 2011.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques nominales de ces deux sites d'élimination.

Tableau 19 : Caractéristiques des LET desservant le territoire de la MRC

Site	Propriétaire Exploitant	Volume maximal autorisé (m³)	Quantités traitées (tonnes /an)	Fermeture
LET Saint-Côme-Linière	RICBS	2 779 000	25 000	2026 <sup>7</sup>
LET Saint-Etienne-des-Grès	RGMRM	6 042 000	210 000	Après 2024

Source : Compilation réalisée par Chamard stratégies environnementales

Selon le rapport annuel de 2013 de la RICBS, de la capacité autorisée au nouveau décret #525-2010 (2 779 000 mètres cubes), il reste au 31 décembre 2013 une capacité à utiliser de 2 446 199 mètres cubes<sup>8</sup>.

#### 2.2.2 Infrastructures de valorisation des matières résiduelles

Le territoire de la MRC compte plusieurs infrastructures de mise en valeur des matières résiduelles, mais a accès également à certaines installations à l'extérieur pour valoriser certaines des matières résiduelles générées. En voici la liste :

- Un centre de tri des matières recyclables de la collecte sélective : la valorisation des matières recyclables de la collecte sélective est gérée à l'extérieur du territoire de la MRC, sur le site de Récupération Frontenac de Thetford Mines.
- Un écocentre sur le territoire de la MRC dans la municipalité de Saint-Côme-Linière et adjacent au site d'enfouissement, exploité par la Régie.
- Un second écocentre sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan, dans la municipalité de La Guadeloupe.
- Un écocentre à Beauceville, situé à l'extérieur du territoire de la MRC, exploité par l'entreprise Service Matrec<sup>9</sup>. La majorité des matières débris de CRD sont transférées au centre de tri de matériaux secs de Matrec à Québec;
- Deux centres de tri de matériaux secs situés à l'extérieur du territoire de la MRC; un exploité par Services Sanitaires Denis Fortier Inc. à Thetford Mines, et l'autre exploité par Services Sanitaires D.F de Beauce à Saint-Georges-de-Beauce;
- Un centre de compostage situé à l'extérieur du territoire de la MRC, soit à Saint-Henri-de-Lévis

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Le certificat d'autorisation du LET de Saint-Côme-Linière est valide jusqu'en 2026, avec la possibilité de prolonger cette échéance si la Régie remplit les exigences qu'elle s'est engagée à respecter.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> La capacité autorisée à la condition #02 du décret #694-200 était évaluée à 1 167 000 mètres cubes répartis dans 16 cellules sur une superficie totale d'environ 117 700 mètres carrés. Une demande de modification de décret a été déposée au MDDEFP le 29 octobre 2009, augmentant la capacité à 2 779 000 mètres cubes.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Depuis juin 2014, l'entreprise Matrec, filiale de TransForce Inc. a procédé à l'acquisition de la majeure partie des actifs de Veolia SE - Matières Résiduelles Inc., qui exerce ses activités sous le nom de Veolia Matières Résiduelles Canada.

Le tableau ci-dessous présente les informations générales des écocentres utilisés par les citoyens et les entrepreneurs de la MRC de Beauce-Sartigan. Ils sont tous accessibles aux citoyens et entrepreneurs.

Tableau 20 : Inventaire et informations générales des écocentres

Nom de l'installation	Municipalité	Type de clientèle
Écocentre de la RICBS	Saint-Côme-Linière	Citoyens et entrepreneurs
Écocentre municipal de La Guadeloupe	La Guadeloupe	Citoyens et entrepreneurs
Écocentre de Beauceville	Beauceville	Citoyens et entrepreneurs

Source : compilation réalisée par Chamard stratégies environnementales

Le détail des services offerts à l'écocentre de La Guadeloupe est fourni en annexe 4.

Le Tableau 21 ci-dessous présente les caractéristiques principales de ces installations, soit les périodes d'ouvertures et les matières acceptées.

Tableau 21 : Description des écocentres et des aires de réception

Nom de l'installation	Matières acceptées	Matières refusées	Jours et heures d'ouverture
Écocentre de la RICBS Saint-Côme- Linière	<ul> <li>Résidus de construction, rénovation, démolition (Bois, gypse, vinyle, portes et fenêtres,</li> <li>Métaux ferreux et non ferreux, carton souillé, matières recyclables. Ampoules et tubes fluorescents,</li> <li>Résidus encombrants (monstres ménagers)</li> <li>RDD et pneus</li> </ul>	<ul> <li>Animaux morts</li> <li>Terre contaminée</li> <li>RDD provenant des ICI</li> </ul>	Lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30 à l'année le samedi matin de 8 h à 11 h 30 du début avril à la fin octobre
Écocentre municipal La Guadeloupe	<ul> <li>Résidus de construction, rénovation, démolition (Bois, matériaux granulaires, métal, fer, aluminium)</li> <li>Matériel électronique, peinture et solvants,</li> <li>Appareils électriques et électroménagers</li> <li>Gazon, feuilles mortes, branches et résidus d'émondage</li> <li>Matières recyclables de la collecte sélective</li> </ul>	Résidus     domestiques     dangereux     d'origine     commerciale ou     industrielle	Période : 8 mai au 15 octobre, Mardi et Jeudi : 18h à 20h, Vendredi : 13h à 18h, Samedi : 9h à 16h Période hivernale : Fermé du 15 octobre au 14 avril inclusivement

Source : Sites Internet, compilation réalisée par Chamard

## 2.2.3 Infrastructures de traitement spécifique

Aucune infrastructure de traitement spécifique des matières résiduelles n'est présente sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan.

## 2.2.4 Infrastructures de gestion et traitement des boues

### Traitement des eaux usées municipales

Le territoire de la MRC comprend deux stations de traitement mécanisées des eaux usées (Notre-Damedes-Pins et Saint-Georges) et huit étangs aérés qui sont tous la propriété des municipalités respectives. Les municipalités de Lac-Poulin, Saint-Évariste-de-Forsyth, Saint-Hilaire-de-Dorset, Saint-Philibert, Saint-René, Saint-Simon-les-Mines n'ont pas de système de traitement des eaux municipales sur leur territoire.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques nominales de ces installations municipales.

Tableau 22 : Description des stations de traitement des eaux usées

Station de traitement	Type de station	Numéro de station	Date de mise en opération	Population conception	Débit moyen (m³/j)	Charge moyenne DBO <sub>5</sub> (kg/j)	Nombre ouvrage de surverse
La Guadeloupe	EA	24650-1	12/1986	1 531	1 350,0	182,0	4
Notre-Dame-des- Pins	BD	23370-1	09/1986	501	747,0	43,5	2
Saint-Benoît-Labre	EA(PV)	29100-1	03/2005	645	299,9	35,3	4
Saint-Côme-Linière	EA	23170-1	09/1986	2 079	1 200,0	112,0	3
Saint-Éphrem-de- Beauce	EA	23270-1	11/1986	1 090	1 120,0	135,0	6
Saint-Gédéon-de- Beauce	EA	24130-1	10/1983	2 703	1 023,0	118,0	2
Saint-Georges <i>Avenue de la</i> <i>Chaudière</i>	BA (RBS)	23320-1	12/1986	19 872	19 500,0	1 750,0	9
Saint-Georges Rue Parc Industriel	EA(PV)		09/1996	363	203,2	19,05	1
Saint-Honoré-de- Shenley	EA	23230-1	12/1986	1 068	930,0	109,0	4
Saint-Martin	EA	23220-1	09/1986	1 545	1 126,0	98,0	2
Saint-Théophile	EA(PV)	29005-1	05/1998	438	208,0	22,0	1

Source : MAMOT- Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE)

<u>Légende</u>: EA: Étangs aérés

EA (PV) : Étangs aérés (parois verticales)

BA (RBS): Boues activées (Réacteur biologique séquentiel)

BD : Biodisques

## Traitement des boues de fosses septiques

Il n'y a pas de centre de traitement des boues des installations septiques sur le territoire de la MRC. Les boues de vidange sont envoyées vers le centre de traitement régional des boues des installations septiques à l'étang aéré de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce (MRC de Robert-Cliche).

Les données de conception pour la capacité de traitement des boues de fosses septiques sont les suivantes :

Débit : 160 m³/j;

Charge organique : 146 kg/ DBO<sub>5</sub>/j;
 Déshydratation à une siccité de 20 %.

Les boues traitées et extraites des étangs sont dirigées et valorisées au site de compostage de l'entreprise Compost du Québec à Saint-Henri-de-Lévis, exploité par EnGlobe (compostage sur plateforme aérée et compostage en pile statique).

Les étangs aérés reçoivent aussi les eaux usées de l'abattoir de l'entreprise Olymel située dans la municipalité de Vallée-Jonction (MRC de La Nouvelle-Beauce), qui représente environ 20 % du débit et plus de 45 % de la charge organique de conception. Cette installation reçoit aussi les boues des municipalités de la MRC Robert-Cliche.

# 3 PORTRAIT ACTUEL DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La section suivante présente un portrait de la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble de la MRC pour l'année 2013, et ce, pour toutes les municipalités de la MRC, qu'elles soient membres ou non de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS).

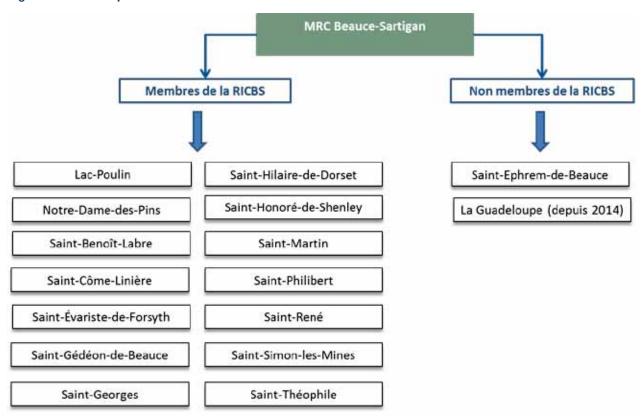
Des questionnaires sur les modalités de gestion et des programmes de gestion des matières résiduelles pour l'année 2013 ont été transmis à chaque municipalité.

#### 3.1 DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS

La MRC de Beauce-Sartigan actuellement composée de 16 municipalités, est dirigée par un conseil formé des maires de chacune d'entre elles et a à sa tête un préfet élu parmi ceux-ci.

La figure ci-dessous présente les municipalités de la MRC Beauce Sartigan qui sont membres de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud.

Figure 9 : Municipalités membres de la RICBS



14 municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan sont membres de la RICBS, créée le 14 février 2001, initialement pour l'exploitation du lieu d'enfouissement technique de Saint-Côme Linière.

La municipalité de La Guadeloupe n'est plus membre de la Régie depuis le 31 décembre 2013<sup>10</sup>. Trois municipalités de la MRC des Etchemins avoisinantes, sont aussi membres de la Régie. La municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce ne fait pas partie de la RIBCS et assure elle-même la gestion des matières résiduelles.

La figure ci-dessous présente une liste des membres de la Régie au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

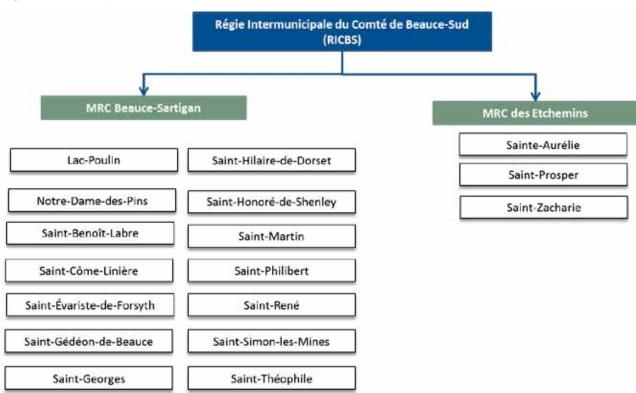


Figure 10 : Composition de la RICBS

## 3.1.1 Responsabilités de la RICBS

La Régie exerce ses compétences de gestion des matières résiduelles sur les territoires de ses municipalités membres.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> La municipalité de La Guadeloupe est intégrée avec la RICBS car le portrait de la gestion des matières résiduelles et l'inventaire des quantités de matières résiduelles ont été réalisés pour l'année 2013.

#### Compétence C1

- Gestion des matières recyclables
- Gestion des résidus encombrants
- Gestion des résidus verts (feuilles mortes) et arbres de Noël
- Gestion des résidus domestiques dangeureuse (RDD)

### Compétence C2

- •Gestion de l'écocentre de la RICBS
- Exploitation du LET

### Compétence C3

 Activités de sensibilisation et d'inormations

## 3.1.2 Responsabilités de la MRC

Les compétences obligatoires de la MRC sont :

- Gestion des boues de fosses septiques;
- Produire, adopter et réviser le PGMR sur son territoire;
- Sensibiliser leurs citoyens à une saine gestion des matières résiduelles.

### 3.1.3 Responsabilités des municipalités

Les municipalités membres de la RICBS ont comme responsabilité de :

Gérer la collecte, le transport et l'élimination des ordures ménagères;

La municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce (non-membre de la RICBS) a comme responsabilité de :

- Gérer la collecte, le transport et l'élimination des ordures ménagères;
- Gérer la collecte, le transport et le tri des matières recyclables;
- Gérer la collecte, le transport et le traitement des résidus encombrants;
- Gérer la collecte, le transport et la valorisation des résidus verts;
- Gérer la collecte et le transport des RDD;

Toutes les municipalités de la MRC ont la responsabilité de mettre en œuvre les actions prévues au PGMR et de sensibiliser leurs citoyens à une saine gestion des matières résiduelles.

Le tableau ci-dessous synthétise la distribution des responsabilités pour la gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentiel.

Tableau 23 : Partage des responsabilités – Secteur résidentiel

	Membres de la RICBS	Non membres de la RICBS
SECTEUR RÉSIDENTIEL		
Ordures ménagères		
Gestion et planification (compétence)	M	M
Collecte et transport	P ou M	Р
Élimination	RICBS	RGMRM
Matières recyclables		
Gestion et planification (compétence)	RICBS	M
Collecte et transport	Р	Р
Traitement	Р	Р
Matières organiques		
Résidus alimentaires <sup>11</sup>		
Gestion et planification (compétence)	RICBS	M
Collecte et transport	n.a	n.a
Traitement	n.a	n.a
Résidus verts		
Gestion et planification (compétence)	RICBS /M	M
Collecte et transport	RICBS /M	M
Traitement	Р	M
Boues municipales		
Gestion et planification (compétence)	M	M
Collecte et transport	Р	Р
Traitement (valorisation ou élimination)	Р	Р
Boues de fosses septiques		
Gestion et planification (compétence)	M	RC
Collecte et transport	Saint-Joseph	n-de-Beauce
Traitement (valorisation ou élimination)	Saint-Joseph	n-de-Beauce
Résidus domestiques dangereux et assimilables (RDD)		
Gestion et planification (compétence)	RICBS	M
Collecte / élimination	RICBS	M
Résidus encombrants		
Gestion et planification (compétence)	RICBS	M
Collecte et transport	RICBS	Р
Élimination	RICBS	RGMRM
Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)		
Gestion et planification (compétence)	-	-
Collecte et transport / Élimination	Apport volontaire	Apport volontaire

Source : Compilation réalisée par Chamard stratégies environnementales, 2014

 $<sup>^{11}</sup>$  Il n'y a aucune collecte de matières organiques (résidus alimentaires) sur le territoire de la MRC.

Légende:

RICBS : Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud RGMRM : Régie de gestion des matières résiduelles de la M : Municipalité

P : Privé (contrat de collecte et transport à une entreprise privée par la municipalité)

n.a : non applicable

Le tableau ci-dessous synthétise la distribution des responsabilités pour la gestion des matières résiduelles pour le secteur ICI.

Tableau 24 : Partage des responsabilités –Secteur ICI

	Membres de la RICBS	Non membres de la RICBS
SECTEUR Industries, Commerce	es et Institutions (ICI)	
Ordures ménagères		
Gestion et planification (compétence)	M	М
Collecte et transport	P ou M	М
Élimination	M (RICBS)	М
Matières recyclables		
Gestion et planification (compétence)	RICBS	М
Collecte et transport	Р	Р
Traitement	Р	Р
Matières organiques		
Gestion et planification (compétence)	RICBS	М
Collecte et transport	n.a	n.a
Traitement	n.a	n.a

Légende:

RICBS : Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud RGMRM : Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie M : Municipalité

P: Privé (contrat de collecte et transport à une entreprise

privée)

n.a: non applicable

# 3.1.4 Règlementation municipale

De façon générale, les règlements municipaux ont pour but de favoriser la santé des citoyens et la protection de l'environnement, de minimiser les nuisances et de permettre une bonne gestion des collectes des matières résiduelles.

Il n'y a qu'un seul règlement en vigueur en 2013, en lien avec la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC et il s'agit de celui de la Ville de Saint-Georges. Le règlement « n° 91-2003 pourvoyant à la cueillette des déchets solides dans les limites de la Ville de Saint-Georges » encadre toutes les modalités de collecte des matières résiduelles solides. Un maximum de trois bacs roulants de 240 à 360 litres est prévu par unité d'occupation et les conteneurs de deux à huit verges cubes à chargement avant sont autorisés. Les commerces, institutions et industries choisissant d'utiliser des conteneurs de type « roll-off » doivent faire affaire avec une entreprise privée de collecte des déchets.

## 3.1.5 Ententes intermunicipales

Les ententes intermunicipales permettent aux municipalités de s'associer entre elles pour s'offrir, en commun, des biens et des services. Ces ententes visent notamment à définir les conditions relatives aux activités suivantes :

- La gestion commune des programmes de matières résiduelles et l'exploitation du lieu d'enfouissement technique de Saint-Côme-Linière;
- La gestion des matières recyclables de la collecte sélective (collecte, transport et traitement);

Il n'y a pas d'ententes particulières pour la collecte des matières résiduelles pour la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, qui n'est pas membre de la RICBS.

Le tableau ci-dessous détaille le contenu des ententes en vigueur en 2013 pour les municipalités membres de la Régie.

Tableau 25 : Liste des ententes en vigueur en 2013

Parties liées	à l'entente	Objet	Entrée en vigueur et date d'échéance
Notre-Dame-des-Pins La Guadeloupe Saint-Côme-Linière Sainte-Aurélie Saint-Martin Saint-Philibert Saint-Prosper Saint-René Saint-Simon-les-Mines Saint-Théophile Saint-Zacharie Saint-Gédéon-de-Beauce Saint-Honoré de Shenley Saint-Georges Saint-Évariste de Forsyth	Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS)	Gestion des matières résiduelles et à l'opération en commun d'un site d'enfouissement technique	01 janvier 1999
Véolia ES Matières résiduelles inc. <sup>12</sup>	Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS)	Collecte porte à porte, transport et traitement des matières recyclables	01 juin 2010 31 mai 2015

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Depuis juin 2014, l'entreprise Matrec, filiale de TransForce Inc. a procédé à l'acquisition de la majeure partie des actifs de Veolia ES - Matières Résiduelles Inc., qui exerce ses activités sous le nom de Veolia Matières Résiduelles Canada.

Parties liées	à l'entente	Objet	Entrée en vigueur et date d'échéance
Véolia ES Matières résiduelles Inc.	Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS)	Répartition des coûts relatifs à la variation du prix du carburant diesel par municipalité	29 juillet 2013
Municipalité de Saint- Éphrem-de-Beauce	Régie intermunicipale de la région de Thetford (RIRT)	Entente intermunicipale relativement au financement, à la gestion, à l'administration et à l'exploitation en commun d'un lieu d'enfouissement pour le traitement des déchets solides et liquides et d'un centre de tri pour les matières valorisables par la constitution d'une régie intermunicipale	
Régie intermunicipale de la région de Thetford (RIRT)	Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM)	Entente intermunicipale pour la RIRT puisse continuer à disposer des matières résiduelles générées sur son territoire au LET de la RGMRM à compter du 1er mai 2013	1 <sup>er</sup> mai 2013 31 avril 2018
MRC de Beauce Sartigan	Ville de Saint-Joseph-de- Beauce	Collecte, transport et traitement des boues de fosses septiques (résidentiels et ICI) Disposition des boues déshydratées et traitement du filtrat dans les étangs aérés	1 <sup>er</sup> mai 2013 30 avril 2019

Source : Compilation réalisée par Chamard stratégies environnementales, 2014

## 3.2 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

Les programmes de collecte et de transport des différentes matières résiduelles sont les mêmes pour chacune des municipalités de la MRC, membres de la Régie, mis à part pour la collecte et le transport des ordures ménagères.

# 3.2.1 Ordures ménagères

La gestion des ordures ménagères pour toutes les municipalités de la MRC relève de la compétence municipale.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de portes résidentielles et ICI de chaque municipalité qui sont desservies par les programmes des ordures ménagères.

Tableau 26 : Nombre de portes desservies par la collecte municipale des ordures ménagères

Municipalités	Résidentiel	ICI	Nombre total de portes desservies
La Guadeloupe	686	50	736
Lac-Poulin	159	1	160
Notre-Dame-des-Pins	517	29	546
Saint-Benoît-Labre	772	69	841
Saint-Côme-Linière	1 200	220	1 420
Saint-Éphrem-de-Beauce	1 029	61	1 090
Saint-Évariste-de-Forsyth	316	9	325
Saint-Gédéon-de-Beauce	915	96	1 011
Saint-Georges	10 260	666	10 926
Saint-Hilaire-de-Dorset	40	0	40
Saint-Honoré-de-Shenley	538	123	661
Saint-Martin	1 033	93	1 126
Saint-Philibert	150	0	150
Saint-René	285	4	289
Saint-Simon-les-Mines	315	0	315
Saint-Théophile	339	11	350
Total	18 554	1 432 <sup>13</sup>	19 986

Source : Questionnaires transmis aux municipalités, compilation réalisée par Chamard stratégies environnementales

#### — Pour les municipalités membres de la RICBS

L'ensemble des ordures ménagères et résidus ultimes des municipalités membres est acheminé au site d'enfouissement de la RICBS, situé dans le rang Saint-Joseph à Saint-Côme-Linière.

La plupart des municipalités font appel à une entreprise privée pour assurer la collecte et le transport des ordures ménagères.

La fréquence de la collecte de porte en porte pour les déchets est variable selon le contenu du contrat .De façon générale, elle s'effectue toutes les deux semaines durant l'hiver et une fois par semaine durant

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Le nombre total de portes desservies de type ICI diffère du total obtenu à partir des données des sommaires des rôles d'évaluation foncière des municipalités. La méthodologie proposée ne tient compte que des ICI présentés aux lignes 322, 328 et 335 de ces rôles. Les inventaires des municipalités incluent davantage d'unités d'occupation comme faisant partie des secteurs industriel, commercial et institutionnel.

l'été. Le nombre de collectes annuelles et les matières résiduelles acceptées varient d'une municipalité à l'autre.

Le programme s'applique à tous les usagers résidentiels (résidences permanentes et saisonnières) et tous les usagers institutionnels, commerciaux et industriels (ICI). Les ICI, qui génèrent des quantités similaires au secteur résidentiel sont équipés de bacs roulants, tandis que les autres sont équipés de conteneurs de différentes tailles.

Les municipalités de Saint-Côme-Linière, Saint-Philibert et Saint-Zacharie (MRC des Etchemins) ont une entente pour la collecte et le transport des déchets avec la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce.

Il y a un regroupement entre les municipalités de Saint-Martin, Saint-René et Saint-Théophile pour la collecte et le transport des ordures ménagères (délégation pour procéder à un appel d'offres commun à Saint-Martin).

## — Pour la municipalité non membre de la RICBS

Les ordures ménagères de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce sont éliminées au LET de Saint-Étienne-des-Grès<sup>14</sup>.

La fréquence de la collecte porte-à-porte pour les déchets est une fois par semaine durant toute l'année Le programme s'applique à tous les usagers résidentiels (résidences permanentes et saisonnières) et tous les usagers institutionnels, commerciaux et industriels (ICI). Les ICI, qui génèrent des quantités similaires au secteur résidentiel sont équipés de bacs roulants, tandis que les autres sont équipés de conteneurs de différentes tailles.

Le tableau ci-dessous précise le contenu du programme de gestion des ordures ménagères pour chaque municipalité de la MRC qu'elles soient membres ou non de la RICBS.

Tableau 27 : Description des programmes de gestion des ordures ménagères en 2013

Municipalités	Entreprise de collecte 15	Date échéance	Fréquence de collecte
Membres de la RICBS			
La Guadeloupe	Services sanitaires Denis Fortier	Information non disponible	Hiver : Aux 2 semaines (octobre à avril) Été : 1 fois par semaine (mai à septembre)

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Les matières résiduelles de la municipalité de La Guadeloupe, qui n'est plus membre depuis la fin de l'année 2013, sont désormais éliminées au lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Entrepreneurs de collecte : Services Sanitaires Denis Fortier Inc. est basé à Thetford Mines, et Services Sanitaires D.F de Beauce à Saint-Georges-de-Beauce.

Municipalités	Entreprise de collecte 15	Date échéance	Fréquence de collecte
Lac-Poulin	Services sanitaires D.F. de Beauce	2014-06-14	Hiver : Aux 2 semaines (octobre à mai) Été : 1 fois par semaine (juin à septembre)
Notre-Dame-des-Pins	Services sanitaires D.F. de Beauce	2018-10-31	Hiver : Aux 2 semaines (janvier à mai) Été : 1 fois par semaine (juin à août)
Saint-Benoît-Labre	Services sanitaires D.F. de Beauce	2015-12-31	Hiver : Aux 2 semaines (21 semaines) Été : 1 fois par semaine (31 semaines)
Saint-Côme-Linière	Saint-Gédéon-de- Beauce	2014-06-15	Hiver : Aux 2 semaines (octobre à mai) Été : 1 fois par semaine (juin à septembre)
Saint-Évariste-de-Forsyth	Ferme MNR Inc.	2015-12-31	Hiver : Aux 2 semaines (octobre à avril) Été : 1 fois par semaine (mai à septembre) 1 fois par semaine toute l'année pour les conteneurs
Saint-Gédéon-de-Beauce	Saint-Gédéon-de- Beauce	2014-06-15	Hiver : Aux 2 semaines (octobre à mai) Été : 1 fois par semaine (juin à septembre) 1 fois par semaine toute l'année pour les conteneurs
Saint-Georges	Services sanitaires D.F. de Beauce	2014-12-05	Hiver : Aux 2 semaines (octobre à avril) Été : 1 fois par semaine (mai à septembre)
Saint-Hilaire-de-Dorset	Ferme MNR Inc.	2014-12-31	Hiver : Aux 2 semaines (septembre à mai) Été : 1 fois par semaine (juin à août)
Saint-Honoré-de-Shenley	Services sanitaires D.F. de Beauce	2014-12-21	Hiver : Aux 2 semaines (octobre à avril) Été : 1 fois par semaine (Mai à septembre)
Saint-Martin	Services sanitaires D.F. de Beauce	2017-12-31	Hiver : Aux 2 semaines (octobre à mai) Été : 1 fois par semaine (juin à septembre)

Municipalités	Entreprise de collecte 15	Date échéance	Fréquence de collecte
Saint-Philibert	Saint-Gédéon-de- Beauce	2014-06-15	Hiver : Aux 2 semaines (octobre à mai) Été : 1 fois par semaine (juin à septembre)
Saint René	Services sanitaires D.F. de Beauce	2017-12-31	Hiver : Aux 2 semaines (octobre à mai) Été : 1 fois par semaine (juin à septembre)
Saint-Simon-les-Mines	Services sanitaires D.F. de Beauce	2014-12-31	Hiver : Aux 2 semaines (octobre à mai) Été : 1 fois par semaine (juin à septembre)
Saint-Théophile	Services sanitaires D.F. de Beauce	2017-12-31	Hiver : Aux 2 semaines (octobre à mai) Été : 1 fois par semaine (juin à septembre)
Non membre de la RICBS			
Saint-Éphrem-de-Beauce	Ferme MNR Inc.	2014-12-31	1 fois par semaine toute l'année

Source : Questionnaires transmis aux municipalités, compilation réalisée par Chamard stratégies environnementales

Pour la municipalité de Saint-Benoit-Labre : la cueillette autour des lacs (Lac- aux-Cygnes et Lac Raquette) se fait de la fête de la Reine à l'Action de grâce. Pour le Lac-Saint-Charles, un conteneur de 2 vg3 est vidangé à l'année.

Le type de contenants pour la collecte des ordures ménagères est variable selon les contrats de collecte et transport des ordures ménagères.

Tableau 28 : Type de contenants autorisés pour la collecte des ordures ménagères

Municipalités	Contenants autorisés		
Membres de la RICBS			
La Guadeloupe	Information non disponible		
Lac-Poulin	Bacs 360 L		
	Multilogement :		
Notre-Dame-des-Pins	Résidentiel : bac roulant 240 L ou 360 L		
	Autre : Conteneur		
Saint-Benoît-Labre	Bacs 240 L ou 360 L		
Saint-Côme-Linière	Bacs 360 L		
Saint Évarieta de Forcyth	Bacs roulants de 360 L		
Saint-Évariste-de-Forsyth	Sas interdits		
Saint-Gédéon-de-Beauce	Bacs 360 L		

Municipalités	Contenants autorisés			
Membres de la RICBS				
	Conteneurs (si plus de 5 bacs et chalets)			
Saint-Georges	Bacs roulants 240 L, 360 L Sacs interdits			
Saint-Hilaire-de-Dorset	Bacs ou sacs			
Saint-Honoré-de-Shenley	n.c			
Saint-Martin	Bacs roulants de 240 ou 360 L			
Saint-Philibert	n.c			
Saint-René	Bacs roulants de 240 ou 360 L			
Saint-Simon-les-Mines	n.c			
Saint-Théophile	Bacs roulants de 240 ou 360 L			
Non membre de la RICBS				
Saint-Éphrem-de-Beauce	Bacs roulants de 360 L			

Source : Questionnaires transmis aux municipalités, compilation réalisée par Chamard stratégies environnementales

#### 3.2.2 Résidus encombrants

Les résidus encombrants désignent les objets volumineux incluant notamment les meubles, matelas et électroménagers.

### — Pour les municipalités membres de la RICBS

Depuis 2003, la RICBS offre une collecte des résidus encombrants ménagers et objets volumineux. Les citoyens des municipalités membres ont accès toute l'année à un service de collecte à domicile gratuit.

Ces collectes sont réalisées sur demande, au moyen d'une ligne téléphonique<sup>16</sup>. Ces matières collectées transitent par l'écocentre, et sont soit valorisées, soit envoyées au site d'enfouissement.

Les résidus encombrants acceptés dans la collecte sur appel sont, entre autres, les suivants : électroménagers, meubles, barbecues, tondeuses, bicyclettes, balançoires, téléviseurs et systèmes audio-vidéo, etc.

Les résidus encombrants peuvent aussi être déposés en tout temps à l'écocentre de Saint-Côme-Linière par apport volontaire.

# — Pour la municipalité non membre de la RICBS

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Ligne sans frais: 1 877 685-2230. Un camion se présentera dans les prochains jours pour ramasser vos objets encombrants gratuitement.

Le contrat de collecte des ordures ménagères pour la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce inclut deux collectes des résidus encombrants par année. Ces résidus sont dirigés vers le site d'enfouissement, comme les ordures ménagères. Il n'y a pas de réemploi ou de valorisation de ces matières.

## 3.2.3 Matières recyclables

La collecte sélective des matières recyclables est réalisée pêle-mêle de porte en porte pour toutes les municipalités de la MRC, qu'elles soient membres ou non membres de la Régie.

#### Secteur Résidentiel

Pour la Régie, un seul et même contrat incluant la collecte, le transport, le tri et le traitement, a été accordé à l'entreprise Matrec pour une durée de cinq ans.

La municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce fait affaire avec une entreprise locale, la Ferme MNR inc., qui est aussi responsable de la collecte et du transport des ordures ménagères.

Le tableau ci-dessous précise les caractéristiques des contrats de collecte et transport pour le programme des matières recyclables.

Tableau 29 : Description des contrats de collecte des matières recyclables en 2013

Municipalités	Entreprise de collecte	Date prise effet	Durée du contrat	Date échéance
Membres de la RICBS	Matrec	01 juin 2010	5 ans	31 mai 2015
Non membre de la RICBS				
Saint-Éphrem-de-Beauce	Ferme MNR Inc.	01 janvier 2014	1 an	31 décembre 2014

Source : Questionnaires transmis aux municipalités, compilation réalisée par Chamard stratégies environnementales

Le tableau ci-dessous précise le contenu du programme de gestion des matières recyclables pour chaque municipalité.

Tableau 30 : Description de la collecte des matières recyclables en 2013

Municipalités	Fréquence de collecte	Journée	Contenants autorisés	Centre de tri
Membres de la RICBS				
La Guadeloupe		Jeudi		
Lac-Poulin	Bacs roulants de	Mercredi	Résidentiel : Bacs	
Notre-Dame-des-Pins	360 L aux deux	Mercredi	roulants de 360 L	Dogualo City
Saint-Benoît-Labre	semaines	Mercredi		Recycle City
Saint-Côme-Linière	Conteneurs : 1 fois	Mardi	Multilogements et	
Saint-Évariste-de-Forsyth	par semaine	Jeudi	secteur ICI :	
Saint-Gédéon-de-Beauce	•	Lundi	conteneurs 2 et 9	

Municipalités	Fréquence de collecte	Journée	Contenants autorisés	Centre de tri
Saint-Georges			vg <sup>3</sup> et roll off avec	
Saint-Hilaire-de-Dorset			compacteur	
Saint-Honoré-de-Shenley		Jeudi		
Saint-Martin		Lundi		
Saint-Philibert		Mardi		
Saint-René		2 secteurs :		
Saint-Nerie		Mardi et jeudi		
Saint-Simon-les-Mines				
Saint-Théophile		Jeudi		

Source : Questionnaires transmis aux municipalités, compilation réalisée par Chamard stratégies environnementales

## — Pour les municipalités membres de la RICBS

La collecte des matières recyclables s'applique pour tous les usagers résidentiels (résidences permanentes et saisonnières). Elle s'applique à toutes les catégories de logements (résidences unifamiliales et logements d'immeubles multilogements).

Les contenants autorisés sont des bacs bleus d'une capacité de 360 litres pour le secteur résidentiel et des conteneurs d'une capacité de 2 à 9 vg³ pour les multilogements.

La collecte des matières recyclables pour le secteur résidentiel (équipé de bacs roulants) est faite aux deux semaines durant toute l'année. La fréquence de la collecte de matières recyclables équipée de conteneurs est une fois par semaine durant toute l'année. Les matières recyclables de toutes les municipalités membres de la Régie, sont collectées et transportées par l'entrepreneur au centre de tri de Récupération Frontenac, basé à Thetford Mines.

Le tableau ci-dessous synthétise le nombre de conteneurs pour la collecte des matières recyclables pour chaque municipalité.

Tableau 31 : Inventaire des conteneurs de 2 à 9 verges en 2013

Municipalités	Nombre de conteneurs Résidentiel	Nombre de conteneurs ICI	Total
Membres de la RICBS			
La Guadeloupe	4	39	43
Lac-Poulin	0	0	0
Notre-Dame-des-Pins	1	16	17
Saint-Benoît-Labre	2	18	20
Saint-Côme-Linière	3	29	32
Saint-Évariste-de-Forsyth	2	10	12
Saint-Gédéon-de-Beauce	2	40	42
Saint-Georges	117	322	439

Municipalités	Nombre de conteneurs Résidentiel	Nombre de conteneurs ICI	Total
Saint-Hilaire-de-Dorset	0	0	0
Saint-Honoré-de-Shenley	0	29	29
Saint-Martin	2	19	21
Saint-Philibert	0	1	1
Saint-René	0	3	3
Saint-Simon-les-Mines	0	0	0
Saint-Théophile	2	7	9
Total	135	533	668

Source : Rapport annuel de la RICBS, 2013

Au 31 décembre 2013, il était déployé sur le territoire de la MRC près de 625 conteneurs de récupération, qui sont tous la propriété de la Régie. En plus, 43 conteneurs étaient recensés pour la municipalité de La Guadeloupe, qui se charge elle-même de faire l'acquisition des conteneurs.

## — Pour la municipalité non membre de la RICBS

La collecte des matières recyclables s'applique pour tous les usagers résidentiels (résidences permanentes et saisonnières) et pour tous les usagers institutionnels, commerciaux et industriels (ICI). Elle s'applique à toutes les catégories de logements (résidences unifamiliales et logements d'immeubles multi-logements).

Les contenants autorisés sont des bacs bleus d'une capacité de 360 litres pour le secteur résidentiel et des conteneurs pour les multi-logements et le secteur ICI.

La fréquence de la collecte des matières recyclables pour le secteur résidentiel et pour les petits ICI (équipés de bacs roulants) est faite aux deux (2) semaines durant toute l'année tandis que la collecte de matières recyclables équipées de conteneurs est une fois par semaine durant toute l'année.

Les matières recyclables de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce sont collectées et transportées par la ferme MNR au centre de tri.

#### Secteur Institutions, commerces et industries (ICI)

La collecte municipale des matières recyclables s'applique pour tous les usagers institutionnels, commerciaux et industriels (ICI) assimilables.

Sauf pour quelques commerces, la fréquence de la collecte des matières recyclables pour les petits ICI (équipés de bacs roulants) est faite aussi aux deux (2) semaines durant toute l'année. Les contenants autorisés sont des bacs bleus d'une capacité de 360 litres, des conteneurs d'une capacité de 2 à 9 vg³ et des roll off avec compacteur, en fonction de la taille et des besoins de l'entreprise.

La fréquence de la collecte de matières recyclables pour les usagers du secteur ICI équipés de conteneurs est une fois par semaine durant toute l'année.

Il y aussi certains ICI qui font affaire avec des entrepreneurs privés directement pour la location de conteneurs pour la gestion de leurs matières recyclables. Ces usagers ICI ne sont pas inclus dans la collecte municipale.

## 3.2.4 Matières organiques

Les matières organiques du secteur résidentiel incluent les résidus alimentaires (restes de table) et les résidus verts de jardin y compris le gazon et les feuilles mortes.

## Programmes de réduction à la source

La RICBS incite également les citoyens à pratiquer le compostage domestique et l'herbicyclage. Pour cela, elle offre la possibilité de suivre gratuitement un cours sur le compostage domestique. C'est seulement à la suite de ce cours officiel sur le compostage que les participants reçoivent une attestation et peuvent se procurer un composteur domestique. La Régie offre également depuis plus récemment la possibilité de recevoir de l'information sur le compostage domestique dans les classes de niveau primaire (6e année) ou encore en entreprises.

#### Collecte des matières organiques

Il n'y a aucune collecte de porte en porte des résidus alimentaires sur le territoire de la MRC, qu'ils soient d'origine résidentielle ou provenant des ICI.

## Collectes spéciales des résidus verts

# Pour les municipalités membres de la RICBS

Il y a plusieurs collectes ponctuelles pour les résidus verts. La RICBS offre un service de collecte de feuilles mortes en sacs pour les municipalités membres. Selon les municipalités, la collecte de ces matières se fait en porte-à-porte ou grâce à des points de dépôts identifiés et gérés par la Régie.

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des programmes pour la récupération des feuilles mortes sur le territoire de la MRC.

Tableau 32 : Description des programmes de gestion des feuilles mortes

Municipalités	Collecte porte en porte	Points de dépôts	Aucun programme
Membres de la RICBS			
La Guadeloupe		Х	
Lac-Poulin		Х	
Notre-Dame-des-Pins		X	
Saint-Benoît-Labre		Х	
Saint-Côme-Linière		Х	
Saint-Évariste-de-Forsyth		Х	
Saint-Gédéon-de-Beauce		Х	

Municipalités	Collecte porte en porte	Points de dépôts	Aucun programme
Saint-Georges	Х		
Saint-Hilaire-de-Dorset			Χ
Saint-Honoré-de-Shenley		Χ	
Saint-Martin		Х	
Saint-Philibert			Χ
Saint-René			Χ
Saint-Simon-les-Mines			Х
Saint-Théophile		Х	

Source : Questionnaires transmis aux municipalités, compilation réalisée par Chamard stratégies environnementales

La Ville de Saint-Georges a organisé durant deux semaines une collecte porte en porte sur son territoire. Différents acquéreurs de ces sacs répartis sur le territoire s'en serviront comme amendement pour leur sol. Quatre municipalités n'ont pas participé à ce programme, notamment Saint-Hilaire-de-Dorset, Saint-Philibert, Saint-René et Saint-Simon-les-Mines.

Également, la RICBS offre un service de récupération des arbres de Noël depuis plus d'une dizaine d'années pour les valoriser chez un particulier qui en extrait l'huile. Certaines municipalités offrent également une collecte spéciale des arbres de Noël sur leur territoire soit du porte à porte ou mettent à la disposition des points de dépôts spécifiques qui sont vidés dans la semaine du 15 janvier.

## — Pour la municipalité non membre de la RICBS

Pour la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, il n'y a aucun programme municipal de collecte de porte en porte des résidus verts<sup>17</sup>.

# 3.2.5 Boues municipales

Les eaux usées domestiques sont, soit collectées par un réseau d'égout municipal, soit par un système pour résidences isolées. Elles sont ensuite traitées par une station de traitement mécanisée ou sur place par un système de traitement autonome. Dans les deux cas, le traitement des eaux usées génère des boues qu'il faut collecter et traiter de façon adéquate.

Le tableau ci-dessous synthétise la proportion de la population raccordée au réseau d'égout municipal en 2013 sur l'ensemble du territoire de la MRC.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> La municipalité de La Guadeloupe possède un dépôt à cette fin.

Tableau 33 : Type de traitement municipal des eaux usées et inventaire des fosses septiques par municipalités

Municipalité	Type de traitement municipal des eaux	Nombre de fosses résidentielles
La Guadeloupe	Étang aéré	98
Lac-Poulin	Aucun	156
Notre-Dame-des-Pins	Station mécanisée	131
Saint-Benoît-Labre	Étang aéré	510
Saint-Côme-Linière	Étang aéré	550
Saint-Éphrem-de-Beauce	Étang aéré	368
Saint-Évariste-de-Forsyth	Aucun	290
Saint-Gédéon-de-Beauce	Étang aéré	250
Saint-Georges	Station mécanisée et étang aéré	2 437
Saint-Hilaire-de-Dorset	Aucun	54
Saint-Honoré-de-Shenley	Étang aéré	261
Saint-Martin	Étang aéré	344
Saint-Philibert	Aucun	177
Saint-René	Aucun	240
Saint-Simon-les-Mines	Aucun	214
Saint-Théophile	Étang aéré	295
Total		6 375

Source : MRC de Beauce-Sartigan, 2014 - Statistiques sur la population desservie et non desservie par un réseau d'égout

# Boues de stations mécanisées et d'étangs aérés

La gestion des boues générées par les ouvrages municipaux relève de la municipalité, propriétaire et exploitante des installations. Les stations mécanisées nécessitent généralement l'extraction régulière des boues produites, alors que les étangs aérés peuvent les accumuler durant plusieurs années.

Le tableau ci-dessous synthétise le programme de gestion des boues municipales, issues des stations mécanisées ou des étangs aérés.

Tableau 34 : Description du programme de gestion des boues municipales

Municipalité	Type de station	Fréquence de disposition	Traitement des boues	Valorisation / élimination
La Guadeloupe	Étang aéré	Lorsque requis <sup>18</sup>	Déshydratation (géotubes)	Valorisation (compostage)
Notre-Dame-des-Pins	Biodisques	En continu	Déshydratation	Valorisation

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Normalement la vidange des étangs aérés requis à tous les 10 ou 15 ans.

Municipalité	Type de station	Fréquence de disposition	Traitement des boues	Valorisation / élimination
				(compostage)
Saint-Benoît-Labre	Étang aéré (parois verticales)	Lorsque requis	Déshydratation (ballon)	Valorisation (compostage)
Saint-Côme-Linière	Étang aéré	Lorsque requis	Déshydratation	Valorisation (compostage)
Saint-Éphrem-de- Beauce	Étang aéré	Lorsque requis	Déshydratation	Valorisation (compostage)
Saint-Gédéon-de- Beauce	Étang aéré	Lorsque requis	Déshydratation	Valorisation (compostage)
Saint-Georges	Boues activées (RBS)	En continu	Déshydratation	Valorisation (compostage + épandage)
	Étang aéré	Lorsque requis	Déshydratation	Valorisation (compostage)
Saint-Honoré-de- Shenley	Étang aéré	Lorsque requis	Déshydratation	Valorisation (compostage)
Saint-Martin	Étang aéré	Lorsque requis	Déshydratation	Valorisation (compostage)
Saint-Théophile	Étang aéré (parois verticales)	Lorsque requis	Déshydratation	Valorisation (compostage + épandage)

Source : Questionnaires transmis aux municipalités, compilation réalisée par Chamard

Les boues extraites qui sont valorisées sont envoyées vers la plateforme de l'entreprise Les Composts du Québec à Saint-Henri-de-Lévis.

## Boues de fosses septiques

La MRC a la délégation de compétence pour la gestion des boues de fosses septiques de toutes les municipalités de son territoire depuis 2009. Elle a confié à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce la vidange, la collecte et le traitement des boues des fosses septiques résidentielles et des bâtiments ICI, dans le cadre d'une entente d'une durée de 20 ans dont le contrat de collecte est renouvelable tous les 5 ans. En 2013, il y avait 6 375 fosses septiques dénombrées sur le territoire de la MRC (basé sur les statistiques 2014). Celles-ci sont concentrées dans la Ville de Saint-Georges (38 %).

Le tableau 35 synthétise les détails du programme de gestion des boues de fosses septiques.

Tableau 35 : Description du programme de gestion des boues de fosses septiques

	Contrat de collecte			Lieu de	Valorisation		
Fréquence de vidange	Entreprise de collecte	Date du début	Durée	traitement	Élimination	Site	
Résidence principale : 2 ans Résidence secondaire : 4 ans	Ville de Saint- Joseph-de- Beauce	1er mai 2013	5 ans	Étangs aérés Ville de Saint- Joseph-de- Beauce	Valorisation (compostage)	Compost du Québec (Saint-Henri de Lévis)	

Source : MRC de Beauce-Sartigan, 2014

Les boues sont réceptionnées au centre régional de traitement de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce (étangs aérés). Elles sont déshydratées à une siccité d'environ 20 % et ensuite envoyées vers un site de compostage pour y être valorisées.

#### **Boues industrielles**

Il n'y a pas de boues d'origine industrielles générées sur le territoire de la MRC.

# Résidus domestiques dangereux (RDD) et produits sous REP

Pour toutes les municipalités, il existe plusieurs points de collectes pour les RDD sur le territoire de la MRC chez certains détaillants (RONA, BMR, Coop, etc.). Ils sont en général acceptés toute l'année et sans frais.

Les écocentres sont des points de dépôts reconnus et acceptent les résidus domestiques dangereux (RDD).

# — Pour les municipalités membres de la RICBS

La RICBS organise une collecte itinérante pour les résidus domestiques dangereux tous les printemps. Ce service est gratuit et s'adresse seulement au secteur résidentiel. Également, la Régie a un dépôt permanent de RDD à l'écocentre de la RICBS, adjacent au lieu d'enfouissement à Saint-Côme-Linière. Les citoyens peuvent y déposer tous types de RDD sans aucun frais et ce tout au long de l'année.

À l'écocentre de La Guadeloupe, les résidus dangereux d'origine commerciale ou industrielle sont refusés

# — Pour la municipalité non membre de la RICBS

Il n'y a pas de collecte spéciale des RDD en place pour la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce.

#### Débris de construction, de rénovation et de démolition (CRD)

Il n'y a aucun programme de gestion spécifique des débris de CRD sur le territoire de la MRC, qu'ils soient d'origine résidentielle ou provenant du secteur ICI. Il s'agit seulement d'apport volontaire à l'écocentre de

la RICBS pour les résidents des municipalités membres. La facturation se fait selon le poids des matières à disposer en fonction des taux en vigueur.

Également, pour les municipalités sous contrat avec Services Sanitaires Denis Fortier ou Services Sanitaires D.F de Beauce, les débris CRD peuvent être acheminés, vers les deux centres de tri de matériaux secs de l'entreprise à Thetford Mines et Saint-Georges-de-Beauce.

#### 3.3 Coûts associés à la gestion des matières résiduelles

Les coûts directs assumés par les villes selon les compétences qui leur sont déléguées incluent les coûts de services de collecte et de traitement des différentes matières résiduelles. Entre autres, les programmes pris en charge sont généralement :

- La collecte et le transport des ordures ménagères et leur élimination,
- La gestion des résidus encombrants (collecte, valorisation ou élimination),
- La collecte sélective des matières recyclables, leur transport et leur traitement,
- La gestion des écocentres et des points de dépôts volontaires.

L'année de référence pour la compilation des coûts des services de gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauce-Sartigan est 2013. Tous les coûts des sections suivantes sont présentés sans taxes, et sans redevances.

## 3.3.1 Ordures ménagères

#### — Pour les municipalités membres de la RICBS

Les coûts de collecte et de transport des ordures ménagères sont directement pris en charge par les municipalités. La Régie répartit les coûts d'élimination en les divisant proportionnellement à la contribution de chaque municipalité en fonction des quantités enfouies.

Les taux pour la disposition des matières résiduelles acceptables au lieu d'enfouissement technique de la Régie situé à Saint-Côme-Linière pour l'année 2013 sont les suivants :

- 90 \$ la tonne métrique pour disposer de matières résiduelles transportées au moyen d'un camion à ordures conventionnel (benne) par ou pour une municipalité membre de la Régie;
- 108 \$ la tonne métrique pour disposer de matières résiduelles transportées par un moyen autre qu'un camion à ordures conventionnel (benne);
- La quantité enfouie est la quantité totale pour l'année 2013 incluant la quantité collectée par bacs roulants de 360 litres et par conteneurs. Le nombre d'u.o. correspond au nombre de portes desservies, tous types confondus (résidentielle et ICI).

Le tableau ci-dessous précise les coûts inhérents à la gestion des matières résiduelles pour chaque municipalité de la MRC.

Tableau 36 : Coûts de gestion des ordures ménagères – 2013

			COLLECTE ET TRANSPORT		ÉLIMINATION		TOTAL	
Municipalités	Quantité enfouie 2013 (tonnes)	u.o. desservies	\$/t	\$/an	\$/t	\$/an	\$/an	\$/t
La Guadeloupe	553	736	87 \$	48 000 \$		49 736 \$	97 736 \$	177 \$
Lac-Poulin	62	160	151 \$	9 295 \$		5 549 \$	14 844 \$	241 \$
Notre-Dame- des-Pins	482	546	53 \$	25 547 \$		43 416 \$	68 963 \$	143 \$
Saint-Benoît- Labre	618	841	68 \$	41 891 \$		55 651 \$	97 541 \$	158 \$
Saint-Côme- Linière	1 038	1 400	81 \$	84 000 \$		93 425 \$	177 425 \$	171 \$
Saint-Évariste- de-Forsyth	244	325	100 \$	24 325 \$		21 977 \$	46 303 \$	190 \$
Saint-Gédéon- de-Beauce	805	1 011	104 \$	83 627 \$	90 \$	72 488 \$	156 115 \$	194 \$
Saint-Georges	13 027	10 926	39 \$	510 681 \$	ou 108 \$	1 188 361 \$	1 699 042 \$	130 \$
Saint-Hilaire- de-Dorset	29	40	333 \$	9 500 \$	100 φ	2 569 \$	12 069 \$	423 \$
Saint-Honoré- de-Shenley	637	620	69 \$	44 000 \$		57 347 \$	101 347 \$	159 \$
Saint-Martin	980	1 062	56 \$	54 791 \$		88 173 \$	142 964 \$	146 \$
Saint-Philibert	87	150	104 \$	9 000 \$		7 796 \$	16 796 \$	194 \$
Saint-René	209	289	61 \$	12 762 \$		18 789 \$	31 551 \$	151 \$
Saint-Simon- les-Mines	138	315	101 \$	13 939 \$		12 463 \$	26 402 \$	191 \$
Saint- Théophile	249	361	66 \$	16 422 \$		22 404 \$	38 826 \$	156 \$
Total	19 157	18 782	- \$	987 780 \$		1 740 142 \$	2 727 923 \$	142 \$

Source : Questionnaire des municipalités, compilation réalisée par Chamard stratégies environnementales

Les coûts de collecte et de transport des ordures ménagères varient significativement d'une municipalité à l'autre, selon les devis de collecte avec les différents entrepreneurs. Le coût moyen à la tonne de collecte et de transport est de 100 \$ et le coût médian de 80 \$. En ce qui concerne les coûts d'élimination, ils sont soit de 90 \$ ou de 108 \$ par tonne de matière enfouie selon le type de contenant <sup>19</sup>.

<sup>19 90 \$</sup> la tonne pour les matières résiduelles transportées au moyen d'un camion à ordures conventionnel (benne).
108 \$ la tonne pour les matières résiduelles transportées par un moyen autre que le camion conventionnel (benne).

Le détail des tarifs au LET de Saint-Côme-Linière est disponible à l'annexe 5.

#### Pour la municipalité non membre de la RICBS

Pour la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce qui n'est pas membre de la RICBS, le coût de l'élimination est de 109 \$ par tonne vers le LET de Saint-Étienne-des-grès.

#### 3.3.2 Résidus encombrants

#### — Pour les municipalités membres de la RICBS

Le coût de gestion des résidus encombrants est partiellement inclus dans les coûts de collecte et d'élimination des ordures ménagères. L'autre partie des coûts globaux de gestion pour ces résidus est comprise dans les coûts d'exploitation de l'écocentre de la RICBS qui comprennent les coûts de location de conteneurs et de transport des résidus de CRD et des résidus encombrants vers des infrastructures de traitement.

#### — Pour la municipalité non membre de la RICBS

Pour la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, la collecte des résidus encombrants étant faite en même temps que la collecte municipale des ordures ménagères, leur coût de gestion est inclus dans le coût des ordures ménagères.

# 3.3.3 Matières recyclables

Le tableau ci-dessous précise les coûts inhérents à la gestion des matières recyclables pour chaque municipalité de la MRC,

Tableau 37 : Coûts de gestion des matières recyclables – 2013

			COLLECTE, TRANSPO	RT, TRAITEMENT	COÛT TOTAL
Municipalités	Quantité récupérée 2013 (tonnes)	u.o. desservies	\$/t	\$/an	\$/u.o.
Membres de la RICBS				959 803 \$	
La Guadeloupe	285	736		44 645 \$	61 \$
Lac-Poulin	16	160		2 583 \$	16 \$
Notre-Dame-des-Pins	155	546		24 330 \$	45 \$
Saint-Benoît-Labre	196	841		30 737 \$	37 \$
Saint-Côme-Linière	355	1 420		55 708 \$	39 \$
Saint-Évariste-de-Forsyth	59	325	156,92 \$	9 323 \$	29 \$
Saint-Gédéon-de-Beauce	260	1 011		40 842 \$	40 \$
Saint-Georges	4 118	10 926		646 143 \$	59 \$
Saint-Hilaire-de-Dorset	9	40		1 428 \$	36 \$
Saint-Honoré-de-Shenley	191	661		30 042 \$	45 \$
Saint-Martin	266	1 126		41 664 \$	37 \$

			COLLECTE, TRANSPO	RT, TRAITEMENT	COÛT TOTAL
Municipalités	Quantité récupérée 2013 (tonnes)	u.o. desservies	\$/t	\$/an	\$/u.o.
Saint-Philibert	32	150		4 990 \$	33 \$
Saint-René	54	289		8 439 \$	29 \$
Saint-Simon-les-Mines	48	315		7 529 \$	24 \$
Saint-Théophile	73	360		11 399 \$	32 \$
Non membre de la RICBS				50 161 \$	
Saint-Éphrem-de-Beauce	Non disponible	1 090		50 161 \$	46 \$
Total	6 117	18 906		1 009 963 \$	53 \$

Source : Rapport annuel de la RICBS, 2013

Questionnaire des municipalités, compilation réalisée par Chamard

Le coût annuel total de la collecte sélective des matières recyclables pour la MRC de Beauce-Sartigan est de 1 009 963 \$ pour l'année 2013.

# 3.3.4 Boues municipales

## Boues de stations mécanisées et des étangs aérés

Le tableau ci-dessous précise les coûts inhérents à la gestion des boues municipales des stations mécanisées et des étangs aérés pris en charge par chaque municipalité.

Tableau 38 : Coûts de gestion des boues municipales - 2013

Municipalités	Quantité de boues 2013 Tonnes matières humides	Coût total \$/an
La Guadeloupe	5 732	7 500 \$
Notre-Dame-des-Pins	285	16 815 \$
Saint-Benoît-Labre	211	2 347 \$
Saint-Côme-Linière	Pas de vidange	- \$
Saint-Éphrem-de-Beauce	non connu	non connu
Saint-Gédéon-de-Beauce	Pas de vidange	- \$
Saint-Georges	3 736	278 529 \$
Saint-Honoré-de-Shenley	Pas de vidange	- \$
Saint-Martin	Pas de vidange	- \$
Saint-Théophile	50	37 500 \$
Total	10 014 tmh	335 191 \$

Source : Questionnaire des municipalités, compilation réalisée par Chamard stratégies environnementales

#### Boues de fosses septiques

La MRC reçoit une facture mensuelle de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce accompagnée d'un relevé précisant le nombre de fosses vidangées au centre régional. Pour les vidanges systématiques, une côte part est facturée à toutes les unités non raccordées. Pour les vidanges supplémentaires, la MRC facture sur la base des données réelles à la municipalité concernée, qui charge le citoyen.

Selon l'entente entre la MRC et la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, le coût du traitement et d'administration est de 88,80 \$/m³, taxes en sus, pour une fosse de 6,82 m³ et moins. Pour les fosses de capacité supérieure, un calcul est appliqué au prorata du volume excédentaire par tranche de 3 m³. Ce coût de traitement est indexé annuellement à la date de signature du protocole d'entente selon l'IPC, soit le 01 janvier. Le coût de transport est fixé suite à un appel d'offres.

En 2013, le coût moyen de vidange par fosse était de 165 \$ incluant le transport et le traitement.

Le tableau ci-dessous précise les coûts inhérents à la gestion des boues de fosses septiques pour la MRC.

Tableau 39 : Coûts de gestion des boues de fosses septiques – 2013

Municipalités	Nombre de fosses vidangées	Quantité de boues vidangées (m³)	Coût unitaire indexé 2013 \$/fosse	Coût total \$/an
La Guadeloupe	46	159		7 610 \$
Lac-Poulin	104	359		17 206 \$
Notre-Dame-des-Pins	112	386		18 529 \$
Saint-Benoît-Labre	281	969		46 489 \$
Saint-Côme-Linière	248	855		41 029 \$
Saint-Éphrem-de-Beauce	126	434		20 845 \$
Saint-Évariste-de-Forsyth	121	417		20 018 \$
Saint-Gédéon-de-Beauce	65	224	165 \$	10 754 \$
Saint-Georges	1 140	3 930	100 \$	188 602 \$
Saint-Hilaire-de-Dorset	32	110		5 294 \$
Saint-Honoré-de-Shenley	82	283		13 566 \$
Saint-Martin	79	272		13 070 \$
Saint-Philibert	59	203		9 761 \$
Saint-René	109	376		18 033 \$
Saint-Simon-les-Mines	109	376		18 033 \$
Saint-Théophile	81	269		13 401 \$
Total	2 794	9 622		462 239 \$

Source : Protocole d'entente entre la MRC Beauce Sartigan et la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

#### 3.3.5 Écocentres

Les coûts de gestion de l'écocentre de Saint-Côme-Linière présentés dans le tableau ci-dessous proviennent du rapport budgétaire de la RICBS en date du 31 décembre 2013 (avant audition comptable).

Tableau 40 : Coûts de gestion des écocentres

	Quantité	MAIN D'OEUVRE	OPÉRATION	COÛT TOTAL	
Écocentres	reçue (tonnes)	\$/an avant taxes	\$/an avant taxes	\$/an avant taxes	\$/tonne
Écocentre de la RICBS à Saint-Côme-Linière	624	44 800 \$	41 700 \$	86 500 \$	140 \$
Écocentre municipal de La Guadeloupe	Non disponible	Non disponible	Non disponible	48 000 \$	-

Source : Rapport budgétaire de la RICBS en date du 31 décembre 2013 (avant audition comptable)

Questionnaire pour la révision du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (La Guadeloupe)

#### 3.3.6 Résidus verts

Les coûts de la collecte des points de dépôts de feuilles mortes et d'arbres de Noël étaient d'environ 2 800 \$ pour la RICBS en 2013.

Ces coûts incluent le transport des résidus verts entre les points de dépôt municipaux et les lieux de valorisation : entreprises agricoles pour les feuilles mortes, production d'huiles essentielles à partir des sapins.

# 3.3.7 Résidus domestiques dangereux

Chaque année, la RICBS organise une journée de collecte des RDD, de pneus et de métaux. Les citoyens doivent se déplacer et apporter ces matières résiduelles en un lieu précis. Les coûts de ce service sont reliés à l'entreposage et la disposition des RDD.

Tableau 41 : Coûts des collectes de RDD

Ressources humaines	Équipements et locations	Promotion	Total
14 300 \$	45 600 \$	5900 \$	65 800 \$

# 3.3.8 Synthèse des coûts

Le tableau ci-dessous synthétise les coûts de gestion des matières résiduelles par catégorie de matières pour l'année de référence 2013.

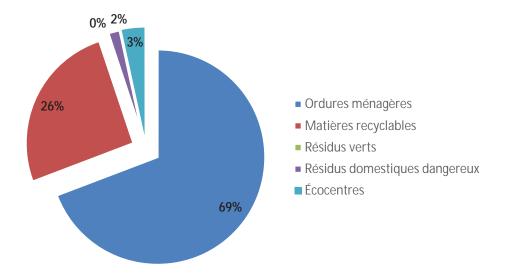
Tableau 42 : Synthèse des coûts des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

Municipalités	Ordures ménagères	Résidus encombrants	Matières recyclables	Résidus verts	Écocentres	RDD
Membres de la RICBS						
La Guadeloupe	97 736 \$		44 645 \$		48 000 \$	
Lac-Poulin	14 844 \$		2 583 \$		-	
Notre-Dame-des-Pins	68 963 \$		24 330 \$		-	
Saint-Benoît-Labre	97 541 \$		30 737 \$		-	
Saint-Côme-Linière	177 425 \$	Inclus dans les	55 708 \$		86 500 \$	
Saint-Évariste-de- Forsyth	46 303 \$	coûts d'enfouis-	9 323 \$		-	
Saint-Gédéon-de- Beauce	156 115 \$	sement des ordures	40 842 \$	0.000 #	-	/F 000 #
Saint-Georges	1 699 042 \$	ménagères et	646 143 \$	2 800 \$	-	65 800 \$
Saint-Hilaire-de-Dorset	12 069 \$	les coûts	1 428 \$		-	
Saint-Honoré-de- Shenley	101 347 \$	d'opération de l'écocentre	30 042 \$		-	
Saint-Martin	142 964 \$	de la RICBS	41 664 \$		-	
Saint-Philibert	16 796 \$		4 990 \$		-	
Saint-René	31 551 \$		8 439 \$		-	
Saint-Simon-les-Mines	26 402 \$		7 529 \$		-	
Saint-Théophile	38 826 \$		11 399 \$		-	
Non membre de la RICBS	5					
Saint-Éphrem-de- Beauce	Non disponible	Inclus dans les coûts des ordures ménagères	50 161 \$	Non disponibl e	-	Non disponible
Total	2 727 923 \$	- \$	1 009 963 \$	2 800 \$	134 500 \$	65 800 \$

Source : Compilation réalisée par Chamard stratégies environnementales

La figure ci-dessous présente la proportion des différents programmes de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Beauce Sartigan.

Figure 11 : Répartition des coûts des programmes de gestion des matières résiduelles – 2013



Le coût le plus important pour la MRC de Beauce-Sartigan est le programme de gestion des ordures ménagères, qui représente 69 % du total des coûts totaux pour la gestion des matières résiduelles.

# 3.4 ACTIVITÉS D'INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

Le tableau ci-dessous synthétise les coûts des programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation de la Régie pour l'année de référence 2013, soit environ 23 600 \$.

Tableau 43 : Coûts des moyens de communication de la RICBS

Municipalitée	Moy	ens de communic	Coût total	
Municipalités	Publicité	Image Régie	ISÉ	\$/an
Membres de la RICBS	6 135 \$	17 430 \$	Non disponible	23 565 \$

Source: Rapport annuel 2013, RICBS

Le tableau ci-dessous synthétise les coûts supplémentaires engagés directement par les municipalités pour des programmes liés à la gestion des matières résiduelles. Seuls les coûts connus ont été intégrés.

Tableau 44 : Coûts divers associés à la gestion des matières résiduelles

		Coût total			
Municipalités	Administration ISÉ Matériels Services professionnels		\$/an		
Membres de la RICBS					
Lac-Poulin	300 \$	- \$	- \$	- \$	300 \$
Saint-Évariste-de-Forsyth	- \$	500 \$	- \$	- \$	500 \$
Saint-Georges	6 000 \$	12 066 \$	1 111 \$	- \$	19 177 \$
Non membre de la RICBS					
Saint-Éphrem-de-Beauce	-	500 \$	2 600 \$	- \$	3 100 \$
Total	6 300 \$	13 066 \$	3 711 \$	- \$	23 077 \$

Source : Questionnaires aux municipalités, compilation réalisée par Chamard stratégies environnementales

En 2013, peu de municipalités ont investi des sommes majeures dans les activités de communication en lien avec la gestion des matières résiduelles. Aucune municipalité n'a retenu des services professionnels pour mener des campagnes d'information, de sensibilisation et éducation et seulement deux municipalités ont acheté ou produit du matériel de communication relié à la gestion des matières résiduelles. Plusieurs mesures d'ISÉ sont inclues au plan d'action 2016 - 2020, les investissements en la matière sont donc appelés à augmenter.

#### 3.5 Revenus des programmes de gestion de matières résiduelles

Les revenus associés à la gestion des matières résiduelles reçues par les municipalités de la MRC ou par la RICBS selon les compétences qui leur sont déléguées incluent :

- Les redevances à l'élimination, programme géré par le MDDELCC;
- La compensation des coûts de la collecte sélective, programme géré par ÉEQ;
- Les taxes foncières municipales ou taxes spécifiques de gestion des matières résiduelles<sup>20</sup>;
- D'autres sources de revenus locales par exemple des financements publics (fonds verts, en-lieu de taxes, etc.)

Le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (c.Q.2, r.18.1.3) est entré en vigueur le 23 juin 2006. La principale modification proposée au règlement consiste à imposer, pendant une durée déterminée, une redevance supplémentaire pour le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation ou compostage (PTMOBC). Les redevances exigibles pour

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Le montant de la taxe municipale pour la gestion des matières résiduelles est présenté dans les comptes de taxes transmis aux citoyens. Pour certaines municipalités, cette taxe est incluse dans la taxe foncière.

l'élimination des matières résiduelles sont ajustées annuellement au 1er janvier en fonction de la variation de l'indice de prix à la consommation au Canada.

La redevance totale est de 20,91 \$ la tonne de janvier à juin 2013 et de 21,10 \$ de juillet à décembre. Notamment, les redevances supplémentaires exigibles sont respectivement de 9,50 \$ la tonne et de 9,69 pour les deux périodes respectives.

La portion des redevances régulières est redistribuée selon deux modes différents :

- 20 % de cette somme est versée selon la performance relative d'une municipalité quant à l'élimination des matières résiduelles d'origine résidentielle et industrielle, commerciale et institutionnelle (ICI);
- 80 % de cette somme est versée selon la performance relative d'une municipalité quant à l'élimination.

La portion des redevances supplémentaires est redistribuée au prorata de la population de chaque municipalité (données du décret de population).

Le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles en vigueur depuis le 1er mars 2005 prescrivait que les entreprises et organismes visés devaient financer jusqu'à concurrence de 50 % des coûts nets des programmes municipaux de collecte sélective. Plusieurs modifications ont ensuite été apportées, notamment l'augmentation graduelle des pourcentages du taux de compensation aux municipalités à 100 % à compter de 2013.

Le tableau ci-dessous synthétise les revenus reçus en 2013 par les municipalités pour des programmes liés à la gestion des matières résiduelles.

Tableau 45 : Synthèse des revenus des programmes municipaux liés à la gestion des matières résiduelles

Municipalités	Compensation Collecte sélective	Redevances à l'élimination	TOTAL
Membres de la RICBS			
Lac-Poulin	2 200 \$	1 050 \$	3 250 \$
Notre-Dame-des-Pins	21 200 \$	13 128 \$	34 328 \$
Saint-Benoît-Labre	26 800 \$	15 711 \$	42 511 \$
Saint-Côme-Linière	48 600 \$	32 870 \$	81 470 \$
Saint-Évariste-de-Forsyth	8 100 \$	4 639 \$	12 739 \$
Saint-Gédéon-de-Beauce	35 600 \$	22 002 \$	57 602 \$
Saint-Georges	563 300 \$	314 023 \$	877 323 \$
Saint-Hilaire-de-Dorset	1 200 \$	913 \$	2 113 \$
Saint-Honoré-de-Shenley	26 200 \$	15 179 \$	41 379 \$
Saint-Martin	36 300 \$	24 572 \$	60 872 \$

Municipalités	Compensation Collecte sélective	Redevances à l'élimination	TOTAL		
Saint-Philibert	4 300 \$	3 928 \$	8 228 \$		
Saint-René	7 400 \$	6 694 \$	14 094 \$		
Saint-Simon-les-Mines	6 500 \$	5 300 \$	11 800 \$		
Saint-Théophile	10 000 \$	7 552 \$	17 552 \$		
La Guadeloupe	38 900 \$	18 921 \$	57 821 \$		
	Non membre de la RICBS				
Saint-Éphrem-de-Beauce	44 200 \$	21 549 \$	65 749 \$		
Total	841 900 \$	489 110 \$	1 331 010 \$		

Source : Rapport annuel 2013 de la RICBS Données fournies par les municipalités (Saint-Éphrem-de-Beauce et La Guadeloupe)

Pour l'année 2013, le montant total des redevances à l'élimination redistribué aux municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan est de 489 110 \$ et le montant total pour la compensation des coûts nets de la collecte sélective reversée est de 841 900 \$.

# **CHAPITRE 2**

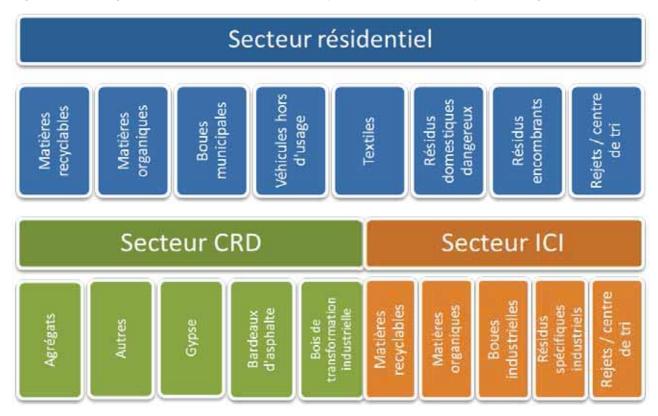
Inventaire des matières résiduelles Année 2013

# 4 MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

L'année 2013 sert d'année de référence pour la réalisation de l'inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC. Celui-ci porte sur les matières résiduelles provenant des secteurs résidentiel, institutionnel, commercial, industriel (ICI) et des débris de CRD.

La figure ci-dessous précise les différentes catégories de matières résiduelles pour chaque secteur pris en compte dans l'inventaire.

Figure 12 : Catégories de matières résiduelles <sup>21</sup> pour l'inventaire des quantités générées



L'utilisation de données réelles disponibles auprès des organisations municipales, que ce soit de la MRC ou des municipalités, a été privilégiée pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire.

Dans le cas où, aucune donnée n'est disponible ou que seules des données partielles le soient, l'estimation des quantités a été réalisée à partir de l'outil de calcul développé par RECYC-QUÉBEC.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Les différentes catégories de matières sont détaillées dans la section 4.1 et dans le tableau 1 des *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles – juillet 2013, mis à jour en décembre 2014, publié par le MDDELCC.* 

#### Présentation de l'Outil de calcul :

La méthodologie mise au point pour l'estimation des quantités par l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC a fait consensus au sein d'un comité de travail constitué de représentants de RECYC-QUÉBEC et du MDDELCC. Il permet d'estimer les quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par catégorie de matières ainsi que selon leur provenance.

Les indicateurs de récupération et d'élimination des matières résiduelles utilisés dans cet outil sont issus de recherches dans la littérature. Les hypothèses de calcul et la méthodologie complète utilisée sont disponibles sur le site de RECYC-QUÉBEC.

La version 1 – BÊTA a été utilisée pour réaliser l'inventaire des quantités de matières résiduelles de la MRC de Beauce-Sartigan

Les données réelles utilisées proviennent du Rapport annuel de l'année 2013 de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS). Les rapports depuis 2004 sont disponibles en ligne sur le site web de la régie (poucebleu.com). Pour Saint-Éphrem-de-Beauce, la seule municipalité non membre de la Régie en 2013, les quantités de matières résiduelles ont été estimées par une extrapolation basée sur la population de 2013 de l'ISO.

La note technique détaillant la méthodologie complète de l'inventaire des quantités générées des matières résiduelles et les sources des données est jointe en Annexe 6.

# **5 SECTEUR RÉSIDENTIEL**

Les matières résiduelles d'origine résidentielle<sup>22</sup> prises en compte dans l'inventaire sont :

- Les matières recyclables (collecte sélective);
- Les matières organiques;
- Les boues municipales;
- Les matières résiduelles nécessitant une gestion spécifique :
  - o Textile;
  - Véhicules hors d'usage (VHU);
  - o Contenants consignés;
  - o Pneus usagés.
- Les autres matières résiduelles :
  - o Résidus domestiques dangereux (RDD);
  - o Résidus encombrants métalliques et non métalliques.
- Les rejets des centres de tri des matières recyclables et de valorisation des matières organiques.
- Les résidus d'activités municipales (balayures de rues, etc.).

#### 5.1 BILAN DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

- → 25 129 tonnes de matières résiduelles (sans les boues) ont été générées sur le territoire de la MRC avec un taux de récupération de 43,8 %.
- → 12 404 tonnes humides de boues municipales ont été générées en 2013 et entièrement valorisées.
- → Le taux de récupération des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) du secteur résidentiel est de seulement 3,9 %, mais de 58,3 % en incluant les boues

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'inventaire des quantités de matières résiduelles produites par le secteur résidentiel.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Les quantités générées des produits sous REP ne sont pas incluses dans l'inventaire, car les quantités récupérées et éliminées de ces matières ne sont pas disponibles.

Tableau 46 : Quantités de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel, 2013

	Récupéré	Éliminé	Généré	Taux de récupération %
Matières recyclables	5 317 t	3 565 t	8 882 t	59,9 %
Papier et carton	3 589 t	1 586 t	5 175 t	69,4 %
Métal	223 t	332 t	555 t	40,2 %
Plastique	564 t	1 224 t	1 788 t	31,5 %
Verre	941 t	423 t	1 364 t	69 %
Matières organiques	372 t	9 147 t	9 519 t	3,9 %
Résidus verts	311 t	2 617 t	2 927 t	10,6 %
Résidus alimentaires	62 t	3 942 t	4 004 t	1,5 %
Autres résidus organiques	0 t	2 588 t	2 588 t	0,0 %
Véhicules hors d'usage	2 441 t	0 t	2 441 t	100 %
Textiles	172 t	569 t	741 t	23,2 %
Rejets des centres de tri	0 t	339 t	339 t	0,0%
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	13 t	13 t	0,0%
Résidus domestiques dangereux (RDD)	176 t	42 t	218 t	80,7 %
Résidus encombrants métalliques	1 147 t	154 t	1 301 t	88,2 %
Résidus encombrants non- métalliques	272 t	173 t	445 t	61,1 %
Résidus ultimes	0 t	112 t	112 t	0,0%
Contenants consignés	267 t	0 t	267 t	-
Pneus hors d'usage	852 t	0 t	852 t	-
TOTAL (sans boues)	11 016 t	14 113 t	25 129 t	43,8 %
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	3 016 t mh	0 t mh	3 016 t mh	100 %
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	7 491 t mh	0 t mh	7 491 t mh	100 %
Boues de fosses septiques (BFS)	1 897 t mh	0 t mh	1 897 t mh	100 %
TOTAL boues	12 404 t mh	0 t mh	12 404 t mh	100 %
TOTAL (avec boues)	23 420 t	14 113 t	37 533 t	62,4 %

La figure ci-dessous présente le taux de récupération des différentes matières résiduelles produites par le secteur résidentiel.

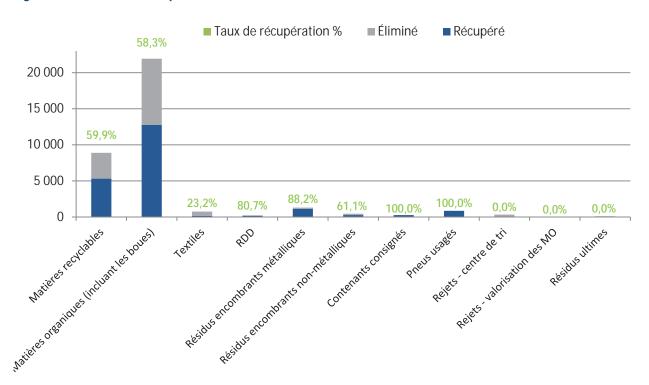


Figure 13 : Taux de récupération des matières résiduelles – secteur résidentiel

#### 5.2 LIMITES DU BILAN DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

La réalisation de l'inventaire des quantités de matières résiduelles met en évidence certaines limites pour le secteur résidentiel. Des mesures d'acquisition de connaissances seront prévues en priorité dans le plan d'action pour préciser ces données.

# • Quantités des matières résiduelles générées par la municipalité non membre

Les quantités récupérées et éliminées de matières résiduelles pour la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce (non membre de la RICBS en 2013) ont été extrapolées par rapport aux données de la RICBS et au prorata de la population.

# Véhicules hors d'usages (VHU)

Les véhicules hors d'usage (VHU) ont été inclus à l'inventaire conformément aux exigences des lignes directrices pour la planification régionale des matières résiduelles, mais il est à noter qu'il n'y a pas d'entreprises sur le territoire de la MRC qui traite ce type de résidus spécifiques. Les quantités générées de VHU ont été estimées à partir de l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC basé sur des taux unitaires d'estimation exprimé en kg/pers/an.

La quantité récupérée de VHU serait d'environ 2 441 tonnes et la quantité éliminée de 1 679 tonnes, essentiellement sous forme de fluff (intégré dans le bilan du secteur ICI).

# **6** SECTEUR INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI)

Les matières résiduelles prises en compte dans l'inventaire du secteur ICI sont :

- Les matières recyclables;
- Les matières organiques;
- Les résidus de transformation industrielle.

#### 6.1 BILAN DU SECTEUR ICI

→ 21 573 tonnes de matières résiduelles ont été générées par le secteur ICI sur le territoire de la MRC avec un taux de récupération d'environ 28,4 %

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des quantités de matières résiduelles produites par le secteur ICI.

Tableau 47 : Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur ICI, 2013

	Récupéré	Éliminé	Généré	Taux de récupération %
Matières recyclables	5 675 t	7 720 t	13 395 t	42,4 %
Papier et Carton	4 513 t	4 260 t	8 773 t	51,4 %
Métal	487 t	580 t	1 067 t	45,6 %
Plastique	444 t	2 274 t	2 719 t	16,3 %
Verre	231 t	606 t	837 t	27,6 %
Matières organiques	432 t	5 192 t	5 624 t	7,7 %
Industries de transformation agroalimentaire	432 t	23 t	456 t	94,9 %
Boues industrielles	0 t	0 t	0 t	0,0 %
Résidus verts (t)	0 t	550 t	550 t	0,0 %
Résidus alimentaires	0 t	3 824 t	3 824 t	0,0 %
Autres résidus organiques	0 t	795 t	795 t	0,0 %
Autres résidus (tubulures d'érablières)	19 t	0 t	19 t	100 %
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	362 t	362 t	0,0 %
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t	0,0 %
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 679 t	1 679 t	0,0 %
Résidus ultimes	0 t	493 t	493 t	0,0 %
TOTAL	6 126 t	15 447 t	21 573 t	28,4 %

La figure ci-dessous présente le taux de récupération des différentes matières résiduelles produites par le secteur ICI.

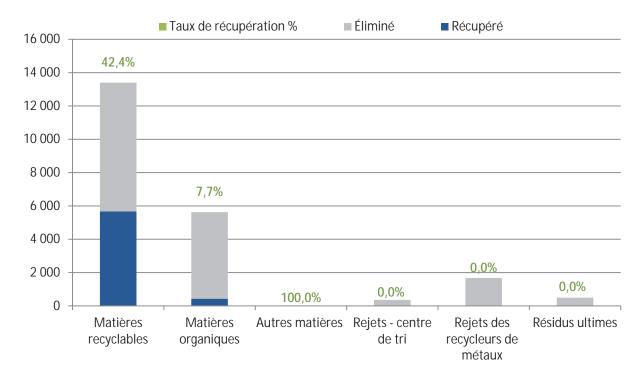


Figure 14 : Taux de récupération des matières résiduelles – secteur ICI

# 6.2 LIMITES DU BILAN DU SECTEUR ICI

La réalisation de l'inventaire des quantités de matières résiduelles met en évidence certaines limites pour le secteur ICI. Des mesures d'acquisition de connaissances seront prévues en priorité dans le plan d'action pour préciser ces données.

# ICI avec des contrats privés pour la collecte des matières recyclables

Il y a plusieurs ICI sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan, notamment les épiceries. Ces commerces génèrent une quantité importante de matières recyclables, notamment du carton et des pellicules plastiques. Les franchises offrent un service de collecte et de récupération commun des matières résiduelles.

#### Résidus industriels et matières valorisées par des récupérateurs

Les quantités de résidus spécifiques générées par les industries du territoire ne sont pas connues. La récupération du secteur industriel de l'inventaire est probablement sous-estimée.

#### Résidus du secteur agricole

Les activités agricoles génèrent des matières résiduelles de différents types, et notamment des plastiques variés : plastique d'ensilage, plastique d'emballage de balles rondes, plastique de serre, etc.

Seule la Ville de Saint-Georges récupère les plastiques agricoles sur le territoire de la MRC grâce à une collecte mensuelle. En 2013, les plastiques récupérés étaient envoyés au centre de tri de Gaudreau Environnement à Victoriaville. Des recherches complémentaires et une étude sont prévues au plan d'action 2016-2020 pour acquérir une meilleure connaissance des modes de gestion des plastiques agricoles et des possibilités d'augmentation de la récupération de ces matières sur le territoire de la MRC.

# 7 SECTEUR CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

Les matières résiduelles prises en compte dans l'inventaire du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) sont :

- Les agrégats;
- Non-agrégats :
  - Le bois;
  - Les autres résidus.

Les résidus d'agrégats<sup>23</sup> sont distingués des résidus non-agrégats<sup>24</sup>, car ces deux catégories ont des taux de récupération très différents. De plus, les non-agrégats sont divisés en deux types: le bois de construction, matière visée par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* pour un bannissement de l'élimination prévu en 2014 et les autres résidus, par exemple le verre plat, la céramique, les résidus de plastique et de papier-carton.

#### 7.1 BILAN SECTEUR CRD

- → Environ 28 792 tonnes de matières résiduelles du secteur CRD ont été générées sur le territoire de la MRC avec un taux de récupération de 77,8 %.
- → Le taux de récupération des agrégats est de plus de 94 %.

Précisons que les résidus de deuxième transformation du bois ne sont pas connus pour les entreprises sur le territoire de la MRC. Toutefois, le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs publie annuellement un rapport<sup>25</sup> de la gestion des sous-produits de ce type d'entreprises au Québec, ce qui permet d'estimer un certaine quantité de matières résiduelles issue de ces installations dans la région administrative de Chaudières-Appalaches.

Ainsi, sur les 272 établissements de deuxième transformation de bois dans cette région, 109 256 tonnes de sous-produits feuillus et résineux ont été générées. De ce total, 46 % sont réutilisées à des fins industrielles et seulement 2 % sont éliminées. Un total de 106 779 tonnes de ces sous-produits de bois sont valorisées par ces entreprises, majoritairement à des fins agricoles (23 %). Rappelons que 25 entreprises de ce type sont présentes sur le territoire de la MRC.

<sup>24</sup> Bois, gypse, bardeaux d'asphalte, verre plat, etc.

-

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Béton, asphalte, pierre, brique, etc.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Production et utilisation des sous-produits générés par les entreprises de deuxième transformation du bois du Québec en 2013, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2014.

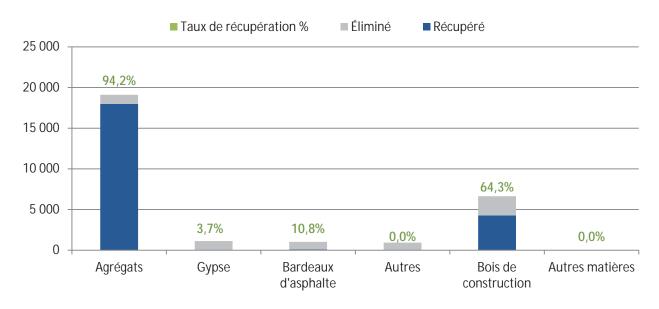
Le tableau ci-dessous présente la synthèse des quantités des matières résiduelles produites par le secteur CRD<sup>26</sup>.

Tableau 48 : Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD

Secteur CRD - Résultats				
	Récupéré	Éliminé	Généré	Taux de récupération %
Agrégats	17 984 t	1 110 t	19 094 t	94,2 %
Non agrégats	4 414 t	5 284 t	9 698 t	45,5 %
Gypse	41 t	1 081 t	1 122 t	3,6 %
Bardeaux d'asphalte	110 t	906 t	1 016 t	10,8 %
Autres	0 t	935 t	935 t	0,0 %
Bois de construction	4 263 t	2 362 t	6 625 t	64,3 %
TOTAL	22 397 t	6 394 t	28 792 t	77,8 %

La figure ci-dessous présente le taux de récupération des différentes matières résiduelles produites par le secteur CRD.

Figure 15 : Taux de récupération des débris de CRD



<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Les quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD ont été estimées à partir de l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC, basé sur la valeur des permis à bâtir pour l'année 2013.

# 7.2 LIMITES DU BILAN DU SECTEUR CRD

La réalisation de l'inventaire des quantités de matières résiduelles met en évidence certaines limites pour le secteur de la CRD. Des mesures d'acquisition de connaissances sont aussi prévues dans le plan d'action 2016 -2020 pour préciser ces données.

## Connaissance des quantités de débris de CRD générés

Il est nécessaire d'approfondir le portrait quantitatif et qualitatif du cheminement des résidus de CRD qui transitent dans les installations de la MRC et hors du territoire de la MRC (écocentres et centres de tri de débris de CRD) ainsi que le taux de valorisation des installations par type de matière.

#### Résidus de bois de deuxième transformation industrielle

Rappelons qu'il y a plus 25 entreprises dans ce secteur d'activité sur l'ensemble du territoire de la MRC de Beauce-Sartigan. Ces résidus de bois issus de ces types d'industrie ne sont pas inclus dans l'inventaire du secteur CRD puisque les données propres à la MRC ne sont pas connues.

# 8 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES-2013

- → Il est estimé qu'environ 87 897 tonnes de matières résiduelles ont été générées sur le territoire de la MRC tous secteurs confondus pour l'année 2013 (incluant les boues municipales)
- → De cette quantité, 51 944 tonnes sont récupérées et 35 954 tonnes sont éliminées.

#### 8.1 BILAN GLOBAL PAR TYPE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats de l'inventaire des matières résiduelles générées sur l'ensemble du territoire de la MRC, réalisé dans le cadre de la révision du PGMR.

Tableau 49: Synthèse de l'inventaire des matières résiduelles par matière

	Récupéré	Éliminé	Généré	Taux de récupération 9
MATIÈRES RECYCLABLES	10 992 t	11 285 t	22 277 t	49,3%
PAPIER/CARTON	8 102 t	5 846 t	13 948 t	58,1 %
MÉTAL	710 t	912 t	1 622 t	43,8 %
PLASTIQUE	1 008 t	3 498 t	4 507 t	22,4 %
VERRE	1 172 t	1 029 t	2 201 t	53,2 %
MATIÈRES ORGANIQUES (avec boues)	13 209 t	14 338 t	27 547 t	47,9 %
DÉBRIS DE CRD	22 397 t	6 394 t	28 792 t	77,8 %
<i>AGRÉGATS</i>	17984 t	1 110 t	19 094 t	94,2 %
NON-AGRÉGATS	4 414 t	5 284 t	9 698 t	45,5 %
RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE (TUBULURES)	19 t	0 t	19 t	100 %
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	176 t	42 t	218 t	80,7 %
AUTRES RÉSIDUS <sup>27</sup>	5 151 t	3 289 t	8 440 t	61,0%
RÉSIDUS ULTIMES	0 t	605 t	605 t	0,0%
TOTAL	51 944 t	35 954 t	87 897 t	59,1 %

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Les quantités récupérées des contenants consignés et des pneus usagés sont incluses dans la catégorie « Autres résidus ».

La figure ci-dessous présente le taux de récupération des différentes matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC.

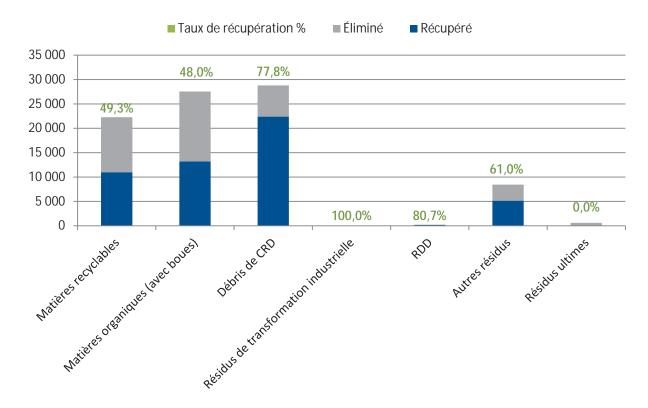


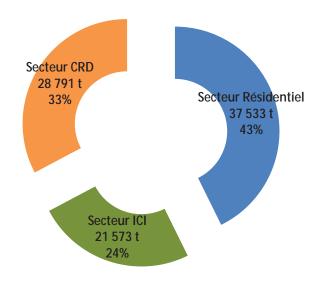
Figure 16 : Taux de récupération des matières résiduelles

#### 8.2 BILAN PAR SECTEUR

- → C'est le secteur des institutions, commerces et industries (ICI) qui génère le moins de matières résiduelles (24 %) sur le territoire de la MRC, suivi du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD) avec 33 %.
- → Les quantités de matières résiduelles d'origine résidentielle représentent 43 % de la génération totale de la MRC, environ 37 533 tonnes.

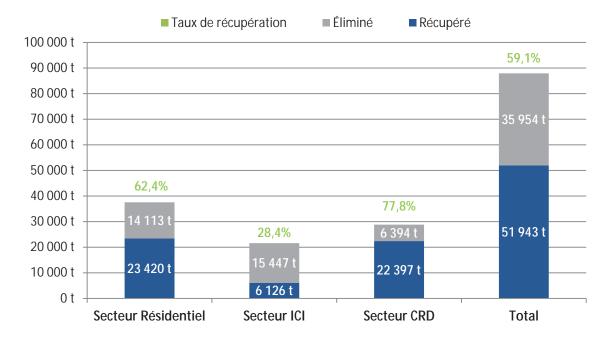
La figure ci-dessous présente les résultats de l'inventaire des matières résiduelles pour les trois secteurs : résidentiel, ICI et CRD.

Figure 17 : Synthèse des quantités de matières résiduelles générées par secteur<sup>28</sup>



La figure ci-dessous présente les résultats de la MRC par secteur pour l'année 2013, d'après les résultats de l'inventaire.

Figure 18 : Inventaire des matières résiduelles générées et taux de récupération par secteur



<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Le secteur résidentiel inclut les boues municipales.

- → Le secteur de la CRD est le plus performant (77,8 %) en termes de mise en valeur des matières résiduelles, notamment grâce à la très forte valorisation des agrégats.
- → Le secteur résidentiel a un taux de récupération de 62,4%
- → Le secteur ICI est le moins performant (28,4%)
- → Le taux de récupération global des matières organiques est très faible en raison du secteur ICI, où la récupération est nulle. Par contre, pour le secteur résidentiel, les boues municipales sont toutes valorisées en compostage et il y a des programmes de réduction à la source et de collecte des résidus verts.

#### 8.3 Performance de la MRC

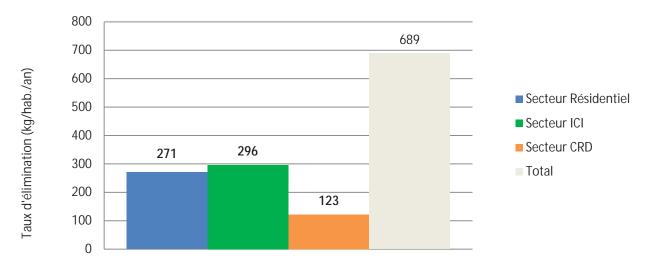
Le taux de récupération de chaque matière est calculé afin d'évaluer la performance de la MRC par rapport aux objectifs de récupération de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

Le taux d'élimination pour l'ensemble des secteurs pour la MRC de Beauce-Sartigan est réparti selon la figure ci-dessous<sup>29</sup>.

- → Le taux d'élimination de la MRC est de 689 kg/an par habitant et atteint l'objectif national d'élimination de 700 kg/an/hab.
- → Le taux de récupération des matières recyclables (papier, carton, plastique, verre et métal) par le biais de la collecte sélective de la MRC est de 49,3 %, soit en dessous de l'objectif gouvernemental de 70 %.
- → Le taux de récupération des matières organiques de 48 %, incluant les boues municipales, est aussi en dessous de l'objectif national de 60 %.
- → Avec un taux de récupération de 45,5 % des débris de CRD non-agrégats (issus du segment des bâtiments), il est logique de croire que l'objectif national de trier 70 % des débris de CRD issus de ce type d'activité soit atteint.
- → L'objectif de la Politique québécoise de récupérer 80 % des débris de CRD de type agrégats est atteint à la MRC, avec un taux de récupération de 94,2 %.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Il est possible qu'il y ait des écarts entre les résultats de l'inventaire présenté ci-dessus et les données à l'élimination du MDDELCC publiées sur son site internet, particulièrement pour les secteurs ICI et CRD. Ces données ne seront pas utilisées pour évaluer la performance territoriale des municipalités associée au *Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.* 

Figure 19 : Taux d'élimination par habitant et par secteur



# **CHAPITRE 3**

**Diagnostic territorial** 

#### 9 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS À ATTEINDRE

Ce chapitre présente les différentes tendances et les orientations gouvernementales relativement à la gestion des matières résiduelles ainsi que la synthèse du diagnostic territorial. Cette analyse permet de mettre en évidence les enjeux de la MRC et de définir les nouveaux objectifs régionaux.

#### 9.1 ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES ET OBJECTIFS NATIONAUX

L'objectif fondamental de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* est de n'éliminer que le résidu ultime au Québec. Tous les autres objectifs du *Plan d'action 2011-2015* en découlent, notamment :

- La diminution de la quantité de matière enfouie par habitant;
- Le bannissement de l'élimination, du papier et du carton, de bois et de la matière organique;
- L'augmentation de la récupération des matières visées par la collecte sélective, tous secteurs confondus;
- L'augmentation de la valorisation des débris de CRD.

#### 9.2 BILAN DU PREMIER PGMR

Le premier plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauce-Sartigan a été adopté et révisé durant l'année 2003. Il incluait un plan d'action décliné en 46 mesures.

- 7 mesures ont été mises en œuvre et sont réalisées en continu;
- 24 mesures n'ont pas été réalisées;
- 15 mesures ponctuelles ont été réalisées;

Plusieurs mesures n'ayant pas été réalisées étaient en lien avec la collecte et le traitement des matières organiques, ainsi que la responsabilisation et l'appui aux entreprises et autres types d'ICI dans l'amélioration de leur performance en gestion des matières résiduelles. Plusieurs mesures d'ISÉ ont été réalisées, auprès de l'ensemble des secteurs (résidentiel, ICI et CRD). Certaines mesures d'amélioration de la performance des collectes résidentielles et d'acquisition de connaissances ont également été réalisées.

Le rapport de suivi de la mise en œuvre du premier PGMR de la MRC de Beauce-Sartigan, transmis au MDDELCC en juin 2014 est joint à l'annexe 7.

## 9.3 FORCES, FAIBLESSES ET OPPORTUNITÉS, MENACES (FFOM) DU SYSTÈME ACTUEL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

L'analyse des modalités de gestion des matières résiduelles et des performances de récupération a permis d'identifier les forces et faiblesses du système actuel. Cet exercice est important pour établir ensuite les priorités d'action et lister les enjeux propres à chaque mesure du plan d'action.

Les opportunités et menaces représentent les aspects extérieurs au système qui peut influencer de manière positive ou négative la mise en place des mesures visant à améliorer la récupération ou les performances de ces mesures.

Les figures suivantes résument les principales forces et faiblesses de la gestion des matières résiduelles de la MRC de chaque secteur, résidentiel, ICI et CRD.

Figure 20 : Forces et faiblesses du secteur résidentiel

#### **Forces**

- Étendue des compétences en gestion des matières résiduelles de la RICBS
- Fréquence de collecte des ordures différente (été et hiver)
- •14 municipalités membres de la RICBS sur les 16 municipalités de la MRC
- Propriété et exploitation du LET situé à Saint-Côme-Linière par la RICBS
- Programmes en gestion des matières résiduelles offerts par la RICBS
- •Bonne communication aux citoyens
- Plusieurs modes de collectes des RDD (apport volontaire, collecte spéciale)
- •Collecte des encombrants sur appels
- Activités de réemploi à l'écocentre régional de la RICBS
- Nombreuses actions de sensibilisation
- Valorisation des boues municipales en compostage

#### **Faiblesses**

- Pas de compétences de la MRC en gestion des matières résiduelles
- Pas de réglements sur la collecte des ordures ménagères
- Modalités de collecte des ordures disparates selon les municipalités
- •Échéance des contrats de collecte
- Pas de collecte des matières organiques (résidus de table) sur le territoire de la MRC
- •Sous utilisation de l'écocentre de la RICBS
- Manque de programmes de récupération des matières recyclables dans les lieux publics : table de récupération hors foyer
- •Peu d'échanges avec les municipalités nonmembres de la RICBS

Figure 21: Forces et faiblesses du secteur ICI

#### Forces

- Écocentre régional de la RICBS ouvert aux entrepreneurs
- 100 % des ICI desservis par la collecte sélective des matières recyclables pour les membres de la RICBS

#### Faiblesses

- Taux de récupération des matières recyclables faible
- Mauvaise connaissance des ICI sous contrats privés pour la collecte des matières recyclables
- Manque de connaissance des matières valorisées par le secteur ICI
- •Peu d'activités de communication et de sensibilisation spécifiques pour le secteur ICI
- Absence de réglementation sur la récupération des matières recyclables dans les ICI
- •Échéance des contrats de collecte
- Pas d'initiatives ou de programmes de récupération des matières organiques
- Pas de programmes de récupération et de recyclage des plastiques agricoles sauf Ville de Saint-Georges.

Figure 22 : Forces et faiblesses du secteur CRD

#### **Forces**

- Écocentre régional de la RICBS ouvert aux entrepreneurs
- Activités de réemploi à l'écocentre régional de la RICBS
- 2 centres de tri de résidus de CRD à proximité (Saint-Georges et Thetford Mines)
- Accessibilité à des infrastructures de traitement et de valorisation : proximité de la région de Québec
- Coût incitatif à l'écocentre pour favoriser la valorisation des débris de CRD

#### Faiblesses

- Connaissance limitée des flux de débris de CRD générés sur le territoire de la MRC
- Pas de centre de tri de débris de CRD sur le territoire de la MRC
- Manque de sensibilisation et de communication sur les bonnes pratiques de gestion des débris de CRD pour les citoyens et les entrepreneurs
- Absence de règlementation sur la valorisation des débris de CRD

Le tableau suivant synthétise les principales opportunités de développement et les menaces éventuelles pour le système de gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauce-Sartigan.

### Tableau 50 : Opportunités et menaces ayant un impact en regard de la gestion des matières résiduelles

#### Opportunités

- Objectifs de récupération de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
- Évolution des redevances à l'élimination
- Mise en place du bannissement du papier, carton et des matières organiques
- Rôle de la RICBS pour une saine gestion des matières résiduelles
- Lieu d'enfouissement technique appartenant à la RICBS
- Aides financières pour les programmes de valorisation des matières organiques
- Aides financières pour les secteurs ICI disponibles auprès de RECYC-QUÉBEC
- Aides financières avec la Table de récupération hors foyer pour les lieux publics
- Implantation de nouvelles infrastructures de gestion des matières résiduelles

#### Menaces

- Coûts supplémentaires pour les services de gestion des matières résiduelles
- Atteinte de la capacité maximale du lieu d'enfouissement technique

#### 9.4 Orientations régionales et objectifs de la MRC

Les orientations et les objectifs spécifiques de la MRC ont été élaborés en adéquation avec la Politique québécoise et de son plan d'action quinquennal. Les objectifs à atteindre se veulent réalistes et adaptés aux problématiques et aux enjeux régionaux de la MRC. Notamment, ils ont été définis en fonction des forces et des faiblesses de la gestion actuelle des matières résiduelles de la MRC et pour répondre aux opportunités et aux menaces pouvant impacter l'évolution du système et sa performance.

En conformité avec les enjeux et les orientations gouvernementaux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, la MRC a déterminé <u>6 grandes orientations régionales</u> composant son plan d'action :

ORIENTATION 1	Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3RVE auprès des citoyens				
ORIENTATION 2	Améliorer la récupération et la valorisation des matières organiques, notamment pour les résidus alimentaires (résidus de table) du secteur résidentiel				
ORIENTATION 3	Améliorer la récupération des matières recyclables, surtout pour le secteur ICI				
ORIENTATION 4	Augmenter la concertation et le partage d'information entre la MRC, les municipalités et la RICBS afin d'améliorer les performances globales en gestion de matières résiduelles				
ORIENTATION 5	Optimiser la connaissance et les modes de gestion des débris de CRD				
ORIENTATION 6	Développer des actions de communication et des outils de sensibilisation spécifiques pour le secteur ICI et CRD				

#### 9.5 OBJECTIFS DE LA MRC

La diminution des quantités de matières résiduelles éliminées provenant de tous les secteurs est l'enjeu majeur de la *Politique*, appuyée par le bannissement de plusieurs matières des lieux d'enfouissement technique à court ou moyen terme.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs quantitatifs du PGMR retenus par la MRC par rapport aux objectifs définis dans la Politique québécoise.

Tableau 51: Objectifs régionaux de la MRC

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles		Stratégie de la MRC			
Plan d'action 2011-2015 Objectifs nationaux		Inventaire 2013		Objectif	Échéance
Éliminer une seule matière résiduelle au Qu	ébec : le résid	du ultime			
Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées	700 kg/an/hab.	689 kg/hah /an		595 <sup>30</sup> kg/hab./an	2020
		49,3%			
Recycler 70 % des matières recyclables	70 %	Secteur résidentiel 59,9 %	Secteur ICI 42,4 %	70 %	2020
Decualer (0.0) de la metière erganique		47,9%			
Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle (incluant les boues)	60%	Matières organiques 5,3 %	organiques Boues		2020
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte	80 %	94,2 %		95 %	2020
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment	70 %	Non connu *		-	

<sup>\*</sup> Cet objectif est impossible à calculer sur le territoire de la MRC. Une mesure est prévue au plan d'action 2016-2020 pour remédier à cette situation.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> L'objectif de 595 kg/an/habitant correspond à une diminution 94 kg par habitant par rapport à la performance de 2013, établi au prorata de l'objectif de réduction de 110 kg par habitant par rapport aux performances de 2008 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015.

Les mesures du plan d'action 2016-2020 permettront à la MRC d'améliorer ses performances en gestion des matières résiduelles et de rencontrer les objectifs qu'elle s'est fixé en fonction des orientations régionales définies plus haut et des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

#### 9.6 Scénario d'élimination à 10 ans

L'évolution démographique sur le territoire de la MRC ainsi que les programmes de récupération mis en place ont une influence sur les quantités de matières résiduelles générées et récupérées. Afin de déterminer un plan d'action réaliste et adéquat pour la MRC pour les cinq prochaines années, il est essentiel d'estimer les besoins futurs en élimination pour les matières résiduelles. Notamment, les lignes directrices préconisent d'établir un scénario d'élimination pour les dix prochaines années à partir de l'année de révision du PGMR.

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan d'action 2011 - 2015 prévoient de bannir de l'élimination le papier et le carton, le bois, ainsi que la matière organique putrescible. Le MDDELCC élabore présentement une Stratégie de mise en œuvre des bannissements, qui comprendra, entre autres, diverses mesures visant à amener l'ensemble des générateurs et autres acteurs concernés à réduire, trier et acheminer les matières bannies vers des filières de valorisation et ainsi les détourner de l'élimination. Selon les publications du MDDELCC, une période de transition est inévitable pour la mise en place opérationnelle avec succès de ces bannissements, durant laquelle les matières visées seront encore dirigées vers les sites d'élimination, et ce, malgré les échéances prévues de 2013 et 2014 pour les fibres et le bois. Il est plus que probable que l'interdiction de l'élimination de ces matières soit mise en place plus tard que ces échéances.

Le diagnostic territorial réalisé dans le cadre du processus de révision du PGMR a permis de définir des objectifs spécifiques, notamment de réduire de 689 kg/habitant/an à 595 kg/habitant/an la quantité de matières résiduelles éliminées. La cible globale de réduction à l'élimination est de presque 19 %.

La croissance économique et démographique sur le territoire de la MRC ainsi que les programmes de récupération mis en place auront une influence sur les quantités de matières résiduelles éliminées et récupérées.

Le tableau suivant présente la variation de population de la MRC de 2013 jusqu'en 2031 d'après des projections de l'ISQ.

Tableau 52: Projections démographiques, 2006-2021

Perspectives démographiques	2006	2011	2016	2021
Population	50 084	51 216	52 100	52 765

Source : Institut de la Statistique du Québec, ISQ

Le scénario de l'élimination pour les dix prochaines années est basé sur les hypothèses de croissance suivantes :

- Un taux d'inflation de 2 % par année;
- Une croissance de la population entre 2013 et 2023 de 3,0 %<sup>31</sup>.

Tableau 53 : Projections de l'évolution des matières résiduelles sur 10 ans

Quantité de matières résiduelles (tonnes)	2013	Projection 2023		
Quantitie de matieres residuelles (torines)	2013	statu quo	Avec cibles de réduction	
Générées	87 899	96 869	96 869	
Récupérées	51 945	56 784	67 875	
Éliminées	35 954	40 086	28 995	
Taux de récupération	59,1%	58,6%	70,1%	
Population totale - MRC	52 156		53 733	

Source : Résultats de l'inventaire des quantités de matières résiduelles, estimation réalisée par Chamard stratégies environnementales

On estime qu'environ 96 869 tonnes de matières résiduelles seront générées à l'échéance de 2023. Si aucun nouveau programme de récupération et de valorisation des matières résiduelles n'est implanté, les quantités éliminées augmenteront de 35 954 tonnes à 40 086 tonnes, soit 4 132 tonnes en plus.

Par contre, si toutes les mesures prévues au PGMR sont mises en œuvre et que les objectifs fixés sont atteints, les quantités de matières récupérées pourraient augmenter à plus de 67 875 tonnes, soit un taux de récupération global de 70,1 %. Par conséquent, les quantités des matières résiduelles éliminées devraient être réduites à 28 995 tonnes.

Le tableau ci-dessous présente les projections des quantités éliminées pour les différents types de matières résiduelles.

Tableau 54 : Projections des matières résiduelles éliminées en 2013 et 2023 par type de matières

Quantités éliminées (tonnes)	2013	Projection 2023		
Quantities eniminees (tornes)	2013	Statu quo	Avec cibles	
Matières organiques	14 339	14 773	11 056	
Matières recyclables	11 285	13 883	8 210	
Débris de CRD	6 394	6 587	5 327	
Résidus encombrants,	3 936	4 842	4 401	

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> La variation de population entre 2013 et 2023 est considérée similaire à celle entre 2011 et 2021, soit 3% d'augmentation.

Quantités éliminées (tonnes)	2013	Projection 2023		
Quantites eniminees (tornes)	2013	Statu quo	Avec cibles	
RDD et autres				
Total	35 954	40 086	28 995	
Taux d'élimination (kg/hab./an)	689	746	540	

Source : Estimation réalisée par Chamard stratégies environnementales

Avec les résultats des projections de l'évolution de l'élimination d'ici 10 ans, il est important de vérifier si la capacité des installations vers lesquelles sont aujourd'hui dirigées les matières résiduelles sera suffisante. Nous assumons que les matières résiduelles sont dirigées vers les mêmes installations d'élimination, et ce, dans les mêmes proportions qu'en 2013.

Près de 89 % des matières résiduelles enfouies au LET de Saint-Côme-Linière proviennent de la MRC Beauce-Sartigan.

La quantité de matières résiduelles des deux municipalités non membres de la RICBS<sup>32</sup> qui sera dirigée vers le LET de Saint-Etienne-des-Grès, représente une infirme portion de la capacité annuelle du site, environ 0,7% <sup>33</sup>. Les quantités en cause pourraient être acceptées dans ce lieu d'élimination sans causer de préjudice à la capacité de cette installation.

Les deux infrastructures d'élimination qui reçoivent des matières résiduelles du territoire de la MRC, soit le LET de Saint-Côme-Linière et le LET de Saint-Étienne-des-Grès, seront en mesure de recevoir et d'éliminer les matières résiduelles prévues d'ici 2023.

Pour les débris de CRD dirigés et éliminés vers des sites opérés par des entreprises privées, il est difficile de statuer sur l'évolution des capacités des installations. Cependant, avec la présence des centres de tri de débris de CRD dans la région et le développement des technologies de tri, les quantités de matières enfouies pour ce secteur d'activité devraient continuer à diminuer au cours des prochaines années.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Saint-Ephrem-de-Beauce et La Guadeloupe (qui n'est plus membre de la RICBS depuis le 1er janvier 2014).

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Environ 1500 tonnes pour les deux municipalités pour une capacité de traitement annuelle de 210 000 tonnes du LET de Saint-Étienne-des-Grès.

#### 10 CONCEPT DU PLAN D'ACTION

Pour atteindre les objectifs régionaux fixés par la MRC, un plan d'action échelonné sur les cinq prochaines années, de 2016 à 2020 a été élaboré en se basant sur les résultats du diagnostic territorial. Il permettra de contribuer globalement à l'atteinte des objectifs nationaux définis par la Politique et son plan d'action quinquennal.

La figure ci-dessous présente les bases sur lesquelles le plan d'action de la MRC de Beauce-Sartigan a été élaboré.

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
Plan d'action 2011 - 2015

Diagnostic territorial

Orientations régionales

Plan d'action 2016 -2020

4 volets d'intervention :

Figure 23 : Éléments pour l'élaboration du plan d'action 2016 – 2020

Les quatre volets constituant le plan d'action sont articulés autour des quatre axes d'intervention suivants :

Secteur ICI
 Secteur CRD

Secteur résidentiel

Suivi et mise en oeuvre

- Information, sensibilisation, éducation (ISÉ);
- Règlementation;
- Acquisition de connaissances;
- Collectes, services et installations de gestion de matières résiduelles.

Les sections suivantes détaillent le contenu de chacun des axes d'intervention.

#### 10.1 Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

Une information juste et rigoureuse ainsi qu'une sensibilisation adéquate sont des éléments centraux dans l'atteinte des objectifs régionaux et nationaux en gestion des matières résiduelles. Un programme d'ISÉ global doit être établi au niveau de la MRC et ciblé pour l'ensemble des générateurs, que ce soit pour les secteurs résidentiel. ICI ou CRD.

Ce programme d'ISÉ doit se décliner à différentes échelles, soit au niveau de la MRC, mais aussi au niveau de chaque municipalité. La MRC a la responsabilité de fournir le cadre général des thématiques prioritaires sur lequel des efforts doivent être entrepris. En parallèle, la MRC devra travailler en collaboration avec chaque municipalité pour développer des programmes spécifiques à leurs enjeux. Il relève de la responsabilité de la MRC de fournir des outils pour que les actions régionales soient relayées localement. La mise en place d'un programme de sensibilisation suite à une caractérisation des matières résiduelles réalisée au LET de Saint-Côme-Linière permettra de bien cibler les efforts de communication à faire pour augmenter les performances en récupération de matières recyclables et organiques, entre autres.

Les opérations d'ISÉ doivent inclure un partage d'informations aux citoyens et aux autres générateurs sur le contenu de la politique et de son plan d'action, ainsi que les objectifs à atteindre pour la MRC. L'emphase doit particulièrement être mise sur la réduction de l'enfouissement des matières résiduelles à courtes échéances, notamment sur l'enjeu du détournement des matières organiques. Une attention particulière doit être mise sur le secteur ICI, générateurs importants, mais dont la performance est encore mal connue.

- Poursuivre la mise en place de mesures concrètes de réduction à la source
- Poursuivre la mise en place de mesures concrètes de réemploi
- Adopter et appliquer une politique environnementale pour la MRC et les municipalités
- Favoriser la tenue d'événements "écoresponsables" sur le territoire de la MRC
- Favoriser la diffusion des informations entre la RICBS, la MRC et les municipalités par des évènements spécifiques
- Développer les programmes de sensibilisation au tri des matières recyclables auprès des citoyens et augmenter les connaissances sur ce flux de matières résiduelles
- Réaliser une campagne de communication et de sensibilisation spécifique pour le secteur ICI
- Communiquer les bonnes pratiques des ICI en gestion des matières résiduelles
- Sensibiliser les citoyens (secteur résidentiel), les ICI et les entrepreneurs (secteur CRD) au moment de la délivrance de permis pour des travaux de construction, de rénovation ou démolition

#### 10.2 MISE À NIVEAU RÉGLEMENTAIRE

Le plan d'action 2016-2020 devra aussi impliquer des modifications du cadre réglementaire, notamment au niveau des règlements municipaux. Le bannissement de plusieurs matières résiduelles de l'élimination et l'obligation d'en valoriser certaines va engendrer des modifications majeures. Par exemple, le bannissement du bois, du papier-carton et de la matière organique des lieux d'élimination technique au cours des cinq prochaines années, devra apparaître dans la réglementation municipale, tout comme la valorisation des débris de CRD. Toutefois, l'enjeu principal de la modification du cadre réglementaire réside plus dans le suivi de la conformité à la réglementation.

La MRC a un rôle important à jouer en élaborant et en diffusant des trames de règlements pour intégrer les nouvelles exigences permettant l'atteinte des objectifs nationaux et locaux de récupération. Également, les modifications doivent se faire en amont au niveau du contenu des devis de soumission pour la collecte des matières résiduelles et pour l'exploitation des sites de traitement afin de s'assurer que les orientations générales et les objectifs de récupération soient pris en compte.

La MRC doit appuyer les municipalités dans le contenu de ces documents afin de garantir une uniformité lors de l'attribution des contrats municipaux, mais aussi pour le respect des clauses contractuelles.

#### Bannissement des papiers-cartons, du bois et des matières organiques

Le Gouvernement du Québec a prévu dans sa *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* de bannir le papier et le carton de l'élimination d'ici la fin de 2013 et celui du bois d'ici la fin de 2014. Il a également l'intention d'évaluer la possibilité de bannir les matières organiques d'ici 2020. Selon les dernières informations disponibles, il ne semble pas que ces bannissements seront en vigueur avant la fin de l'année 2015 pour les papiers, les cartons et le bois.

La MRC de Beauce-Sartigan compte rédiger et diffuser un règlement-type (qui tiendra compte de ces bannissements) pour la collecte des matières résiduelles auprès de toutes les municipalités de la MRC.

Dans son PGMR, la MRC de Beauce-Sartigan annonce son intention d'étudier et d'évaluer les options qui s'offrent à elle quant à l'implantation d'une collecte des matières organiques d'ici 2020 et d'analyser celles qui sont applicables sur son territoire pour les implanter en 2019 et 2020 ou à une date ultérieure, selon la date de la mise en vigueur du bannissement à l'élimination de la matière organique.

Actuellement, la MRC de Beauce-Sartigan valorise près de 48 % des matières organiques. Des efforts doivent donc encore être faits et les mesures de mise à niveau réglementaire sont parfaitement cohérentes avec l'éventuelle implantation des bannissements. Avec ses mesures spécifiques aux matières organiques, la MRC est confiante d'atteindre et de dépasser l'objectif de valorisation de ces matières (60%).

- Modifier la règlementation municipale pour obliger que les débris de CRD soient dirigés vers un centre de tri et permettre leur valorisation
- Favoriser l'adoption d'une règlementation encadrant la collecte des matières résiduelles de toutes les municipalités de la MRC (incluant l'interdiction du dépôt par les usagers de matières recyclables et d'autres matières éventuellement bannies de l'enfouissement dans les ordures ménagères)

#### 10.3 Acquisition de connaissances

Le préalable à plusieurs mesures du plan d'action 2016-2020 est d'acquérir des connaissances complémentaires pour être en mesure d'avoir des données à jour sur les différents secteurs de génération des matières résiduelles.

Au moment de la révision du PGMR, il a été mis en évidence que la génération des matières résiduelles pour les secteurs ICI et CRD est mal connue puisque les données disponibles sont partielles ou incomplètes. Pour le secteur ICI, certaines entreprises font affaire directement avec des collecteurs privés et leur identité n'est pas toujours connue. Pour le secteur CRD, les informations sur les gisements et les destinations des matières doivent être améliorées.

L'acquisition de connaissances complémentaires passe par la réalisation d'études de faisabilité, d'optimisation, de caractérisation des matières résiduelles ou, plus simplement, d'enquêtes de toutes sortes. Un accompagnement et une présence physique chez les ICI peuvent également permettre une meilleure connaissance des réalités des ICI en gestion des matières résiduelles.

Au niveau du secteur résidentiel, l'enjeu principal pour mieux cibler les actions et améliorer la performance est d'obtenir une meilleure vision de la participation des citoyens à la collecte sélective et d'identifier les matières résiduelles les moins récupérées et les plus éliminées. Une étude de caractérisation des matières destinées à l'enfouissement permettra de mieux planifier les efforts de sensibilisation à faire ainsi que les services prioritaires à mettre en place. Une autre aura pour but de connaître les solutions optimales de gestion des matières organiques sur le territoire et permettra de comparer les scénarios de gestion en fonction de l'augmentation du taux de récupération des matières organiques, mais également des impacts régionaux de chacun des scénarios, incluant les impacts environnementaux (émission de GES et autres sources de pollution entre autres). Dans le cadre de l'exercice budgétaire expliqué au prochain chapitre, c'est l'implantation de services de collecte adaptés aux réalités locales qui est retenu, celle-ci étant un des scénarios les plus probables de gestion optimale des matières organiques à l'échelle régionale.

- Reprendre les discussions entre les MRC avoisinantes pour une gestion régionale des matières organiques (secteur résidentiel et ICI)
- Réaliser une étude de caractérisation des déchets enfouis au LET de Saint-Côme-Linière et concentrer les efforts de sensibilisation dirigés vers les citoyens en fonction des résultats obtenus

- Réaliser une étude préliminaire pour identifier les scénarios de gestion (collecte et traitement) des matières organiques
- Réaliser une étude pour estimer les quantités de matières générées par le secteur ICI
- Accompagner les importants générateurs de matières résiduelles dans l'élaboration de Plans Entreprises et promouvoir la réalisation d'audits environnementaux auprès du secteur industriel
- Identifier les possibilités d'optimisation et d'implantation de programmes de récupération des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières sur le territoire de la MRC
- Réaliser une étude sur les flux des débris de CRD générés sur le territoire de la MRC

#### 10.4 Collectes, services et installations de gestion des matières résiduelles

Le plan d'action 2016-2020 intègre des mesures concernant l'optimisation des programmes de gestion des matières résiduelles existants ou concernant des nouveaux services à implanter. Il faut en premier lieu mettre l'emphase sur les centres de réemploi et de récupération existants sur le territoire, en vue de privilégier la hiérarchie des 3RVE.

Des programmes alternatifs doivent être offerts aux citoyens et aux ICI pour répondre au bannissement du papier, du carton, du bois et des matières organiques. La collecte sélective des matières organiques du secteur résidentiel demeure la préoccupation première des décideurs publics malgré que le taux de récupération de 60 % soit déjà atteint (en partie, grâce à la valorisation des boues municipales). Mais, l'implantation d'une collecte supplémentaire devra d'abord faire partie des scénarios qui feront l'objet des études et analyses prévues (dans le volet acquisition de connaissances) et se démarquer par rapport à d'autres scénarios de gestion en fonction, entre autres, des impacts environnementaux régionaux qu'elle engendre.

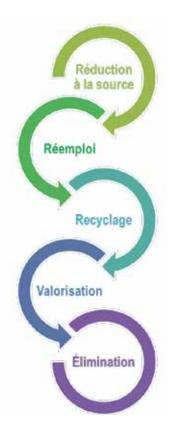
Des programmes performants de récupération des résidus verts, des résidus encombrants, des résidus domestiques dangereux et des boues de fosses septiques sont déjà en place et doivent impérativement être optimisés, promus et adaptés aux réalités municipales en constante évolution.

- Poursuivre le programme de compostage domestique et développer les campagnes de sensibilisation à l'herbicyclage
- Maintenir et développer les filières de réemploi sur le territoire de la MRC
- Mettre en place des programmes de récupération des matières recyclables dans les espaces publics du territoire de la MRC
- Poursuivre le programme de gestion et de valorisation des boues de fosses septiques de la MRC
- Poursuivre et optimiser les programmes existants de gestion des résidus verts (feuilles mortes et arbres de Noël)
- Implanter le scénario de gestion des matières organiques retenu selon les résultats des analyses et études effectuées

- Poursuivre et augmenter la promotion du programme existant de collecte sur appels des encombrants ménagers de la RICBS
- Harmoniser les pratiques de collecte de l'ensemble des matières résiduelles sur le territoire de la MRC
- Promouvoir les programmes de récupération des matières visées par la REP sur le territoire de la MRC et poursuivre le programme de collecte spéciale des résidus domestiques dangereux (RDD) de la RICBS
- Appuyer la certification "ICI ON RECYCLE" des ICI présents sur le territoire de la MRC
- Implanter un programme de récupération et de mise en valeur des débris de CRD produits lors de travaux municipaux

# CHAPITRE 4

## Plan d'action 2016 -2020

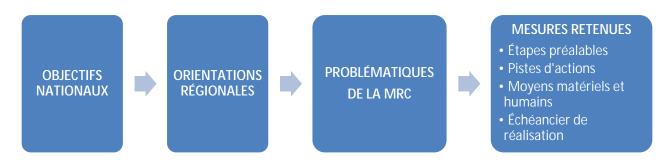


#### 11 DESCRIPTION DES MESURES AU PLAN D'ACTION

La section suivante présente le plan d'action quinquennal débutant en 2016 jusqu'en 2020 pour répondre aux orientations régionales définies par la MRC de Beauce-Sartigan et participer à l'atteinte des objectifs nationaux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

#### 11.1 Critères de choix des mesures du Plan d'action

Les mesures prévues au plan d'action ont été identifiées sur la base des résultats du diagnostic territorial de la MRC de Beauce-Sartigan, qui a mis en évidence des problématiques spécifiques et enjeux à relever pour une saine gestion des matières résiduelles.



Les *lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles* énoncent un certain nombre de critères à prendre en compte dans le plan d'action afin qu'il soit considéré conforme et compatible avec la politique nationale.

Le plan d'action 2016 - 2020 de la MRC intègre des mesures répondant aux exigences suivantes :

- Respecter la hiérarchie des 3RVE;
- S'adresser à différentes catégories de matières résiduelles et à diverses clientèles;
- Responsabiliser les générateurs du secteur ICI et CRD;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs de récupération des matières visées;
- Répondre aux enjeux du bannissement des matières visées.

Le processus de sélection des mesures s'est donc fait en fonction des problématiques identifiées et de l'analyse des résultats du diagnostic territorial de la gestion des matières résiduelles de la MRC. Les mesures retenues permettent de répondre aux éléments de conformité des *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles*, présentée à l'annexe 9.

#### 11.2 Présentation du Plan d'action

Au total, 31 mesures sont prévues au plan d'action 2016-2020 dont plus de la moitié pour le secteur résidentiel tel que représenté dans la figure ci-dessous.

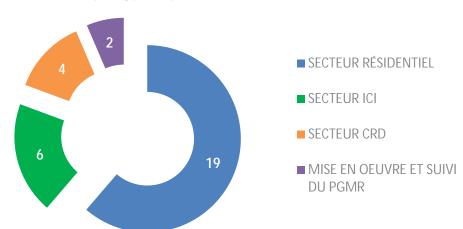


Figure 24 : Nombre de mesures par type et par secteur d'intervention

Les mesures retenues visent majoritairement l'optimisation des programmes de collecte existants ou la mise en place de nouveaux services et installations de gestion des matières résiduelles sur ou près du territoire de la MRC. Pour le secteur ICI et CRD particulièrement, les mesures prioritaires sont des études pour permettre à la MRC d'affiner l'inventaire des quantités de matières résiduelles et d'acquérir plus de connaissance et de compréhension sur ces secteurs. Des outils de communication spécifiques sont également prévus pour ces secteurs.

La figure suivante présente le nombre de mesures par volet d'intervention.

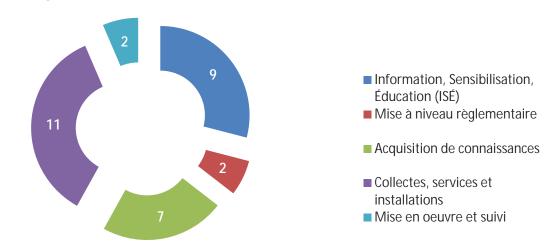


Figure 25 : Catégories des mesures retenues

Le tableau ci-dessous présente les mesures inscrites au plan d'action 2016 - 2020 pour la MRC de Beauce-Sartigan.

Tableau 55 : Plan d'action 2016-2020

N° mesures	Description des mesures	Туре	Matières résiduelles	Échéancier	Responsable
	SECTEUR RÉSIDENTIEL				
1	Poursuivre la mise en place de mesures concrètes de réduction à la source	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	2016-2017	MRC
2	Poursuivre le programme de compostage domestique et développer les campagnes de sensibilisation à l'herbicyclage	Collectes, services et installations	Organiques	2016-2020	MRC et municipalités
3	Poursuivre la mise en place de mesures concrètes de réemploi	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	2016-2020	MRC et RICBS
4	Maintenir et développer les filières de réemploi sur le territoire de la MRC	Collectes, services et installations	Toutes	2016-2020	MRC, municipalités et RICBS
5	Adopter une Politique environnementale pour la MRC et la décliner pour la RICBS et les municipalités	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	2016-2020	MRC, municipalités et RICBS
6	Mettre en place des programmes de récupération des matières recyclables dans les espaces publics du territoire de la MRC	Collectes, services et installations	Matières recyclables	2016-2017	MRC et RICBS municipalités
7	Favoriser la tenue d'événements "écoresponsables" sur le territoire de la MRC	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	2016-2020	MRC, municipalités et RICBS
8	Favoriser la diffusion des informations entre la RICBS, la MRC et les municipalités par des évènements spécifiques	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	2016-2020	MRC et RICBS
9	Développer les programmes de sensibilisation au tri des matières recyclables auprès des citoyens et augmenter les connaissances sur ce flux de matières résiduelles	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	2016-2020	MRC, municipalités et RICBS
10	Réaliser une étude de caractérisation des déchets enfouis au LET de Saint-Côme- Linière et concentrer les efforts de sensibilisation dirigés vers les citoyens en fonction des résultats obtenus	Acquisition de connaissances	Déchets	2016-2020	MRC et RICBS
11	Poursuivre le programme de gestion et de valorisation des boues de fosses septiques de la MRC	Collectes, services et installations	Organiques	2016-2020	MRC, municipalités

N° mesures	Description des mesures	Туре	Matières résiduelles	Échéancier	Responsable
12	Reprendre les discussions avec les MRC avoisinantes pour une gestion régionale des matières organiques (secteur résidentiel et ICI)	Acquisition de connaissances	Organiques	2016	MRC, municipalités et RICBS
13	Réaliser une étude préliminaire pour identifier les scénarios optimaux de gestion des matières organiques	Acquisition de connaissances	Organiques	2017-2018	MRC, Municipalités et RICBS
14	Implanter le scénario de gestion des matières organiques retenu selon les résultats des analyses et études effectuées	Collectes, services et installations	Organiques	2019-2020	MRC, municipalités et RICBS
15	Poursuivre et optimiser les programmes existants de gestion des résidus verts (feuilles mortes et arbres de Noël)	Collectes, services et installations	Organiques	2016-2020	MRC, Municipalités et RICBS
16	Poursuivre et augmenter la promotion du programme existant de collecte sur appels des encombrants ménagers de la RICBS	Collectes, services et installations	Encombrants	2016-2020	Municipalités et RICBS
17	Favoriser l'adoption d'une règlementation encadrant la collecte des matières résiduelles de toutes les municipalités de la MRC	Collectes, services et installations	Déchets	2017	MRC et municipalités
18	Harmoniser les pratiques de collecte de l'ensemble des matières résiduelles sur le territoire de la MRC	Collectes, services et installations	Déchets	2016	MRC et municipalités
19	Promouvoir les programmes de récupération des matières visées par la REP sur le territoire de la MRC et poursuivre le programme de collecte spéciale des résidus domestiques dangereux (RDD) de la RICBS	Collectes, services et installations	Toutes	2016-2020	MRC, municipalités et RICBS
	SECTEUR ICI				
20	Réaliser une étude pour estimer les quantités de matières générées par le secteur ICI	Acquisition de connaissances	Toutes	2017-2018	MRC, municipalités et RICBS
21	Réaliser une campagne de communication et de sensibilisation spécifique pour le secteur ICI	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	2018-2020	MRC, municipalités et RICBS
22	Accompagner les importants générateurs de matières résiduelles dans l'élaboration de Plans Entreprises et promouvoir la réalisation d'audits environnementaux auprès du secteur industriel	Acquisition de connaissances	Toutes	2018-2020	MRC, municipalités et RICBS

N° mesures	Description des mesures	Туре	Matières résiduelles	Échéancier	Responsable
23	Communiquer les bonnes pratiques des ICI en gestion des matières résiduelles	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	2018-2020	MRC et RICBS
24	Appuyer la certification "ICI ON RECYCLE" des ICI présents sur le territoire de la MRC	Collectes, services et installations	Toutes	2017-2020	MRC
25	Identifier les possibilités d'optimisation et d'implantation de programmes de récupération des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières sur le territoire de la MRC	Acquisition de connaissances	Résidus spécifiques	2017-2018	MRC et RICBS
	SECTEUR CRD				
26	Modifier la règlementation municipale pour obliger que les débris de CRD soient dirigés vers un centre de tri et permettre leur valorisation	Mise à niveau règlementaire	CRD	2017-2020	MRC et municipalités
27	Sensibiliser les citoyens (secteur résidentiel), les ICI et les entrepreneurs (secteur CRD) au moment de la délivrance de permis pour des travaux de construction, de rénovation ou démolition	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	CRD	2018-2020	MRC et municipalités
28	Réaliser une étude sur les flux des débris de CRD générés sur le territoire de la MRC	Acquisition de connaissances	CRD	2018	MRC et RICBS
29	Implanter un programme de récupération et de mise en valeur des débris de CRD produits lors de travaux municipaux	Collectes, services et installations	CRD	2017-2020	MRC et municipalités
	SUIVI ET MISE EN OEUVRE				
30	Réaliser le suivi de la mise en œuvre du PGMR en vigueur sur le territoire de la MRC	Mise en œuvre et suivi	Toutes	2016-2020	MRC, municipalités et RICBS
31	Réviser le <i>Plan de gestion des matières résiduelles</i> (PGMR) tous les cinq ans	Mise en œuvre et suivi	Toutes	2019-2020	MRC et RICBS

Chaque mesure du plan d'action est en lien avec une ou plusieurs orientations régionales déterminées en fonction de l'inventaire des matières résiduelles de 2013, du bilan du précédent plan de gestion des matières résiduelles, du diagnostic territorial et des objectifs gouvernementaux issus de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015.

Tableau 56 : Orientations régionales et mesures du plan d'action 2016-2020

	Orientations régionales	# mesures du plan d'action
Orientation 1	Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3RVE auprès des citoyens	1-2-3-4-5-6-7-9-10-19-27
Orientation 2	Améliorer la récupération et la valorisation des matières organiques, notamment pour les résidus alimentaires (résidus de table) du secteur résidentiel	2-10-11-12-13-14-15
Orientation 3	Améliorer la récupération des matières recyclables, surtout au sein du secteur ICI	5-6-7-9-10-17-21-22-24-25
Orientation 4	Augmenter la concertation et le partage d'information entre la MRC, les municipalités et la RICBS afin d'améliorer les performances globales en gestion de matières résiduelles	8-18
Orientation 5	Optimiser la connaissance et les modes de gestion des débris de CRD	26-28-29
Orientation 6	Développer des actions de communication et des outils de sensibilisation spécifiques pour le secteur ICI et CRD	21-22-23-27

Les mesures spécifiques de chaque secteur (résidentiel, ICI et CRD) sont détaillés à l'annexe 10.

Des fiches synthétiques de chaque mesure sont jointes à l'annexe 11. Elles détaillent les pistes d'action, la séquence de mise en œuvre, le budget, les indicateurs associés ainsi que les responsables de la mise en œuvre et du suivi des mesures.

#### 11.3 Coûts associés à la mise en œuvre du plan d'action

Le tableau ci-dessous présente les coûts associés aux mesures inscrites au plan d'action 2016 - 2020 pour la MRC de Beauce-Sartigan.

Tableau 57 : Échelonnage des coûts de mise en œuvre du PGMR

	Coût de ressources humaines	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	Coût total
SECTEUR RÉSIDENTIEL	115 000 \$	151 300 \$	1 261 000 \$	2 201 000 \$	3 728 300 \$
SECTEUR ICI	28 600 \$	33 000 \$	- \$	- \$	61 600 \$
SECTEUR CRD	52 400 \$	25 000 \$	- \$	3 000 \$	80 400 \$
MISE EN OEUVRE ET SUIVI DU PGMR	13 100 \$	25 000 \$	- \$	- \$	38 100 \$
% MISE EN OEUVRE	5%	6%	32%	57%	100%
TOTAL	209 100 \$	234 300 \$	1 261 000 \$	2 204 000 \$	3 908 400 \$

Le coût total prévisionnel pour l'implantation des mesures retenues au Plan d'action 2016-2020 s'élève à environ 4 millions de dollars. Les coûts d'exploitation représentent 56% du budget du plan d'action puisque les coûts d'opération de la collecte à trois voies sont calculés dans cette catégorie budgétaire. Les coûts d'immobilisation, qui représentent 32% du budget total, comprennent les coûts d'approvisionnement en bacs pour la collecte à trois voies et les coûts de construction de la nouvelle plate-forme de compostage. Les coûts d'études et d'analyse comprennent entre autres les sommes investies dans une étude sur les scénarios optimaux de gestion des matières organiques, une étude de caractérisation des matières résiduelles enfouies au LET de Saint-Côme-Linière et l'accompagnement de dix-huit institutions pour l'obtention de la certification ICI ON RECYCLE.

Considérant que la majorité des mesures du plan d'action vise le secteur résidentiel, la majeure partie du budget sera engagée dans la réalisation du plan d'action défini pour ce secteur. La réalisation d'une étude sur l'optimisation de la récupération et de la valorisation des matières organiques ainsi que l'implantation possible de la collecte à trois voies entraîneront possiblement les coûts les plus importants. Il est néanmoins important de souligner que la collecte à trois voies pourrait desservir également les ICI de la région.

Les mesures du secteur ICI comprennent entre autres des mesures de sensibilisation et d'acquisition de connaissances sur les principaux générateurs de matières résiduelles ainsi que sur les possibilités d'optimisation des programmes de récupération des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières sur le territoire de la MRC.

Les mesures du secteur CRD comprennent entre autres la sensibilisation des ICI et des résidents à la valorisation des débris de CRD lors de la délivrance de permis de construction et une étude sur les flux des débris générés sur le territoire de la MRC afin de répondre à des lacunes importantes au niveau de l'inventaire de ce type de matière résiduelle. Celle-ci engage la majeure partie du budget.

Tableau 58 : Synthèse des coûts annuels du plan d'action par volet d'intervention

Volet	Coûts budgétaires	Échéancier					
		2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
	Coût de ressources humaines	20 500 \$	16 500 \$	24 600 \$	17 700 \$	16 700 \$	
Information,	Coût d'études et analyses	- \$	- \$	45 000 \$	- \$	- \$	
Sensibilisation,	Coût d'immobilisation	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
Éducation (ISÉ)	Coût d'exploitation	- \$	- \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	
	TOTAL	20 500 \$	16 500 \$	70 600 \$	18 700 \$	17 700 \$	144 000 \$
	Coût de ressources humaines	10 200 \$	17 500 \$	12 700 \$	13 700 \$	13 100 \$	
Collectes,	Coût d'études et analyses	20 000 \$	- \$	- \$	20 000 \$	- \$	
services et	Coût d'immobilisation	15 000 \$	25 000 \$	- \$	610 500 \$	610 500 \$	
installations	Coût d'exploitation	1 000 \$	1 100 \$	1 100 \$	891 000 \$	1 304 800 \$	
	TOTAL	46 200 \$	43 600 \$	13 800 \$	1 535 200 \$	1 928 400 \$	3 567 200 \$
	Coût de ressources humaines	- \$	10 000 \$	8 800 \$	2 500 \$	2 500 \$	
	Coût d'études et analyses	11 300 \$	18 000 \$	85 000 \$	- \$	- \$	
Acquisition de connaissances	Coût d'immobilisation	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	Coût d'exploitation	- \$	2 000 \$	- \$	- \$	- \$	
	TOTAL	11 300 \$	30 000 \$	93 800 \$	2 500 \$	2 500 \$	140 100 \$
Mise à niveau règlementaire	Coût de ressources humaines	- \$	7 800 \$	400 \$	400 \$	400 \$	
	Coût d'études et analyses	- \$	10 000 \$	- \$	- \$	- \$	

	Coût d'immobilisation	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	Coût d'exploitation	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	TOTAL	- \$	17 800 \$	400 \$	400 \$	400 \$	19 000 \$
	Coût de ressources humaines	3 700 \$	2 300 \$	2 400 \$	2 300 \$	2 400 \$	
	Coût d'études et analyses	- \$	- \$	- \$	- \$	25 000 \$	
Mise en œuvre et suivi	Coût d'immobilisation	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	Coût d'exploitation	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	TOTAL	3 700 \$	2 300 \$	2 400 \$	2 300 \$	27 400 \$	38 100 \$
	TOTAL MISE EN ŒUVRE PGMR	81 700 \$	110 200 \$	181 000 \$	1 559 100 \$	1 976 400 \$	3 908 400 \$
	% MISE EN ŒUVRE PGMR	2%	3%	5%	40%	51%	100%

Le volet d'intervention *collectes, services et installations* comprend la vaste majorité des coûts en grande partie parce que l'implantation de la collecte à trois voies est incluse dans ce volet. Les coûts internes sont associés aux salaires des employés municipaux, stagiaires et coordonnateurs de la MRC ainsi que les employés de la Régie qui mettent en œuvre et effectuent le suivi de plusieurs mesures du plan d'action. Trois études seront réalisées dans le cadre du plan d'action; une sur la gestion des matières organiques, une étude de caractérisation des matières résiduelles enfouies, une étude sur les matières générées par le secteur ICI et une dernière sur les flux de débris de CRD générés sur le territoire.

Tableau 59: Revenus annuels potentiels

Dovonus notontials	Échéancier						
Revenus potentiels	2016	2017	2018	2019	2020		
Compensation de la collecte sélective	761 400 \$	761 400 \$	761 400 \$	761 400 \$	761 400 \$		
Redistribution des redevances à l'élimination	492 172 \$	492 172 \$	492 172 \$	492 172 \$	492 172 \$		
Table de récupération hors foyer	12 600 \$ 34						
PTMOBC (bacs roulants)				734 118 \$ <sup>35</sup>			
PTMOBC (unité de traitement)				827 551 \$ <sup>36</sup>	827 551 \$		
TOTAL MISE EN ŒUVRE PGMR	1 266 172 \$	1 253 572 \$	1 253 572 \$	2 815 241 \$	2 081 123 \$		

Les montants des revenus potentiels pour les municipalités de la MRC sont principalement en lien avec les programmes de la redistribution de la redevance à l'élimination et la compensation des coûts de la collecte sélective des matières recyclables<sup>37</sup>.

Par ailleurs, les municipalités de la MRC ont accès à divers programmes d'aide financière pour l'implantation de nouvelles mesures :

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Mesure 6 - Secteur résidentiel

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Mesure 14- secteur résidentiel

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Mesure 14 - secteur résidentiel

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Le même montant des programmes de la redistribution de la redevance à l'élimination et à la compensation des coûts de la collecte sélective pour 2013 est considéré pour l'estimation des revenus potentiels pour les cinq années du PGMR.

- Le programme de la *Table de récupération hors-foyer*, administré par Éco Entreprises Québec, fourni une aide financière jusqu'à hauteur de 70 % des coûts des équipements de récupération des matières recyclables dans les espaces publics des municipalités <sup>38</sup>.
- Dans le cas de la gestion des matières organiques, les municipalités ont accès au Programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage du MDDELCC (PTMOBC).
   Ce programme permet de financer les installations de biométhanisation et de compostage en plus de payer une partie des coûts d'acquisition des bacs pour les matières organiques. Le remboursement d'une partie de l'aide financière est basé sur l'atteinte des résultats attendus.

Il s'agit d'un exercice d'estimation budgétaire et les revenus qui figurent au tableau furent établis à partir des connaissances actuelles sur les revenus de 2015 et ceux à venir.

La MRC devra analyser les scénarios de traitement des matières organiques (une étude est prévue au plan d'action) afin de déterminer si la construction d'une plate-forme municipale sera préférable à l'envoi des matières dans un site de compostage existant. Le budget du plan d'action inclue la construction d'une plate-forme municipale puisque le recours à une telle installation apparaît à ce jour comme un scénario plus probable. La collecte et le traitement des matières organiques feront l'objet des études et analyses prévues au plan d'action avant d'être implantés afin d'assurer que la collecte de porte en porte et le traitement sur une plate-forme régionale représentent le scénario optimal de gestion des matières organiques. Le montant indiqué au budget (de 445 000 \$ en 2018 et 2019) correspond au montant de l'achat des bacs de collecte des matières organiques. Le PTMOBC permettra de financer 33 % des coûts totaux d'immobilisation pour les bacs, soit 735 000\$. Le montant de 165 500\$ inscrit au budget en 2019 et 2020 correspond aux coûts d'immobilisation associés à la construction d'une plate-forme de compostage, amortis sur 20 ans. Les montants de 827 550 \$ au tableau des revenus en date de 2019 et 2020 constituent les deux versements du PTMOBC, correspondant à 50% des coûts de construction de la plate-forme.

-

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Remboursement de 70% du coût d'achat (prix coûtant) de chaque équipement de récupération des matières recyclables jusqu'à concurrence de 840 \$ remboursable par unité.

# **CHAPITRE 5**

Suivi et surveillance de la mise en œuvre du PGMR

#### 12 PILOTAGE ET SUIVI DU PGMR

L'article 53.9 de la LQE précise qu'un système de surveillance et de suivi du plan doit être inclus dans le PGMR. Il doit permettre de vérifier périodiquement sa mise en œuvre et sa performance.

Le plan d'action 2016-2020 de la MRC de Beauce-Sartigan est associé à un plan de suivi et de surveillance de la mise en œuvre, qui vise notamment à :

- Vérifier la mise en application du PGMR;
- Vérifier le degré d'atteinte des objectifs de la MRC;
- Vérifier l'efficacité des mesures;
- Identifier les dysfonctionnements et les problèmes rencontrés.

#### 12.1 MÉTHODOLOGIE

En tout premier lieu, une procédure de suivi et de surveillance de la mise en œuvre devra être élaborée et adoptée par la MRC afin de définir de façon officielle les rôles des différentes parties prenantes.

Le suivi sera réalisé par une personne identifiée au sein du Comité Environnement de la MRC de Beauce-Sartigan sur la base de données ou de compilation de données fournies par les municipalités. Le suivi du déploiement opérationnel du PGMR doit être simple et rapide en plus de suivre l'évolution de l'acquisition de nouvelles connaissances prévue au plan d'action 2016-2020. Les indicateurs retenus pour évaluer le niveau de réalisation de chaque mesure doivent utiliser des données réelles facilement accessibles.

#### 12.2 Indicateurs de suivi du plan d'action

Différents types d'indicateurs ont été définis afin de suivre en continu la mise en œuvre et la performance.

Tableau 60: Type d'indicateurs de suivi du plan d'action

Niveau et type d'indicateurs	Objectifs des indicateurs	
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre	Faire état du niveau de réalisation des mesures définies par la MRC en fonction des sous-étapes identifiées au plan d'action  Réalisée  Non réalisée  En cours  Abandonnée	
Indicateurs de performance	Quantifier la performance des actions des mesures notamment pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés et rendre compte des progrès réalisés par la MRC sur la récupération des matières résiduelles visées	

Un ou plusieurs indicateurs sont associés à chaque mesure du plan d'action 2016-2020. Ils sont détaillés dans les fiches d'action de chaque mesure, présentées en Annexe 10 et 11.

La MRC de Beauce-Sartigan, en collaboration avec la municipalité et la RICBS, devra pour chaque mesure identifiée dans les fiches d'action, déterminer quels individus seront responsables du suivi des indicateurs et de la surveillance de la mise en œuvre de celle-ci. La responsabilité des mesures étant souvent partagée, il est jugé que l'atteinte des objectifs de celles-ci dépend d'une identification claire des responsables du suivi. Lors de la rencontre du Comité Environnement de la MRC de Beauce-Sartigan, la première étape de la mesure 30 devra être réalisée, soit développer et mettre en application une procédure de suivi de la mise en œuvre du PGMR.

#### 12.3 RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Le cadre normatif du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* prévoit que la MRC ou l'autorité en charge du PGMR, doit transmettre le 30 juin de chaque année un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR. La rédaction de ce rapport devra se faire en collaboration avec l'ensemble des responsables de mesures et des responsables du suivi des indicateurs.

#### 12.4 COMMUNICATION AU PUBLIC

Suite à la rédaction du rapport annuel par la MRC de Beauce-Sartigan, une communication est prévue dans les bulletins municipaux et sur le site internet de la MRC. L'objectif est d'informer régulièrement les citoyens de la performance de la MRC et sur l'avancement des mesures. Il sera également important d'informer les citoyens sur l'ensemble des nouvelles connaissances acquises grâce aux mesures du plan d'action et sur les impacts économiques et environnementaux des nouveaux éléments du système de gestion des matières résiduelles.

Une présentation succincte sera faite lors d'un conseil municipal une fois par année pour présenter les résultats et l'avancement de la mise en œuvre du PGMR. De plus, une communication est prévue dans les bulletins municipaux et dans la section sur la gestion des matières résiduelles du site internet de la MRC.

#### **ANNEXES**

Annexe 1 : Références utilisées – Description du territoire de planification

Annexe 2 : Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles

Annexe 3 : Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles

Annexe 4 : Détails des services de l'écocentre de La Guadeloupe

Annexe 5 : Détails des tarifs au LET de Saint-Côme-Linière

Annexe 6 : Note technique - Inventaire des quantités des matières résiduelles générées

Annexe 6a : Rapport annuel 2013 des activités de la RICBS

Annexe 7 : Bilan du premier PGMR

Annexe 8 : Problématiques et choix des mesures

Annexe 9: Plan d'action 2016-2020 détaillé

Annexe 9.a : Secteur Résidentiel

Annexe 9.h : Secteur ICI

• Annexe 9.c : Secteur de la CRD

■ Annexe 9.d : Suivi et mise en œuvre

Annexe 10: Fiches des mesures

Annexe 11: Indicateurs de suivi et de mise en œuvre